Niveau(x) d'enseignement: 2 Numéro EDUQ : 6470803
Centre d'intérêt: 350

Bouchard, Suzanne.

Garder chez soi les enfants des autres : profil des gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial au Québec en 1982 / par Suzanne Bouchard. -- [Longueuil] : Office des services de garde à l'enfance, Service recherche et information, c1982.
xix, 162 p., [17] f. de pl. : graph. ; 28 cm. -- (Etudes et recherches / Office des services de garde à l'enfance du Québec, ISSN 0714-1319 ; 2)

ISBN 2-550-02823-6

Cote Dewey: 362.712'09714/B752g

Descripteur(s): *Garderie *Opinion du personnel *Clientèle *Evaluation de services *Petite enfance *Caractéristiques socio-économiques *Milieu familial *Questionnaire *Préscolaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Gardienne *Agence de services de garde *Garde en milieu familial *Services de garde

Une enquête récente de Statistique Canada révèle que la majorité des enfants d'âge préscolaire sont gardés dans un milieu familial, soit à leur propre domicile soit dans une autre maison privée. La présente étude vise à décrire les caractéristiques des gardiennes oeuvrant à l'intérieur du réseau des services de garde en milieu familial qui font l'objet d'une supervision. Elle aborde leurs relations avec le personnel responsable des agences, les caractéristiques des enfants qu'elles reçoivent et les activités quotidiennes de ces derniers; elle traite aussi des services offerts par ces gardiennes, en plus de la garde de jour, ainsi que de leurs relations avec les parents usagers du service et enfin des tarifs qu'elles demandent.

Un questionnaire pré-testé (reproduit en annexe) a été expédié par la poste en mars 1982 à 198 gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial; des 125 questionnaires retournés, 122 ont pu être utilisés pour les fins de l'enquête, soit 61,6%. Le questionnaire comportait dix sections: identification, motivation, services à la clientèle, recrutement des enfants, activités, tarifs, dépenses, relations avec l'agence, relations avec les parents, généralités.

Les répondants sont des femmes dont l'âge moyen est de 36 ans, qui ont le plus souvent deux enfants, généralement d'âge scolaire, et dont 86,1% vivent avec un conjoint. L'amour des enfants est la raison la plus importante pour laquelle elles exercent cette activité. Elles semblent en général satisfaites des services offerts par l'agence: aide, support (personnel et règlementation), formation, facilité de recrutement etc. L'âge moyen des enfants gardés est de trois ans et demi, mais les classes d'âges sont diversifiées; par ailleurs, il y a une grande

flexibilité quant aux heures de garde. Les activités des enfants ne sont pas révélées nettement par l'enquête. Enfin, les gardiennes sont payées en moyenne 9,28$ par jour par enfant.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8470802

FIN

EDUQ 8470803

Collection
«Études et recherches»
Volume 2

Garder chez soi les enfants des autres

Profil des gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial au Québec en 1982

Suzanne Bouchard

Gouvernement du Québec
Office des services
de garde à l'enfance

EDUQ 8470803

GARDER CHEZ SOI LES ENFANTS DES AUTRES

Profil des gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial au Québec en 1982

par

Suzanne Bouchard

Service Recherche et Information
Office des services de garde à l'enfance

Coordination des travaux:

Service recherche et information
Office des services de garde à l'enfance

Maquette de la couverture:

Luc Saucier
Direction générale des publications gouvernementales

Dactylographie et mise en page:

L'atelier de traitement des mots Leduc Inc.

Impression:

Service des impressions en régie
Direction générale des publications gouvernementales

Traitement informatique:

Martin Gagnon de la firme Joly, Gagnon, Thibault et associés
Consultants en recherche et analyse des données.

Dépôt légal 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN N° 2-550-02 823-6

ISSN N° 0714-1319

© Gouvernement du Québec 1982

AVANT-PROPOS

L'Office des services de garde à l'enfance a commencé à opérer le 16 octobre 1980, avec mandat de veiller à ce que soient assurés aux enfants des services de garde de qualité et de promouvoir le développement de ces services en harmonie avec les autres politiques de la famille.

Pour remplir ce vaste mandat, diverses tâches ont été dévolues à l'Office. Ces fonctions énumérées dans la Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q. chap. S.-4.1, art. 68), comprennent, entre autres, celle d'identifier les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance.

En novembre 1981, l'Office publiait le volume I de la Collection Études et recherches. Intitulé Des garderies malgré tout, ce volumineux rapport décrivait la situation des garderies au Québec en 1981. Une fois ce bilan fait, les membres de l'Office désireux d'avoir aussi en mains le bilan de la garde en milieu familial supervisée confièrent au Service recherche et information le mandat de décrire la situation québécoise de la garde des enfants en milieu familial lorsque ce milieu est reconnu par une agence de services de garde en milieu familial détenant un permis de l'Office. Ce mandat accompli, le travail des membres relativement aux orientations à adopter et aux politiques à mettre en place s'en trouverait facilité.

Parmi les diverses activités permettant d'actualiser ce mandat, l'on devait d'abord privilégier l'enquête auprès des familles de garde reconnues à titre de personnes responsables d'un service de garde en milieu familial.

Les services de garde en milieu familial sont une des cinq catégories de services de garde prévues par la loi. Il est cependant connu de tous que ce mode de garde, supervisé ou non par l'Office, fait l'objet de maintes controverses. Plusieurs ont exprimé et expriment encore l'opinion que la garde en milieu familial est une garde de moindre qualité où les enfants n'ont pas toute la richesse d'un programme complet d'activités, où les personnes qui gardent (le plus souvent des femmes) constituent une main d'oeuvre à bon marché, tout en étant confinées à leur domicile pour exercer une fonction traditionnellement dévolue aux femmes: l'éducation des jeunes enfants. Beaucoup craignent que la reconnaissance de la garde en milieu familial ne vienne freiner la croissance du réseau des garderies.

En contrepartie, l'on entend souvent dire que la garde en milieu familial offre des avantages importants pour certaines classes d'âges d'enfants (ex. les moins de 2 ans, les plus de 6 ans), dans certaines situations (ex. lorsque l'enfant est malade, lorsqu'il doit être gardé le soir, la nuit ou la fin de semaine) ou encore dans certains milieux (ex. milieu rural) où les besoins ne justifient pas la garde collective d'un grand nombre d'enfants.

Il est clair que la garde en milieu familial procède d'une conception différente de la garde en garderie. L'environnement y est différent. Cette catégorie de service ne requiert donc pas les mêmes conditions que la garderie en ce qui a trait à l'aménagement, à l'équipement et au personnel.

La Loi sur les services de garde à l'enfance, tout en laissant aux parents la responsabilité première de la garde de leurs enfants, leur donne le droit de choisir le service de garde qui leur convient le mieux compte tenu des ressources disponibles. L'Office veut respecter ce choix des parents et, à aucun moment, il n'a été question d'amender la Loi pour faire disparaître la garde en milieu familial.

Cependant, l'Office doit se préoccuper que quelque soit le service de garde utilisé la qualité des soins aux enfants soit assurée et que les personnes qui dispensent ses soins puissent le faire dans de bonnes conditions en bénéficiant d'un support adéquat.

Il nous a donc semblé que l'examen du point de vue des personnes qui gardent en milieu familial apporterait des informations de nature à permettre de mieux cerner ce que signifie garder chez soi les enfants des autres.

Et, à l'heure où l'Office soumet à la consultation le document La consolidation et le développement des services de garde à l'enfance 1983-1988, document contenant des propositions quant à la garde en milieu familial, le contenu du présent rapport fournit matière à réflexion.

La valeur des données contenues dans ce rapport, nous la devons à chacune de celles qui ont accepté de participer à notre étude. C'est d'abord grâce à leur collaboration que nous pouvons maintenant disposer de données diversifiées sur le travail de garde en milieu familial.

La cueillette, l'analyse et la présentation de ces données, nous la devons principalement à Suzanne Bouchard, agente de recherche à l'Office. Ce travail en était un de longue haleine et l'auteure a su le mener à bonne fin.

Les collaboratrices à cet ouvrage ont également joué un rôle de premier plan. Il s'agit des représentantes du Regroupement provincial des agences de services de garde en milieu familial, de Lise Leboeuf, agente de liaison chargée du dossier des agences à l'Office des services de garde à l'enfance.

Aussi, des consultants et consultantes ont accepté de revoir et de commenter la version préliminaire du rapport. Richard Cloutier, professeur et chercheur de l'Université Laval, Ghislaine Lalande-Carreau, membre de l'Office et Chantale Brouillet, agente de recherche à l'Office, ont effectué consciencieusement leur lecture et leurs remarques ont permis d'ajouter à la clarté et à la compréhension du texte.

Ensemble nous voulons que les informations contenues dans ce rapport contribuent à l'amélioration de la qualité des services de garde au plus grand bénéfice des enfants mais aussi de ceux et celles pour qui vivre avec eux jour après jour constitue un travail.

La Chef du Service recherche
et information,

Renée Spain.

Renée Spain

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos		V
Table des matières		IX
Liste des tableaux		XIII
Liste des figures		XVII
Liste des annexes		XIX
Introduction		1
Chapitre 1:	La méthodologie	9
1.1	Taux de participation des gardiennes à l'enquête	11
1.2	Procédure	14
	1.2.1 Instrument de mesure	14
	1.2.2 Cueillette des données	15
1.3	Analyse des résultats	16
1.4	Lexique	17
	Résumé	19
Chapitre 2:	Les caractéristiques des gardiennes reconnues et de leur environnement social et physique	21
2.1	Citoyenneté et âge	23
2.2	Niveau de scolarité	24
2.3	Expérience antérieure de travail	27
2.4	Expérience à titre de gardienne reconnue	28
	2.4.1 Délai entre la reconnaissance par une agence et la garde du premier enfant	29
2.5	Motivation	30
	2.5.1 Motivation à garder des enfants	31
	2.5.2 Motivation liée à l'appartenance à une agence	35
	2.5.3 Mode d'adhésion à l'agence	37
2.6	Caractéristiques de l'environnement social	39
	2.6.1 Enfants de la gardienne	39
	2.6.2 Conjoint de la gardienne	42
	2.6.3 Revenu familial	43
2.7	Environnement physique	44
	Résumé	47
Chapitre 3:	Les relations gardiennes-agences	49
3.1	Communications entre les gardiennes et le personnel de l'agence	51

Table des matières (2)

3.2	Réunions convoquées pour les gardiennes par le personnel de l'agence	53
3.3	Visites du personnel de l'agence	56
3.4	Perception des services offerts par les agences	59
3.5	Utilisation et satisfaction des gardiennes vis-à-vis les services offerts par les agences	61
	3.5.1 Utilisation des services des agences	62
	3.5.2 Degré de satisfaction des gardiennes face aux services reçus par les agences	64
3.6	Contenu du cours de formation	66
3.7	Réactions des gardiennes face à leur appartenance à une agence	67
	3.7.1 Avantages	67
	3.7.2 Désavantages	70
	Résumé	71
Chapitre 4: La clientèle		73
4.1	Garde régulière et garde occasionnelle	75
4.2	Sexe des enfants	76
4.3	Âge des enfants gardés	76
4.4	Semaine de garde des enfants	79
4.5	Nombre d'heures de garde par semaine selon l'âge des enfants	82
4.6	Garde à temps plein, garde à temps partiel	84
4.7	Durée de l'expérience de garde de l'enfant avec sa gardienne actuelle	85
4.8	Enfants handicapés	86
	Résumé	87
Chapitre 5: Les activités avec les enfants		89
5.1	Fréquence et durée des activités	91
5.2	Activités libres et activités dirigées	96
5.3	Disponibilité et utilisation des ressources communautaires	100
	Résumé	105
Chapitre 6: Les dimensions du travail des gardiennes		107
6.1	Nombre d'enfants gardés régulièrement	109
6.2	Satisfaction face au nombre d'enfants gardés	112
6.3	Recrutement des enfants	112
	6.3.1 Mode de recrutement des enfants	112
	6.3.2 Critères de sélection	114
6.4	Nombre d'heures de garde par semaine	115
6.5	Étendue des heures de garde dans une même journée	116
6.6	Service de garde complémentaire	118
6.7	Service de repas	122
6.8	Services supplémentaires	124
6.9	Remplacement en cas d'urgence	128
	Résumé	131

Table des matières (3)

Chapitre 7: La tarification des services de garde en milieu familial et les coûts afférents à ce service 133
7.1 Fixation des tarifs 135
7.2 Tarifs quotidiens hebdomadaires 135
7.3 Modalités de paiement pour les journées d'absence des enfants 137
7.4 Coûts afférents au service de garde en milieu familial 139
Résumé 143

Chapitre 8: Les relations des gardiennes avec les parents 145
8.1 Contrat ou entente conclu entre gardiennes et parents 147
8.2 Satisfaction des gardiennes face à leurs relations avec les parents 148
Résumé 151

Conclusion 153

Annexe I Résultats régionaux

Annexe II Questionnaire

Annexe III Classification des emplois

LISTE DES TABLEAUX

1.1	Taux de participation à l'enquête, selon les agences et les régions	12
1.2	Comparaison entre la population visée et la proportion de répondantes, selon les régions	13
2.1	Âge des gardiennes, selon les régions	24
2.2	Durée de l'expérience comme gardienne d'enfants, avant la reconnaissance par une agence	28
2.3	Durée de l'expérience à titre de gardienne reconnue, selon les régions	29
2.4	Période de délai entre la reconnaissance par une agence et la garde du premier enfant	30
2.5	Importance des motivations des gardiennes à garder des enfants	32
2.6	Motivation à devenir une gardienne reconnue par une agence	36
2.7	Mode d'adhésion à l'agence, selon les régions	38
2.8	Nombre d'enfants de la gardienne, présents à la maison	40
2.9	Âge moyen des enfants de la gardienne, présents à la maison	41
2.10	Niveau de scolarité des conjoints	42
2.11	Nature de la principale source du revenu de la famille	43
2.12	Répartition du niveau du revenu familial brut, selon les régions	44
2.13	Types d'habitation, selon les régions	45
3.1	Nombre de communications mensuelles avec l'agence	52
3.2	Nombre de réunions annuelles, selon les régions	54
3.3	Fréquence d'assistance aux réunions, selon les régions	55
3.4	Nombre de visites du personnel de l'agence dans les six mois précédant l'enquête, selon les régions	57
3.5	Fréquence de mention des motifs des visites du personnel de l'agence, selon la perception des gardiennes	58
3.6	Perception des services offerts par les agences, selon les régions	60

Liste des tableaux (2)

3.7	Degré de satisfaction des gardiennes face aux services reçus de l'agence, selon les régions	63
3.8	Éléments contenus dans le cours de formation	67
3.9	Avantages d'être une gardienne reconnue par une agence	68
4.1	Distribution des enfants gardés régulièrement, selon leur âge et selon les régions	78
4.2	Moyenne du nombre d'heures par jour et de jours par semaine où l'enfant est gardé, selon les régions	80
4.3	Distribution des enfants gardés régulièrement, selon les régions et selon le nombre d'heures de fréquentation par semaine	81
4.4	Distribution des enfants gardés régulièrement, selon le mode de fréquentation et selon les régions	84
4.5	Durée de l'expérience de garde de l'enfant avec sa gardienne actuelle, selon les régions	86
5.1	Fréquence des activités des enfants, selon les gardiennes	92
5.2	Fréquence d'initiation des activités par l'adulte et par l'enfant, selon les régions	99
6.1	Répartition des gardiennes selon le nombre d'enfants gardés régulièrement, selon les régions	111
6.2	Mode de recrutement des enfants, selon les régions	113
6.3	Nombre d'heures de garde par semaine, selon les régions	116
6.4	Heure d'arrivée du premier enfant gardé, selon les régions	117
6.5	Heure de départ du dernier enfant gardé, selon les régions	118
6.6	Fréquence d'offre des services de garde de soir, de nuit, de fin de semaine et après l'école, selon les régions	121
6.7	Fréquence des repas offerts aux enfants, selon les régions	124
6.8	Fréquence d'offre de services supplémentaires, selon les régions	127
6.9	Solution de remplacement en cas d'absence de la gardienne, selon les régions	129
7.1	Tarifs avec repas pour une demi-journée, une journée et une semaine de garde	136
7.2	Tarifs quotidiens pour les usagers des services de garde en milieu familial tels que suggérés par les agences au 31 mars 1982	137

Liste des tableaux (3)

7.3	Rémunération des gardiennes pour les journées d'absence des enfants, selon les régions	138
7.4	Déboursés effectués pour les jouets en 1981	141
7.5	Déboursés effectués pour le mobilier à l'usage des enfants en 1981	141
8.1	Items présents dans l'entente avec les parents, selon les régions	148

LISTE DES FIGURES

2.1 Niveau de scolarité des gardiennes 25

2.2 Distribution des gardiennes selon le degré d'importance accordé aux motifs de garder des enfants 33

3.1 Distribution des gardiennes, selon leur degré de satisfaction face aux services reçus de l'agence 65

4.1 Distribution des enfants gardés régulièrement, selon l'âge 77

4.2 Nombre moyen d'heures de garde hebdomadaires des enfants, selon leur âge 83

5.1 Distribution des gardiennes, selon la fréquence des activités offertes aux enfants 93

5.2 Durée moyenne (en minutes par jour) des activités des enfants 95

5.3 Fréquence d'initiation des activités par l'enfant, par l'adulte et par les deux 97

5.4 Pourcentage de gardiennes n'ayant pas accès à certains services communautaires, selon les régions 101

5.5 Fréquence d'utilisation des ressources communautaires 103

6.1 Répartition des gardiennes selon le nombre d'enfants gardés régulièrement, pour l'ensemble du Québec et pour chaque région étudiée 110

6.2 Distribution des gardiennes qui ont déjà gardé, ou gardent actuellement, le soir, les fins de semaine, la nuit et après l'école, selon la fréquence de ces services 119

6.3 Fréquence des repas offerts aux enfants 123

6.4 Fréquence des services supplémentaires offerts 126

8.1 Distribution des gardiennes reconnues selon leur degré de satisfaction concernant cinq aspects de leurs relations avec les parents 149

LISTE DES ANNEXES

Annexe I - Résultats régionaux

2.1A Niveau de scolarité des gardiennes, selon les régions

2.2A Durée de l'expérience comme gardienne d'enfants avant la reconnaissance par une agence, selon les régions

2.4A Période de délai entre la reconnaissance par une agence et la garde du premier enfant, selon les régions

2.5A Importance des motivations des gardiennes, selon les régions

2.8.A Nombre d'enfants de la gardienne présents à la maison selon les régions

2.9A Âge moyen des enfants de la gardienne présents à la maison, selon les régions

2.10A Niveau de scolarité des conjoints, selon les régions

2.11A Nature de la principale source du revenu de la famille, selon les régions

3.1A Nombre de communications mensuelles avec l'agence, selon les régions

3.8A Éléments contenus dans le cours de formation, selon les régions

4.1A Moyennes et écart-type des heures de garde hebdomadaires selon l'âge des enfants et selon les régions

5.1A Distribution des gardiennes selon la fréquence des activités offertes aux enfants, selon les régions

5.2A Moyennes et écart-type de la durée des activités des enfants, selon les régions

5.4A Fréquence d'utilisation et disponibilité des ressources communautaires, selon les régions

8.2A Degré de satisfaction des gardiennes concernant cinq aspects de leurs relations avec les parents, selon les régions

Annexe II - Questionnaire

Annexe III - Classification des emplois

INTRODUCTION

Une enquête récente de Statistique Canada (1) révèle que, tant au Québec qu'au Canada, la majorité des enfants d'âge pré-scolaire sont gardés dans un milieu familial, soit à leur propre domicile soit dans une autre maison privée. En effet, Statistique Canada estime qu'en février 1981, sur 305 000 enfants québécois d'âge pré-scolaire gardés par d'autres personnes que leurs parents (2), 123 000 (40,2%) sont gardés à leur domicile, 102 000 (33,4%) dans une autre maison privée, 40 000 (13,1%) fréquentent une garderie et 101 000 (33,1%) fréquentent une prématernelle ou une maternelle. Il est important de noter que ces estimations sont fondées sur un échantillon de ménages et que, par conséquent, elles sont soumises à une erreur d'échantillonnage.

Le document de Statistique Canada ne distingue cependant pas entre les deux types de garde en milieu familial, soit la garde non supervisée et la garde supervisée par une agence de services de garde en milieu familial. C'est cette dernière qui constitue l'objet de la présente étude. Il importe donc de situer ce mode de garde dans l'histoire des services de garde au Québec, d'en énoncer les particularités et d'illustrer son rythme de croissance.

C'est en août 1979 que le ministère des Affaires sociales, dans son document intitulé "La politique des services de garde", reconnaissait l'existence de la garde en milieu familial supervisée par une agence.

Le titulaire du permis de l'agence de services de garde en milieu familial pouvant être un établissement comme un Centre local de services communautaires (C.L.S.C.) ou un Centre des services sociaux (C.S.S.), une garderie, une association de parents ou un organisme communautaire sans but lucratif, et ayant reçu une autorisation du ministère des Affaires sociales, s'engageait à remplir les fonctions suivantes:

(1) Statistique Canada. Premiers résultats de l'enquête de 1981 sur la garde des enfants. Septembre 1982.

(2) Il est important de souligner que la maternelle et la pré-maternelle ont été considérées comme des modes de garde dans cette enquête. De plus, étant donné que certains enfants font l'objet de plus d'un mode de garde chaque semaine, la somme des pourcentages est supérieure à 100.

- l'évaluation et la reconnaissance des familles intéressées à garder des enfants;

- l'animation de ces familles en leur procurant de la formation et de l'information pertinentes à la garde des enfants;

- le contrôle de la qualité de vie offerte aux enfants;

- la coordination des demandes des parents et des ressources disponibles de même que la liaison entre le ministère des Affaires sociales et les familles de garde.

Une famille de garde reconnue était celle qui avait été agréée par une agence autorisée par le ministère des Affaires sociales.

Il est important de signaler que le ministère des Affaires sociales accordait en même temps une subvention de fonctionnement aux agences de services de garde de même qu'il instaurait un système d'aide financière aux parents usagers d'un tel service.

Les articles de la loi sur les services de garde à l'enfance, concernant le service de garde en milieu familial, sont basés sur les éléments essentiels de la politique énumérés ci-haut. L'article 1 de la Loi définit ainsi un service de garde en milieu familial:

> "un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, dans une résidence privée où elle reçoit de façon régulière au plus quatre enfants incluant ses enfants reçus dans cette résidence privée ou, si elle est assistée d'une autre personne adulte, au plus neuf enfants incluant les enfants de ces deux personnes reçus dans cette résidence privée et pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives;" (1)

En plus d'assurer la coordination de l'ensemble des services de garde offerts par les personnes reconnues, l'agence doit:

(1) L.R.Q., chap. S.-4.1, art. 1

"1° promouvoir le développement des services de garde en milieu familial;
2° maintenir un service d'information sur les services de garde en milieu familial disponibles;
3° offrir un soutien technique et professionnel aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial".(1)

Le développement des services de garde en milieu familial est assez récent. En effet, c'est en octobre 1979 que la première agence, "À la bonne garde", recevait son permis. Est illustré ci-dessous le rythme de croissance du réseau des agences de services de garde en milieu familial de même que des places disponibles.

Croissance du réseau de la garde en milieu familial reconnue par l'Office des services de garde à l'enfance

Années financières	N. d'agences créées	N. de places créées	Situation au 31 mars de l'année financière	
			N. agences	N. places
1979-1980	2	130	2	130
1980-1981	13	664	15	794
1981-1982	2	150	16*	874**
Total	17	944		

* Parmi les 17 agences créées depuis 1979, une a cessé de fonctionner.
** Des 944 places créées depuis 1979, il en restait 874, ceci étant dû à la cessation d'activité dans une agence et à la réduction du nombre de places autorisées dans une autre agence.

(1) L.R.Q., chap. S.-4.1, art. 9

Comparé aux estimations de Statistique Canada concernant le nombre d'enfants gardés en milieu familial, au Québec, le réseau de la garde en milieu familial supervisée représente, avec 874 places, une faible proportion de la garde en milieu familial utilisée par la population québécoise. La même situation se retrouve également aux Etats-Unis; en effet, le "U.S. Department of Health and Human Services" (1) estime qu'aux Etats-Unis, seulement 6% des enfants gardés en milieu familial se retrouvent dans des familles supervisées.

Le réseau des garderies du Québec offrait, pour sa part, 22 071 places au 31 mars 1982; ainsi, le réseau de la garde en milieu familial supervisée représente aussi une faible proportion des places autorisées par l'Office des services de garde à l'enfance.

Notons de plus que le réseau des agences de services de garde en milieu familial ne s'est pas développé dans toutes les régions du Québec. En mars 1982, on en retrouvait trois dans la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie, trois dans la région du Saguenay - Lac St-Jean, deux dans la région de Québec, quatre sur l'Île de Montréal et quatre dans la région de l'Outaouais. Il n'y en avait aucune dans les régions suivantes: Laurentides-Lanaudière, Sud-de-Montréal (Montérégie), Cantons-de-l'Est, Trois-Rivières, Nord-Ouest et Côte-Nord.

La situation québécoise reste relativement peu connue. En effet, Cloutier et Tessier (2), dans leur relevé de la littérature concernant les diverses dimensions de la garde en milieu familial (ex. la reconnaissance sociale du service, les programmes d'amélioration de la qualité du service), notent que la majorité des études recensées proviennent des Etats-Unis.

La présente étude vise à combler une partie de cette lacune en présentant une description des caractéristiques des gardiennes oeuvrant à l'intérieur du réseau des services de garde en milieu familial supervisée du Québec, de leurs relations avec le personnel responsable des agences, des caractéristiques des enfants qu'elles

(1) U.S. Department of Health and Human Services. Family Day Care in the United States: Executive Summary. Office of Human Development Services. September 1981.
(2) CLOUTIER, R. ET R. TESSIER. La garderie québécoise. Ste-Foy, Éditions La Liberté. 1981. 326 p.

reçoivent et des activités quotidiennes de ces derniers, des services qu'elles offrent, en plus de la garde de jour, de leurs relations avec les parents usagers du service et enfin des tarifs qu'elles demandent.

Bien que le phénomène de la garde en milieu familial supervisée par une agence soit relativement peu développé par rapport à l'ensemble de la garde en milieu familial, il importe pour l'Office des services de garde à l'enfance, responsable du développement des services de garde au Québec, d'en connaître les principales caractéristiques au moment même où nous assistons à ses premiers développements.

CHAPITRE 1
LA MÉTHODOLOGIE

Introduction

La méthodologie utilisée dans la présente étude constitue l'objet de ce premier chapitre. On y retrouvera le taux de participation des gardiennes à l'enquête, de même que la description du questionnaire, de la méthode de cueillette des données et d'analyse des résultats.

1.1 Taux de participation des gardiennes à l'enquête

En janvier 1982, la liste fournie par 15 des 16 agences de garde du Québec comptait 203 gardiennes actives, c'est-à-dire recevant effectivement des enfants, une agence n'avait aucune gardienne active. Ces gardiennes représentent 66,7% des 304 gardiennes qui avaient reçu leur accréditation de l'agence (1).

Un questionnaire a été expédié à 198 gardiennes (5 gardiennes de la région de Montréal ayant accepté de compléter et de commenter les versions préliminaires du questionnaire de l'enquête); 125 gardiennes ont retourné leur questionnaire et une personne a fait parvenir une lettre. De ces 125 questionnaires retournés, 122 furent utilisés pour fins d'analyse - 3 étant trop incomplets - ce qui correspond à un taux de participation à l'enquête de 61.6%.

(1) Une gardienne peut avoir reçu une accréditation, c'est-à-dire être reconnue par une agence, sans à un moment précis recevoir d'enfants puisqu'il y a souvent un délai entre cette reconnaissance et la garde du premier enfant. De plus, certaines agences préfèrent avoir une banque de gardiennes disponibles afin de s'ajuster aux demandes des parents.

Tableau 1.1 TAUX DE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE, SELON LES AGENCES ET LES RÉGIONS

Régions	Agences	Nombre de répondantes/ nombre total	% du total	% du total des répondantes
Région 01				
Bas St-Laurent	. Ste-Blandine	2/2	(100,0%)	(1,6)
Gaspésie	. Awantjish	6/6	(100,0%)	(4,9)
	. Au nid des Joyeux Marmots	7/14	(50,0%)	(5,7)
Total		**15/22**	**(68,1%)**	**(12,2)**
Région 02				
Saguenay	. Garderie populaire d'Alma	0/1	(0%)	(0)
Lac St-Jean	. C.L.S.C. Saguenay-Nord	7/13	(53,8%)	(5,7)
Total		**7/14**	**(50,0%)**	**(5,7)**
Région 03				
Québec	. À la Bonne Garde	10/12	(83,3%)	(8,2)
	. La Ribambelle	6/11	(54,9%)	(4,9)
Total		**16/23**	**(69,5%)**	**(13,1)**
Région 06A				
Montréal	. C.S.S.M.M.	9/21	(42,8%)	(7,3)
	. C.S.S.V.M.	26/54	(48,1%)	(21,3)
	. C.L.S.C. Octave Roussin	1/2	(50,0%)	(0,8)
	. Y.M.C.A. St-Laurent	3/3	(100,0%)	(2,5)
	. Nom de l'agence non mentionné	1		(0,8)
Total		**40/80**	**(50,0%)**	**(32,7)**
Région 07				
Outaouais	. C.L.S.C. Draveurs	19/19	(100,0%)	(15,6)
	. C.L.S.C. Hull	19/30	(63,3%)	(15,6)
	. C.L.S.C. Vallée de la Gatineau	3/6	(50,0%)	(2,5)
	. Petite Nation	1/4	(25,0%)	(0,8)
	. Nom de l'agence non mentionné	2		(1,6)
Total		**44/59**	**(74,5%)**	**(36,1)**
Grand total		**122/198**	**(61,6%)**	**(100,0)**

N.B.: L'agence Trotte Menu de la région Saguenay-Lac St-Jean ne comprenait aucune gardienne active au moment de notre enquête.

Les résultats présentés au tableau 1.1 indiquent que le taux de réponse varie entre 50% et 74,5% selon les régions et entre 0% et 100% selon les agences.

Les régions du Bas St-Laurent, de la Gaspésie, de Québec et de l'Outaouais ont un taux de réponse aux environs de 70% alors que les régions de Montréal et du Saguenay-Lac St-Jean ont un taux de 50%. Lorsque l'on considère l'ensemble des répondantes, la majorité de ces dernières, soit 68,8%, proviennent de l'Outaouais ou de la région de Montréal, ce qui est représentatif de la réalité, ces deux régions rassemblant la ajorité de la population des gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial du Québec.

Par ailleurs, si l'on examine le nombre de répondantes de chaque région par rapport à la population totale des gardiennes, on observe que la région de Montréal est sous-représentée et que la région de l'Outaouais est légèrement sur-représentée (tableau 1.2). Mais, dans l'ensemble, la répartition des répondantes donne un reflet acceptable des dispersions géographiques existantes.

Tableau 1.2 COMPARAISON ENTRE LA POPULATION VISÉE ET LA PROPORTION DE RÉPONDANTES SELON LES RÉGIONS

Régions		Population visée		Répondantes	
		N	%	N	%
01	Bas St-Laurent Gaspésie	22	(11,1)	15	(12,3)
02	Saguenay - Lac St-Jean	14	(7,0)	7	(5,7)
03	Québec	23	(11,6)	16	(13,1)
06A	Montréal	80	(40,4)	40	(32,7)
07	Outaouais	59	(29,7)	44	(36,1)
Total		198	(100,0)	122	**(100,0)**

1.2 Procédure

1.2.1 Instrument de mesure

Le questionnaire utilisé, dont on retrouvera une copie à l'annexe II, contenait 55 questions principales, en majorité de type "fermées"; 20 de ces questions contenaient en plus une ou deux sous-questions.

La structure du questionnaire comprenait dix sections:

Section I: Identification: citoyenneté, âge, nom de l'agence, lieu de résidence (région, municipalité), type d'habitation, statut (propriétaire, locataire), niveau d'étude, nombre d'enfants à la maison, statut civil (avec ou sans conjoint), autre personne à la maison, durée de l'expérience comme gardienne reconnue, délai entre la reconnaissance et la garde du premier enfant, expérience comme gardienne, expérience de travail avant d'être gardienne reconnue (questions 1 à 16 inclusivement);

Section II: Motivation: raisons qui ont amené les gardiennes à offrir un service de garde, début du service de garde en tant que gardienne reconnue, raisons qui ont incité les gardiennes à devenir une famille de garde reconnue par une agence (questions 17,18 et 19);

Section III: Services à la clientèle: enfants handicapés, étendue des heures de garde dans une même journée, nombre d'heures de garde hebdomadaires, caractéristiques des enfants gardés (âge, sexe, nombre d'heures par jour et de jours par semaine où l'enfant est gardé, durée de l'expérience de garde avec chaque enfant), solution en cas d'absence de la gardienne, fréquence des services de garde complémentaires (le soir, la nuit, les fins de semaine) et de services supplémentaires, service de repas (questions 20 à 26 inclusivement);

Section IV: Recrutement des enfants (mode de recrutement des enfants, critères de sélection, désir face au nombre d'enfants gardés) (questions 27, 28 et 29);

Section V: Activités: disponibilité et utilisation des services communautaires, fréquence et durée des activités avec les enfants, initiation des activités (questions 30, 31 et 32);

Section VI: Tarifs: tarifs demandés selon différentes unités de tarification, et selon les journées d'absence de l'enfant (questions 33,34 et 35);

Section VII: Dépenses afférentes au service de garde (jouets, mobiliers, aménagements spéciaux) (questions 36 à 39 inclusivement);

Section VIII: Relations avec l'agence de services de garde (permanence du personnel, communications et réunions avec le personnel de l'agence, visites de ce personnel, services offerts par l'agence, satisfaction face aux services offerts, contenu du cours de formation, avantages et désavantages à être une famille reconnue par une agence) (questions 40 à 49 inclusivement);

Section IX: Relations avec les parents (entente avec les parents, difficultés, satisfaction face au respect de l'entente) (questions 50, 51 et 52);

Section X: Généralités: source du revenu de la famille, catégorie du revenu familial, caractéristiques du conjoint (âge, niveau de scolarité, occupation) (questions 53, 54 et 55).

De plus, dans les cas où la gardienne principale gardait avec une autre personne, une annexe comprenant deux sections (identification et motivation) s'adressait à cette deuxième personne.

1.2.2 Cueillette des données

Les 198 questionnaires ont été expédiés par la poste à la mi-mars 1982. Au début d'avril 1982, une agente de recherche, accompagnée de l'agente de liaison responsable du dossier des agences à l'Office des services de garde à l'enfance, ont

rencontré toutes les responsables des agences afin de les mieux informer sur les objectifs de la recherche et les inciter à obtenir la participation des gardiennes concernées. Les responsables des agences ont accepté de faire une relance téléphonique auprès de leurs gardiennes afin que celles-ci retournent leur questionnaire complété.

1.3 Analyse des résultats

Les résultats sont présentés pour l'ensemble des gardiennes du Québec et selon leur provenance régionale:

Région de Montréal (n = 40);
Région de l'Outaouais (n = 38);
Région du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec (n = 38).

La décision de regrouper ces trois dernières régions était nécessaire. En effet, compte tenu du faible nombre de répondantes dans certaines régions (ex. 7 répondantes dans la région du Saguenay - Lac St-Jean), il apparaissait essentiel de sauvegarder l'anonymat des répondantes en les resituant dans un ensemble plus grand.

De plus, les gardiennes de ces régions ont une caractéristique commune importante, qui les distingue des deux autres régions, à savoir, qu'elles vivent, en grande majorité (84,2% n = 32 sur 38) en milieu rural.

Les différences régionales observées peuvent donc être interprétées comme étant des différences liées au contexte environnemental (rural ou urbain).

Afin de ne pas alourdir la présentation des résultats, les résultats régionaux n'apparaissent dans le texte que lorsqu'il y a des différences significatives. Dans tous les autres cas, les données régionales sont présentées à l'annexe I.

Notons également que parmi les 122 gardiennes qui ont complété un questionnaire, 6 gardent en collaboration avec une autre personne, soit 4 avec leurs conjoints et 2

avec d'autres personnes de leur parenté; bien que les questions de l'annexe du questionnaire aient été prévues à l'intention des collaborateurs(trices) de la gardienne principale, l'analyse de ces résultats n'a pas été effectuée, ceci afin de conserver l'anonymat des personnes concernées.

1.4 Lexique

Agence de services de garde en milieu familial: désigne le titulaire d'un permis de services de garde en milieu familial; ce permis, émis par l'Office des services de garde à l'enfance, stipule le nombre de places qu'une agence peut offrir par l'intermédiaire des personnes qu'elle a reconnues. Dans le texte qui suit, l'agence de services de garde en milieu familial est souvent désignée par le mot "agence".

Gardienne reconnue: personne reconnue par une agence de services de garde en milieu familial et qui offre, dans son domicile, contre rémunération, un service de garde à des enfants.

Garde en milieu familial supervisée: terme utilisé pour désigner la garde en milieu familial lorsque celle-ci se fait sous la supervision d'une agence de services de garde en milieu familial. Le programme d'aide financière aux parents utilisateurs d'un service de garde en milieu familial ne s'applique que dans les cas où ce service est supervisé par une agence de services de garde en milieu familial.

F: Fréquence, ou nombre de fois où une valeur "x" est observée.

Écart-type (E.T.): valeur qui indique la dispersion plus ou moins grande des mesures autour de la moyenne: plus l'écart-type est bas, plus les valeurs sont resserrées autour de la moyenne et, inversement, plus l'écart-type est élevé, plus la distribution est étalée; lorsque la distribution des scores est normale, 68% de ces scores se retrouvent dans l'étendue déterminée par la moyenne plus ou moins un écart-type.

% cum.: pourcentage cumulatif, obtenu par l'addition successive des pourcentages de chaque valeur, en partant de la valeur la plus faible.

Mode statistique: valeur dont la fréquence est la plus élevée.

$\bar{x}$: moyenne.

Résumé

. Un questionnaire a été expédié à 198 gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial du Québec; les données présentées ici sont basées sur 122 gardiennes (soit 61,6%) qui ont complété ce questionnaire.

. Le taux de participation à l'enquête varie entre 50 et 74,5% selon les régions et entre 0 et 100% selon les agences.

. Le questionnaire utilisé comportait 10 sections: identification, motivation, services à la clientèle, recrutement des enfants, activités, tarifs, dépenses, relations avec l'agence, relations avec les parents, généralités; de plus, une annexe comprenant deux sections (identification et motivation) s'adressait, le cas échéant, au collaborateur(trice) de la gardienne principale.

. Les résultats sont présentés pour l'ensemble des gardiennes reconnues du Québec et selon les régions: région de Montréal, Outaouais, région du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec; les résultats de ces trois dernières régions furent cependant regroupés, compte tenu du petit nombre de répondantes et d'une particularité qui les distingue, à savoir que la majorité de gardiennes qui y vivent habitent en milieu rural, comparativement aux deux autres régions, majoritairement composées de personnes qui vivent dans un milieu urbain.

CHAPITRE 2

LES CARACTÉRISTIQUES DES GARDIENNES RECONNUES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE

Introduction

Qui sont ces personnes qui acceptent de garder des enfants chez elles sous la supervision d'une agence de services de garde en milieu familial? Le chapitre qui suit apporte quelques réponses à cette interrogation. Notons tout d'abord que toutes ces personnes sont de sexe féminin, à l'exception des 4 conjoints collaborateurs de leur épouse. Compte tenu de la décision de ne pas présenter les informations concernant les collaborateurs(trices) des gardiennes principales, les résultats qui suivent s'appliquent à l'ensemble des gardiennes seulement.

On retrouvera la description de certaines de leurs caractéristiques socio-démographiques, telles que l'âge, la citoyenneté, le niveau de scolarité et l'expérience de travail.

Sur le plan psychologique, nous avons abordé les motivations liées au travail de gardienne et ce, dans le contexte d'une agence de services de garde en milieu familial. En dernier lieu, nous avons colligé un certain nombre d'informations concernant l'environnement social de la gardienne (enfants et conjoints), son environnement physique (milieu rural ou urbain, type d'habitation), de même que le niveau du revenu de la famille.

2.1 Citoyenneté et âge

Les répondantes de notre enquête sont majoritairement de citoyenneté canadienne (96,6%, n = 117). Leur moyenne d'âge est de 36,6 ans, la plus jeune ayant 19 ans et la plus âgée 68 ans. Cependant, la moitié d'entre elles ont moins de 35 ans. Ces résultats diffèrent sensiblement de ceux obtenus par Brouillet, Mercier, Tessier 1981 (1) dans leur enquête sur les garderies. En effet, le groupe des éducateurs(trices) en garderie de moins de 25 ans représente 44,2% de l'ensemble

(1) BROUILLET, C., C. MERCIER et R. TESSIER. Des garderies malgré tout. Office des services de garde à l'enfance. Éditeur officiel du Québec. 1981.

des éducateurs(trices) alors que ce même groupe d'âge ne représente que 6,6% des gardiennes en milieu familial. La lecture du tableau 2.1 révèle également que c'est dans la région de Montréal que l'âge moyen des gardiennes est le plus élevé, soit 41,5 ans.

Tableau 2.1 ÂGE DES GARDIENNES SELON LES RÉGIONS

Âge \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins de 25 ans	4	(10,5)	1	(2,5)	3	(7,0)	8	(6,6)	6,6
25-34	19	(50,0)	12	(30,0)	22	(51,1)	53	(43,8)	50,4
35-44	11	(28,9)	12	(30,0)	12	(27,9)	35	(28,9)	79,3
45-54	4	(10,5)	7	(17,5)	6	(14,0)	17	(14,1)	93,4
55 et plus	-	-	8	(20,0)	-	-	8	(6,6)	100,0
Total	38	(100,0)	40	(100,0)	43	(100,0)	121		(100,0)
Moyenne	33,7 ans		41,5 ans		34,6 ans		36,6 ans		
Minimum:	19		22		22		19		
Maximum:	51		68		54		68		

2.2 Niveau de scolarité

Tel qu'on peut l'observer à la figure 2.1, la majorité des gardiennes ont complété des études primaires (40,5%, n = 49) ou secondaires (41,3%, n = 50) et une minorité d'entre elles ont terminé des études collégiales (14,9%, n = 18).

De plus, très peu de gardiennes (n = 5) ont mentionné qu'elles étudiaient présentement au niveau collégial ou universitaire et 10 ont mentionné avoir débuté des études à ces niveaux sans toutefois les avoir complétées.

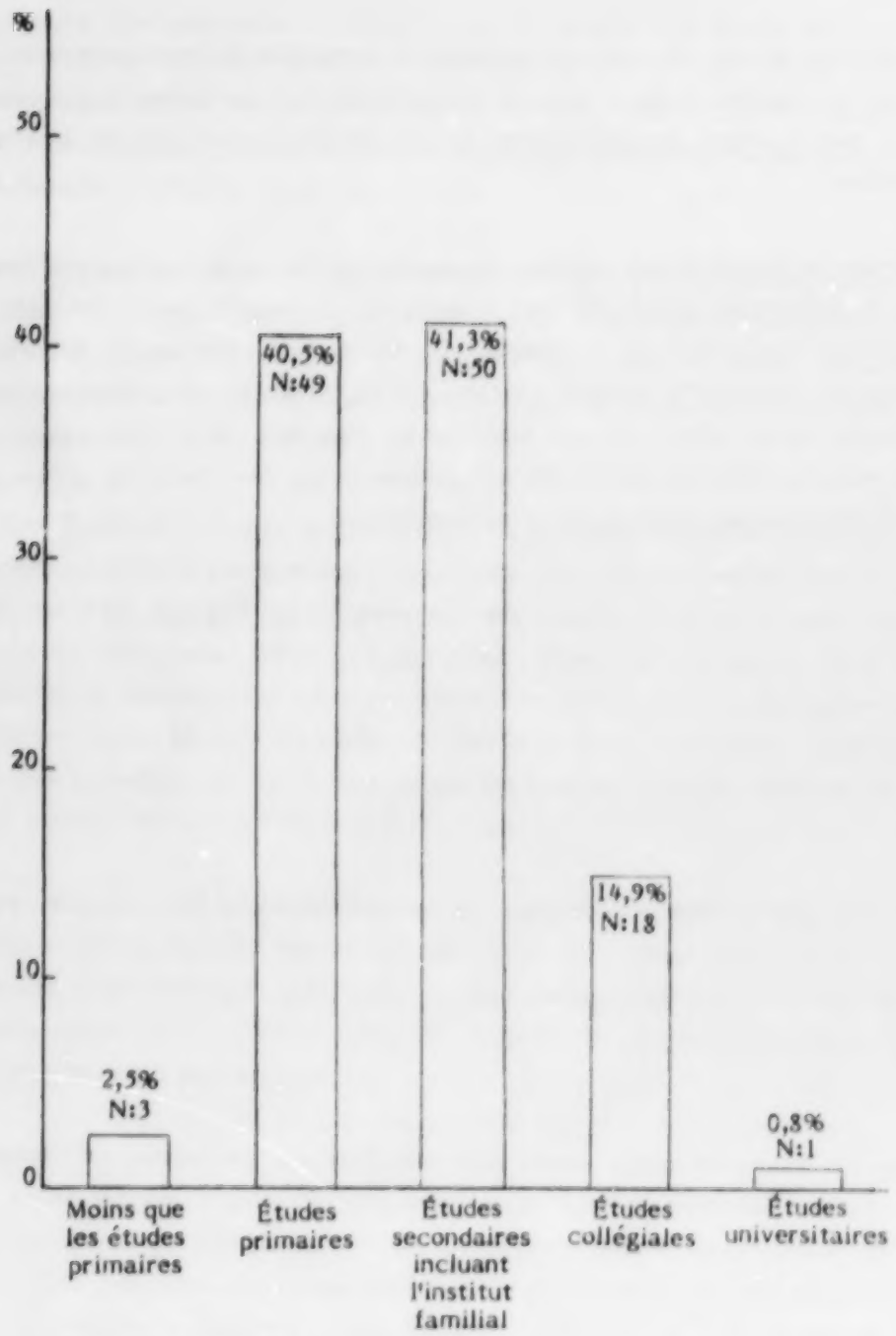

FIGURE 2.1: Niveau de scolarité des gardiennes

Cette situation est sensiblement la même dans toutes les régions (voir le tableau 2.1A, en annexe).

Les agences offrant un cours de formation à l'intention de leurs gardiennes, nous verrons au chapitre trois le taux de participation des gardiennes à ces cours de même que le degré de satisfaction de ces dernières vis-à-vis ces sessions de formation.

Le niveau de scolarité observé chez les gardiennes fait écho à ce que l'on retrouve dans la population québécoise des femmes de 15 ans et plus. En effet, les statistiques compilées par le Conseil du statut de la femme (1), à partir des données du recensement de 1976, révèlent que 75,9% des femmes de 15 ans et plus, conjointes et/ou mères, ont une scolarité ne dépassant pas le niveau secondaire. Dans notre enquête, ce sont 84,3% des gardiennes qui font partie du groupe ayant une scolarité ne dépassant pas le niveau secondaire.

(1)MESSIER, Suzanne, Chiffres en mains, Conseil du statut de la femme, 1981.

2.3 Expérience antérieure de travail

À la question "Occupiez-vous un emploi avant de devenir une famille de garde?", 28,7% (n = 35 sur 122) des gardiennes affirment qu'elles en ont occupé. Cette proportion varie légèrement selon les régions étudiées: Bas-St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec, 21,1% (n = 8 sur 38); Montréal, 32,5% (n = 13 sur 40); Outaouais, 31,8% (n = 14 sur 44).

Parmi les 35 répondantes qui ont indiqué le type d'emploi qu'elles avaient occupé, il est difficile de dégager des tendances générales. On retrouve plusieurs corps d'emploi (institutrice, infirmière, gardienne à domicile, vendeuse, caissière, opératrice, serveuse dans un restaurant, etc.) et peu de personnes à l'intérieur de chacun d'eux.

Nous avons également exploré si l'expérience de gardienne reconnue constituait la première expérience de garde de nos répondantes. Les données révèlent que 38,3% (n = 46 sur 120) des gardiennes gardaient des enfants chez elles avant d'être reconnues par une agence. Cette situation diffère d'une région à l'autre. En effet, la proportion de personnes qui gardaient avant d'être reconnues par une agence est de 26,3% (n = 10 sur 38) dans les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec, de 42,1% (n = 16 sur 38) dans la région de Montréal et de 45,5% (n = 20 sur 44) dans la région de l'Outaouais.

Plusieurs facteurs sont probablement responsables de ces différences, certains étant liés au fonctionnement des agences (publicité, critères de sélection, etc.) et d'autres aux caractéristiques spécifiques de chaque environnement (réactions de la population locale face au phénomène de la garde reconnue, concurrence des gardiennes non reconnues, etc.).

Mais, parmi les gardiennes qui gardaient déjà avant d'être reconnues par une agence, 43 ont indiqué la durée de cette expérience. L'observation des résultats du tableau 2.2 révèle que ces gardiennes ont en moyenne quatre années d'expérience de garde. Les moyennes régionales varient entre 3,5 pour les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec, 3,7 pour la région de Montréal et 4,5 pour la région de l'Outaouais. Le détail des résultats régionaux apparaît en annexe au tableau 2.2A.

Tableau 2.2 DURÉE DE L'EXPÉRIENCE COMME GARDIENNE D'ENFANTS AVANT LA RECONNAISSANCE PAR UNE AGENCE

Durée de l'expérience de garde	Total des gardiennes		
	F	%	% cum.
Moins d'un an	8	(18,6)	(18,6)
1 an - 1 an 11 mois	4	(9,3)	(27,9)
2 ans - 2 ans 11 mois	6	(14,0)	(41,9)
3 ans - 3 ans 11 mois	5	(11,6)	(53,5)
4 ans - 4 ans 11 mois	2	(4,7)	(58,1)
5 ans et plus	18	(41,9)	(100,0)
Total	43	(100,0)	
Moyenne		4 ans	
Minimum		1 mois	
Maximum		11 ans	

2.4 Expérience à titre de gardienne reconnue

L'expérience comme gardienne reconnue est nécessairement peu élevée puisqu'elle est liée à la mise sur pied des agences elles-mêmes. Le tableau 2.3 présente la distribution des gardiennes selon la durée de cette expérience; on peut y observer que la durée moyenne pour l'ensemble des gardiennes est de 13,3 mois. Les données régionales révèlent de plus que c'est dans la région de l'Outaouais où l'on retrouve la proportion la plus élevée de gardiennes reconnues depuis moins de 20 mois, soit 95,3% (n=41) comparativement à 71,4% (n=25) dans la région de Montréal et à 83,4% (n=31) dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay-Lac St-Jean - Québec. Notons que certaines réponses (ex. 4,8 et 20 ans ans d'expérience comme

gardienne reconnue) ont été exclues des calculs car jugées invraisemblables, compte tenu de l'existence récente des agences; la première agence, À la Bonne Garde, ayant obtenu son permis en décembre 1979.

Tableau 2.3 DURÉE DE L'EXPÉRIENCE À TITRE DE GARDIENNE RECONNUE SELON LES RÉGIONS

Régions / Expérience de garde	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins de 10 mois	11	(29,3)	16	(45,7)	19	(44,1)	46	(40,0)	(40,0)
10 à 19 mois	20	(54,1)	9	(25,7)	22	(51,2)	51	(44,4)	(84,4)
20 à 29 mois	4	(10,8)	3	(8,6)	2	(4,7)	9	(7,8)	(92,2)
30 mois et plus	2	(5,4)	7	(20,0)	-	-	9	(7,8)	(100,0)
Total	37	(100,0)	35	(100,0)	43	(100,0)	115	(100,0)	(100,0)
Moyenne	13,9 mois		15,4 mois		11 mois		13,3 mois		
Minimum	4 mois		1 mois 3 sem.		2 mois		1 mois 3 semaines		
Maximum	36,5 mois		36 mois		24 mois		36 mois		

2.4.1 Délai entre la reconnaissance par une agence et la garde du premier enfant

Le délai observé entre le moment où la gardienne est reconnue par l'agence et celui où elle reçoit un ou des enfants dépend entre autres du processus de jumelage, processus par lequel le personnel de l'agence rencontre parents et gardiennes afin de satisfaire aux besoins et exigences des uns et des autres.

Les résultats présentés au tableau 2.4 indiquent que 47% (n = 48 sur 102) des gardiennes ont subi un délai de moins d'un mois. Le délai moyen pour l'ensemble des gardiennes a été de 1,6 mois. Notons que 5 gardiennes gardaient les mêmes enfants avant d'être reconnues et qu'une a indiqué qu'elle n'avait pas passé par l'agence pour recruter les enfants. Une gardienne a indiqué un délai de 36 mois, délai qui nous est apparu peu vraisemblable; par conséquent, nous avons exclu cette réponse du calcul de la moyenne.

Les résultats régionaux apparaissent en annexe au tableau 2.4A, on y observe très peu de différences entre chacune des régions.

Tableau 2.4 PÉRIODE DE DÉLAI ENTRE LA RECONNAISSANCE PAR UNE AGENCE ET LA GARDE DU PREMIER ENFANT

Délai	F	%	% cum.
Pas de délai	5	4,9	4,9
Moins d'un mois	43	42,1	47,0
1 à 1.9 mois	23	22,5	69,5
2 à 2.9 mois	9	8,8	78,3
3 à 5.9 mois	14	13,7	92,0
6 à 12 mois	8	7,8	100
Total	102		
Moyenne	1,6 mois		

2.5 Motivation

Les résultats présentés dans cette section visent à décrire les motivations qui ont incité les gardiennes à offrir un service de garde et ce à l'intérieur de la structure d'une agence de services de garde en milieu familial. À cette fin, nous avons posé

trois questions concernant respectivement: l'importance des raisons qui ont incité les gardiennes à garder des enfants (question 17); les raisons qui les ont amenées à joindre une agence plutôt que d'offrir leurs services de façon indépendante (question 19); le processus par lequel elles ont joint une agence de services de garde en milieu familial (question 18).

2.5.1 Motivation à garder des enfants

La question 17 demandait aux gardiennes d'évaluer, sur une échelle graduée de 1 à 5 (1), l'importance qu'elles accordaient à 5 différentes raisons, soit: l'amour des enfants, l'obtention d'un revenu, leur besoin d'activité, la possibilité de procurer un ami pour leur enfant et enfin la possibilité de rester à la maison tout en gagnant un revenu.

L'observation des résultats du tableau 2.5 révèle que 31,9% des gardiennes (n = 95) affirment que l'amour des enfants constitue une motivation très ou extrêmement importante pour elles. Le désir de procurer un(e) ami(e) à son enfant est jugé très ou extrêmement important par le tiers des gardiennes (n = 36); par contre, il y a également un autre tiers (n = 36) pour qui cette situation ne s'applique pas.

L'importance du besoin d'activité est ressentie à des degrés divers par les répondantes. Ces dernières se répartissent en trois groupes à peu près égaux: 32,1% (n = 35) considèrent que cela ne s'applique pas du tout dans leur cas ou que c'est peu ou pas important du tout alors que 35,8% (n = 39) affirment que c'est important et que 32,1% (n = 35) déclarent que c'est très ou extrêmement important.

La possibilité de gagner un revenu en gardant des enfants est considérée importante par 51,4% des répondants (n = 56) et très ou extrêmement importante par 18,3% d'entre elles (n = 20). Par contre, 29,4% (n = 32) affirment que cela a peu ou pas d'importance pour elles.

(1) 1 signifiant "pas important du tout" et 5, "extrêmement important".

La possibilité de rester à la maison tout en gagnant un revenu a peu ou pas d'importance pour 20,9% des répondantes (n = 23) et 8,2% (n = 9) affirment que cela ne les concerne pas. Par ailleurs, cette possibilité est importante pour 41,8% (n = 46) des répondantes et très ou extrêmement importante pour 29,1% (n = 32). Ces résultats sont bien illustrés par la figure 2.2. On peut observer que par rapport aux réponses données à l'item précédent qui concerne également la possibilité de gagner un revenu, un plus grand nombre, soit 11% de plus, considèrent que cela est très ou extrêmement important pour elles.

Les données régionales sont présentées en annexe au tableau 2.5A. Notons que nous n'avons pas observé de différences significatives entre les régions relativement à cette question.

Tableau 2.5 IMPORTANCE DES MOTIVATIONS DES GARDIENNES À GARDER DES ENFANTS

Motivations / Degré d'importance	L'amour des enfants		Obtenir un revenu		Besoin d'activité		Procurer un(e) ami(e) à votre enfant		Possibilité de rester à la maison tout en gagnant un revenu	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
. Pas important du tout	3	(2,6)	8	(7,4)	5	(4,6)	9	(8,4)	6	(5,4)
. Peu important	-	-	24	(22,0)	20	(18,3)	9	(8,4)	17	(15,5)
. Important	17	(14,6)	56	(51,4)	39	(35,8)	17	(15,9)	46	(41,8)
. Très important	36	(31,0)	19	(17,4)	26	(23,8)	23	(21,5)	23	(20,9)
. Extrêmement important	59	(50,9)	1	(0,9)	9	(8,3)	13	(12,2)	9	(8,2)
. Ne s'applique pas	1	(0,9)	1	(0,9)	10	(9,2)	36	(33,6)	9	(8,2)
Total	116	(100)	109	(100)	109	(100)	107	(100)	110	(100)

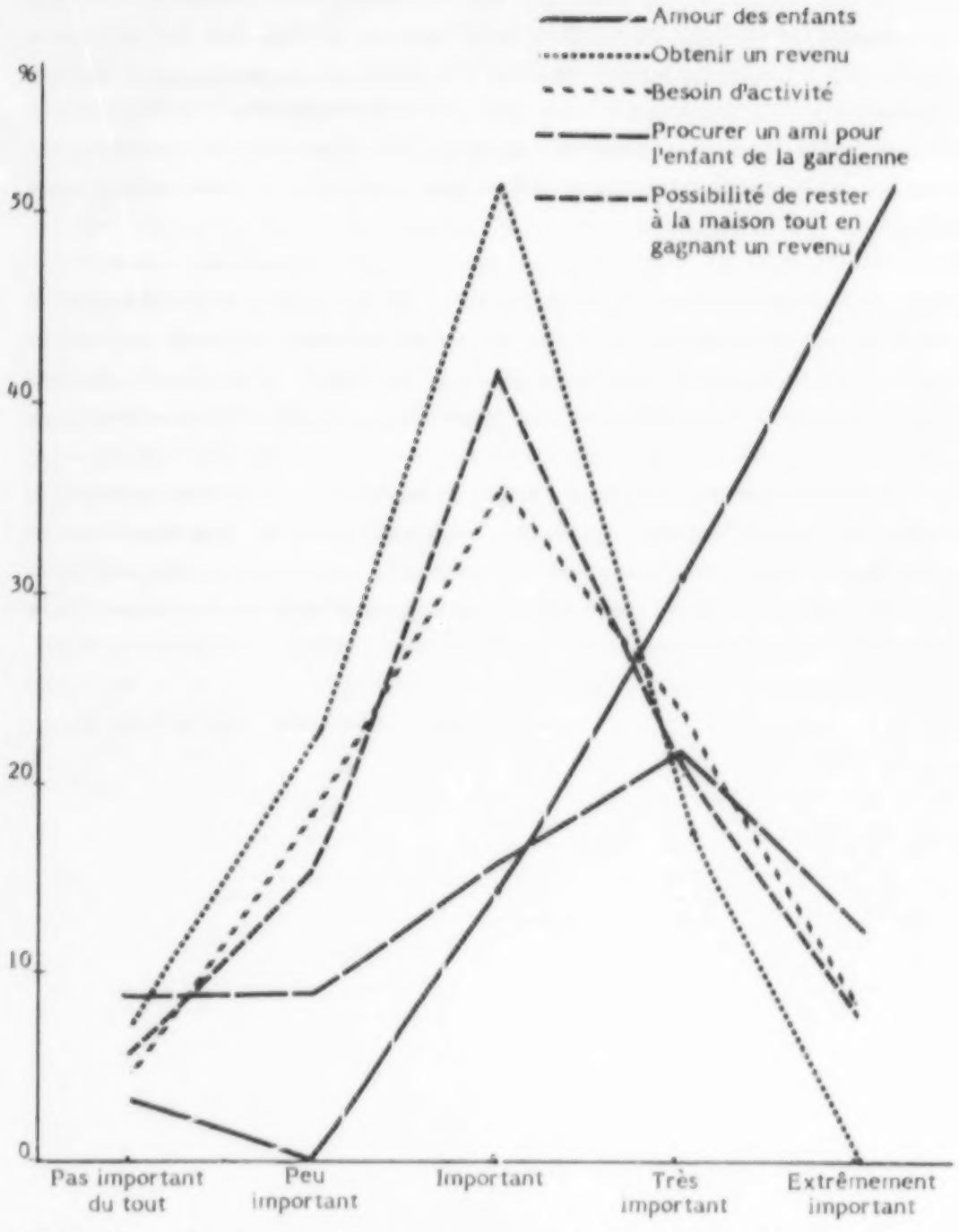

FIGURE 2.2: Distribution des gardiennes selon le degré d'importance accordé aux motifs de garder des enfants.

Lorsque l'on calcule la cote moyenne d'importance attribuée à chacune des raisons mentionnées, en excluant les cas où la raison nommée ne s'applique pas, on observe que l'amour des enfants est le facteur le plus important (moyenne = 4,28), suivi de la possibilité de procurer un(e) ami(e) pour son enfant (moyenne = 3,30), le besoin d'activité de la gardienne (moyenne = 3,14), la possibilité de gagner un revenu tout en restant à la maison (moyenne = 3,11) et finalement, obtenir un revenu (moyenne = 2,82).

Bref, l'amour des enfants apparaît comme la raison la plus importante pour la majorité des répondantes; les divers degrés d'importance accordée aux autres raisons mentionnées se distribuent sous la forme d'une courbe (statistique) s'approchant de la normalité, avec une concentration de répondantes au centre de l'échelle (catégorie 3 = important) et le reste des répondantes étant réparti à peu près également dans les catégories 1 et 2 (pas important du tout, peu important) et 4 et 5 (très ou extrêmement important). De plus, il y a peu de différences entre les moyennes du degré d'importance accordée aux diverses raisons. Ainsi, sauf en ce qui concerne l'amour des enfants qui rejoint presque toutes les répondantes, on ne peut parler d'un pattern unique de motivations qui décrirait toutes les gardiennes.

2.5.2 Motivation liée à l'appartenance à une agence

En plus d'explorer les motivations qui incitaient ces femmes à garder des enfants, nous avons exploré les raisons pour lesquelles elles ont joint une agence de services de garde en milieu familial. La question 19, question ouverte, était formulée comme suit: "Qu'est-ce qui vous a incitée à devenir une famille de garde reconnue par une agence?". Nous avons obtenu 159 réponses de la part de 109 gardiennes; ces réponses spontanées furent ensuite analysées pour en dégager les idées essentielles. Deux grandes catégories de motifs ont émergé de cette analyse: l'une relative au service de garde en général et l'autre relative à l'appartenance à une agence. Ces résultats suggèrent que la question n'était pas formulée de façon assez précise pour n'obtenir que les raisons liées à l'appartenance à une agence.

La lecture des résultats présentés au tableau 2.6 révèle que les motifs reliés au service de garde en général sont les mêmes que ceux mentionnés à la question 17 concernant l'importance des raisons qui ont motivé les gardiennes à offrir un service de garde. On y retrouve, par ordre décroissant de fréquence des réponses: l'amour des enfants, la possibilité de gagner un revenu, le besoin d'activité et le désir d'avoir un compagnon pour son enfant. On peut voir là un effet de contexte attribuable à la structure du questionnaire.

Tableau 2.6 MOTIVATIONS À DEVENIR UNE GARDIENNE RECONNUE PAR UNE AGENCE

		Nombre de réponses	% des répondantes*
I	**Motifs reliés au service de garde en général**		
	- L'amour des enfants	20	(18,3)
	- La possibilité de gagner un revenu	12	(11,0)
	- Le besoin d'activité	12	(11,0)
	- Le désir d'avoir un compagnon pour son enfant	7	(6,4)
	Total	51/159 (32,0%)	
II	**Motifs reliés à l'appartenance à une agence**		
	A. Services offerts par l'agence		
	- Cours de formation	12	(11,0)
	- Recrutement des enfants	11	(10,0)
	- Conseil, aide, support du personnel de l'agence	10	(9,1)
	- Protection pour les gardiennes	10	(9,1)
	- Fixation des tarifs par l'agence	4	(3,6)
	- Autres services (ex.: ludothèque, et avantages non spécifiés)	8	(6,4)
	Total	55/159 (34,5%)	
	B. Avantages pour les parents		
	- Aide financière du gouvernement	6	(5,5)
	- Demande directe des parents	10	(9,1)
	- Avantages non spécifiés	6	(5,5)
	Total	22/159 (13,8%)	
	C. Professionnalisation du travail de la gardienne		
	- Reconnaissance sociale du travail	5	(4,6)
	- Meilleure qualité du service	4	(3,6)
	- Amélioration des conditions de travail (congés, vacances)	1	(0,9)
	- Possibilité d'échanger avec les autres gardiennes	4	
	Total	14/159 (8,8%)	
III	**Motifs divers**	17/159 (10,6%)	

* Les pourcentages de répondantes ont été calculés sur 109 répondantes. La somme des % est plus que 100%, car plusieurs gardiennes ont mentionné plus d'une raison.

Les réponses concernant l'appartenance à une agence ont été regroupées sous trois thèmes principaux: 1) les services offerts par les agences (34,5% des réponses); 2) les avantages pour les parents (13,8% des réponses); 3) la professionnalisation du travail de la gardienne (8,8% des réponses).

La catégorie "avantages pour les parents" peut être interprétée de manière ambiguë; par exemple, les commentaires concernant la meilleure qualité du service auraient pu être classifiés sous cette rubrique plutôt que sous celle de la professionnalisation du travail de la gardienne. La décision d'inclure un commentaire dans une catégorie ou une autre a été prise à partir du point de vue exprimé par la répondante. Les réponses classées sous le titre "avantages aux parents" sont celles où les répondantes ont clairement mentionné qu'elles avaient joint l'agence afin que les parents en tirent certains avantages, comme par exemple, la possibilité d'aide financière.

Il est étonnant d'observer le peu de répondantes (n = 5) qui ont souligné que l'agence pourrait contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail, soit par la plus grande reconnaissance sociale qu'elles recevraient, soit par le gain d'avantages sociaux (congés, etc.) ou d'augmentation de leurs revenus.

Bref, mises à part leurs motivations personnelles (amour des enfants, besoin d'activités etc.), ce sont les services offerts par l'agence qui incitent le plus les gardiennes à faire partie d'une agence de services de garde en milieu familial. Mais il est important de noter que, bien que cette catégorie de réponses soit la plus fréquente, elle ne rejoint que 29,3% des gardiennes (n = 32) et aucun des items qui la composent ne rejoint plus de 11%. C'est dire que les raisons qui motivent chaque gardienne sont bien différentes de l'une à l'autre.

2.5.3 Mode d'adhésion à l'agence

Une autre question portait sur le moyen par lequel les gardiennes ont joint l'agence. S'agit-il d'une initiative personnelle ou d'une stimulation provenant de l'extérieur, soit la publicité de l'agence ou la pression des parents? Les résultats apparaissent au tableau 2.7.

Tableau 2.7 MODE D'ADHÉSION À L'AGENCE, SELON LES RÉGIONS

Régions / Mode d'adhésion à l'agence	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Suite à une demande des parents	6	(15,8)	19	(48,7)	2	(4,8)	27	(22,7)
Suite à votre initiative	14	(36,8)	8	(20,5)	19	(45,2)	41	(34,5)
Suite à une publicité de l'agence	17	(44,7)	9	(23,1)	17	(40,5)	43	(36,1)
Autre	1	(2,6)	3	(7,8)	4	(9,5)	8	(6,7)
Total	38	(100,0)	39	(100,0)	42	(100,0)	119	(100,0)

À la lecture des résultats présentés ci-haut, on observe qu'un peu plus du tiers, soit 36,1% (n = 43) a joint l'agence suite à la publicité de cette dernière alors qu'un autre groupe à peu près équivalent, 34,5% (n = 41) affirme avoir agi à la suite de sa propre initiative. Une proportion plus petite, soit 22,7% (n = 27) a joint l'agence suite à une demande des parents.

Il est intéressant d'observer les différences régionales dans le mode d'adhésion. En effet, dans la région de Montréal, c'est la demande des parents qui est le plus souvent à l'origine du désir des gardiennes de joindre une agence (48,7% des répondantes, n= 19). Par contre dans les deux autres grandes régions étudiées, on remarque que l'initiative personnelle a motivé près de 40% des gardiennes (n = 14)

des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec et 45% (n = 19) des gardiennes de l'Outaouais. La publicité des agences semble également avoir été plus efficace dans ces deux dernières régions où elle a rejoint entre 40 et 45% des gardiennes alors que dans la région de Montréal, 23,1% affirment avoir agi suite à la publicité de l'agence.

2.6 Caractéristiques de l'environnement social

La majorité des gardiennes, soit 86,1% (n = 105 sur 122) vivent avec un conjoint; 92,6% (n = 113) ont des enfants et 79,6% d'entre elles (n = 90) vivent actuellement avec tous leurs enfants.

Seulement 11,5% (n = 14) déclarent qu'il y a d'autres personnes à la maison (excluant le conjoint et les enfants); lorsqu'il y a une autre personne; l'âge de cette personne varie entre 2 et 83 ans.

2.6.1 Enfants de la gardienne

Près de la moitié des gardiennes, soit 45,9% (n = 56) ont deux enfants à la maison, tandis que 20,5% (n = 25) en ont un et 19,7% (n = 24) en ont trois. La distribution des gardiennes selon le nombre de leurs enfants présents à la maison apparaît au tableau 2.8. Notons que parmi les 13 gardiennes qui n'ont pas d'enfants présents à la maison, 9 n'ont pas eu d'enfants et 4 ont des enfants qui ne vivent pas avec elles.

Les données régionales apparaissent en annexe au tableau 2.8A; on peut y noter que la région de l'Outaouais se distingue des deux autres par le très petit nombre de gardiennes n'ayant pas d'enfants (n = 1) et par une proportion plus forte de gardiennes ayant deux enfants, soit 61,4% (n = 27).

Tableau 2.8 NOMBRE D'ENFANTS DE LA GARDIENNE PRÉSENTS À LA MAISON

Nombre d'enfants présents	F	%	% cumulatif
0	13	(10.7)	(10,7)
1	25	(20,5)	(31,1)
2	56	(45,9)	(77,0)
3	24	(19,7)	(96,7)
4	3	(2,5)	(99,2)
5	-	-	-
6	1	(0,8)	(100,0)
Nombre de répondantes	122	(100,0)	

L'âge moyen de ces enfants est de 9,4 ans et cela varie peu selon les régions (tableau 2.9). Le tiers des répondantes (n = 36) a des enfants dont l'âge moyen est de moins de 6 ans alors que pour les deux tiers des répondantes, les enfants ont en moyenne 6 ans et plus. On retrouvera les résultats régionaux au tableau 2.9.A en annexe. Ces données suggèrent l'hypothèse selon laquelle les gardiennes accepteraient de garder des enfants lorsqu'elles en ont elles-mêmes et que ces derniers sont d'âge scolaire.

Tableau 2.9 ÂGE MOYEN DES ENFANTS DE LA GARDIENNE PRÉSENTS À LA MAISON

Âge moyen des enfants	Total des répondantes		
	F	%	% cum.
Moins de 12 mois	2	(1,8)	(1,8)
12 à 17 mois	3	(2,8)	(4,6)
18 à 23 mois	1	(0,9)	(5,5)
2 à 2 ans 11 mois	6	(5,5)	(11,0)
3 à 3 ans 11 mois	4	(3,7)	(14,7)
4 à 4 ans 11 mois	10	(9,2)	(23,9)
5 à 5 ans 11 mois	10	(9,2)	(33,1)
6 à 9 ans 11 mois	30	(27,5)	(60,6)
10 à 14 ans 11 mois	20	(18,3)	(78,9)
15 à 19 ans 11 mois	18	(16,5)	(95,4)
20 ans et plus	5	(4,6)	(100,0)
Total	109	(100,0)	
Âge moyen	9,47 ans		
Minimum	2 mois		
Maximum	33 ans		

2.6.2. Conjoint de la gardienne

Nous avons déjà observé que la grande majorité des gardiennes vivent avec un conjoint. Ces derniers, comme les gardiennes, sont en grande majorité de citoyenneté canadienne (93 sur 104, soit 96,1%) et leur âge moyen est de 37,5 ans (n = 100).

Concernant leur niveau de scolarité, on peut observer à partir des données du tableau 2.10 qu'une grande partie d'entre eux, soit 79,6% (n = 82) possède un diplôme d'études secondaires ou moins, et que 20,4% (n = 21) ont poursuivi des études collégiales ou universitaires.

Compte tenu du peu de différences au niveau des résultats régionaux, ces derniers apparaissent au tableau 2.10A, en annexe.

Concernant le type d'emploi occupé par les conjoints, l'analyse des 83 réponses obtenues révèle que 43,4% (n = 36) sont des ouvriers spécialisés, 24% (n = 20) des cols blancs, 15,6% (n = 13) des ouvriers non spécialisés, 10,8% (n = 9) des professionnels et 6% (n = 5) occupent des emplois divers. L'annexe III donne le détail de la classification utilisée dans la présente étude.

Tableau 2.10 NIVEAU DE SCOLARITÉ DES CONJOINTS

Niveau de scolarité complété	F	%	% cum.
Moins que les études primaires	4	(3,9)	(3,9)
Etudes primaires	40	(38,8)	(42,7)
Etudes secondaires	38	(36,9)	(79,6)
Etudes collégiales	13	(12,6)	(92,2)
Etudes universitaires	8	(7,8)	(100)
Total	103	(100,0)	

2.6.3 Revenu familial

Dans la plupart des cas, soit 77% (n = 87), les revenus de travail (excluant les revenus tirés de la garde) constituent la principale source du revenu de la famille de la gardienne (voir tableau 2.11). On peut inférer que ce revenu provient du travail du conjoint dans la plupart des cas. La même situation se retrouve dans toutes les régions (voir tableau 2.11A, en annexe).

Tableau 2.11 NATURE DE LA PRINCIPALE SOURCE DU REVENU DE LA FAMILLE

Source de revenus	Total des gardiennes	
	F	%
Revenus de travail excluant les revenus tirés de la garde	87	(77,0)
Revenus tirés de la garde	10	(8,8)
Aide sociale	8	(7,1)
Assurance-chômage	3	(2,7)
Autre	5	(4,4)
Total	113	(100,0)

En général, les familles des gardiennes avaient, en 1981, un revenu familial relativement peu élevé; près de la moitié, soit 46,8% (n = 53) ayant un revenu familial brut de 15 000$ et moins (tableau 2.12). Si l'on compare ces données aux estimations faites par Statistique Canada (1) pour l'année 1981, on observe un écart considérable. En effet, 22,7% des familles québécoises avaient en 1981 un revenu inférieur à 15 000 $.

Il y a également parmi nos répondantes d'importantes disparités régionales: 64,8% (n = 24) des répondantes des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec ont un revenu familial brut de 15 000$ et moins alors qu'on en

(1) Statistique Canada. Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu. 1981. Catalogue 13-206.

retrouve 58,8% (n = 20) dans la région de Montréal et 21,4% (n = 9) dans la région de l'Outaouais. De plus, les données concernant la région de Montréal indiquent que c'est là que l'on retrouve la plus grande proportion, soit 23,5% (n = 8) de personnes déclarant un revenu familial brut inférieur à 5 000$ (tableau 2.12).

Tableau 2.12 RÉPARTITION DU NIVEAU DU REVENU FAMILIAL BRUT SELON LES RÉGIONS

Régions / Revenu familial brut	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins de 5 000$	5	(13,5)	8	(23,5)	4	(9,5)	17	(15,0)	(15,0)
5 001 - 10 000	9	(24,3)	5	(14,7)	2	(4,8)	16	(14,2)	(29,2)
10 001 à 15 000	10	(27,0)	7	(20,6)	3	(7,1)	20	(17,7)	(46,9)
15 001 à 20 000	5	(13,5)	8	(23,5)	12	(28,6)	25	(22,1)	(69,0)
20 001 à 30 000	4	(10,8)	5	(14,7)	14	(33,3)	23	(20,4)	(89,4)
Plus de 30 000	4	(10,8)	1	(2,9)	7	(16,7)	12	(10,6)	(100,0)
Total	37	(100,0)	34	(100,0)	42	(100,0)	113	(100,0)	

2.7 Environnement physique

Cette section décrit les caractéristiques générales des lieux de résidence des gardiennes.

Rappelons tout d'abord que la majorité des gardiennes habitent dans un environnement urbain, dans la région de Montréal ou dans celle de l'Outaouais. Les gardiennes provenant du milieu rural se retrouvent en très grande partie dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec.

Tableau 2.13 TYPES D'HABITATION SELON LES RÉGIONS

Types d'habitation \ Régions	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Maison unifamiliale	29	(76,3)	5	(12,8)	25	(61,0)	59	(50,0)
Duplex ou triplex	-	-	20	(51,3)	12	(29,3)	32	(27,1)
Maison d'appartements	9	(23,7)	14	(35,9)	4	(9,8)	27	(22,9)
Total	38	(100,0)	39	(100,0)	41	(100,0)	118	(100,0)

C'est dans les régions en dehors de Montréal que l'on retrouve la plus grande proportion de gardiennes habitant dans une maison unifamiliale. Dans la région de Montréal, les gardiennes habitent soit des maisons appartements soit des duplex ou des triplex; ces dernières se distinguent également des autres quant à leur statut de propriétaire ou de locataire. En effet, bien que 57,3% (n = 67 sur 117) de l'ensemble des gardiennes soient propriétaires de leur maison, la situation diffère considérablement selon les régions: 25,6% (n = 10 sur 39) des gardiennes de la région de Montréal sont propriétaires, comparativement à 72,5% (n = 29 sur 40) de celles de l'Outaouais et à 73,7% (n = 28 sur 38) de celles des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec. Ces différences observées au niveau de notre échantillon de gardiennes reflètent probablement des différences au niveau des populations locales.

Les résultats pour l'ensemble des répondantes indiquent que la grande majorité des gardiennes, soit 86% (n = 98 sur 114) habitent dans des résidences de 5 pièces ou plus. Les situations varient considérablement selon les régions: dans la région de

Montréal, 65,8% (n = 25 sur 38) des répondantes habitent dans des résidences de 5 pièces et plus alors que ce pourcentage est de 97,3% (n = 37 sur 38) dans la région de l'Outaouais et de 92,1% (n = 35 sur 38) dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean et Québec. Notons, cependant, que le nombre de pièces n'est qu'un indice de l'espace réel disponible. Ne possédant pas de données sur la dimension de ces espaces, il est impossible de faire des inférences sur l'espace habité, selon les régions.

Nous avions également demandé aux personnes qui habitent des duplex ou des triplex ou des maisons appartements de nous indiquer à quel étage était située leur résidence. Cette information peut être considérée comme un indice des facilités que leur offre leur domicile. Parmi les 53 gardiennes qui ont répondu à cette question, la grande majorité, soit 84,9% (n = 45) habite au premier ou au second étage. De plus, rappelons que 59 gardiennes habitent une maison unifamiliale.

Résumé

- Les gardiennes sont, en grande majorité de citoyenneté canadienne; elles ont en moyenne 36,6 ans, bien que 50,4% (n = 62) d'entre elles aient moins de 35 ans.

- 84,3% (n = 102) des gardiennes ont une scolarité ne dépassant pas le niveau secondaire (incluant l'institut familial).

- La majorité des gardiennes (soit 71,3%, n = 87) n'ont pas occupé d'emploi avant de joindre une agence de services de garde; par contre, 33,3% (n = 46) gardaient déjà des enfants avant d'être reconnues par une agence. En général, les gardiennes sont reconnues depuis 13,3 mois et elles ont vécu un délai moyen de 1,6 mois entre le moment de leur reconnaissance par une agence et celui où elles ont reçu leur premier enfant.

- Considérant les motivations à garder des enfants, un consensus se dégage parmi les gardiennes concernant la très grande importance pour elles de l'amour des enfants comme motivation. En effet, 81,9% (n = 95) considèrent que l'amour des enfants est très ou extrêmement important.

- Les moyennes de degrés d'importance accordée aux autres raisons mentionnées (obtenir un revenu, procurer un(e) ami(e) pour son enfant, combler un besoin d'activité, gagner un revenu tout en restant à la maison) sont sensiblement les mêmes. On n'y trouve pas de différences significatives. De plus, on ne peut parler de consensus puisque les divers degrés d'importance sont distribués sous la forme d'une courbe (statistique) s'approchant de la normalité, avec une concentration de gardiennes au centre de l'échelle (catégorie 3 = important) et le reste des gardiennes étant réparti à peu près également dans les catégories 1 et 2 (pas important du tout, peu important) et 4 et 5 (très ou extrêmement important).

- Les raisons qui motivent les gardiennes à joindre une agence ont surtout trait aux services offerts par cette dernière (34,5% des réponses obtenues).

- Un peu plus du tiers des gardiennes (36,1%, n = 43) affirment qu'elles ont joint une agence suite à la publicité faite par cette dernière alors qu'un autre groupe à peu près équivalent, soit 34,5% (n = 41) affirme avoir agi suite à leur propre initiative, tandis que 22,7% (n = 27) ont agi suite à une demande de la part des parents.

- La majorité vivent avec un conjoint (86,1%) et 45,9% (n = 56) ont deux enfants présents à la maison tandis que près de 20% en ont trois et 10% n'en ont pas. L'âge moyen de ces enfants est de 9,4 ans; cependant le tiers des gardiennes ont des enfants dont l'âge moyen est de moins de 6 ans.

- Dans la plupart des cas, soit 77% (n = 87), la principale source de revenus de la famille provient de revenus de travail excluant ceux tirés de la garde. On peut inférer que ce revenu origine principalement du travail du conjoint. Ce niveau de revenus est relativement peu élevé, car 46,3% (n = 53) des familles des gardiennes avaient, en 1981, un revenu brut de 15 000 $ et moins.

- La majorité des gardiennes habitent dans un environnement urbain, soit 32,7% (n = 40) dans la région métropolitaine de Montréal et 37,7% (n = 46) dans des villes de moins de 100 000 habitants (villes des régions de l'Outaouais et du Saguenay Lac St-Jean); près du tiers, soit 29,5% (n = 36) originent du milieu rural. La moitié des gardiennes (n = 59) habitent une maison unifamiliale, 27,1% (n = 32), un duplex ou un triplex et 22,9% (n = 27), une maison appartement. Près de la moitié des gardiennes, soit 57,3% (n = 67) sont propriétaires de leur habitation; la grande majorité des personnes propriétaires habitent en dehors de la région de Montréal. De plus, la grande majorité des gardiennes, soit 86% habitent dans des résidences ayant 5 pièces et plus.

CHAPITRE 3
LES RELATIONS GARDIENNES-AGENCES

Introduction

Les gardiennes reconnues se situent au centre d'un réseau social qui inclut le personnel de l'agence et les parents usagers. Le présent chapitre s'intéresse à la première de ces relations, celle des gardiennes avec le personnel de l'agence. Trois aspects principaux de ces relations ont été étudiés: 1) la fréquence des communications gardiennes-agences (contacts téléphoniques, réunions, visites); 2) la connaissance, l'utilisation et la satisfaction des gardiennes vis-à-vis les services offerts par les agences; 3) la perception qu'ont les gardiennes des avantages et désavantages de faire partie d'une agence de services de garde en milieu familial.

3.1 Communications entre les gardiennes et le personnel de l'agence

La fréquence des communications entre le personnel de l'agence et les gardiennes dépend, entre autres, de la perception qu'ont ces dernières de la disponibilité du personnel de l'agence. Aussi avons-nous demandé aux gardiennes de nous indiquer s'il y avait une personne permanente à l'emploi de leur agence. Les résultats démontrent que la majorité des répondantes (78%, n = 92 sur 118) pensent qu'il y a une personne permanente à l'emploi de l'agence alors que 11% (n = 13) pensent qu'il n'y en a pas et qu'un nombre égal (n = 13) l'ignorent.

Si l'on compare ces perceptions avec les informations consignées à l'Office des services de garde à l'enfance, on observe que près des trois quarts des répondantes (77,1%, n = 91) ont une connaissance exacte des ressources disponibles. En mars 1982, seulement deux agences n'avaient pas de permanente à leur emploi; quant aux autres agences ayant des permanentes, on doit noter également que leurs heures de disponibilité varient selon les agences, certaines permanentes étant à temps plein, d'autres à temps partiel.

Le tableau 3.1 présente les résultats concernant le nombre de communications mensuelles, verbales ou écrites, qui existent entre les gardiennes et le personnel de l'agence. On observe que, selon les gardiennes, le nombre moyen de ces communications est de 2,5 par mois ; la situation la plus fréquente (indiquée par le mode statistique) est celle où il y a deux communications mensuelles et ce dans toutes les régions. Les résultats des régions apparaissent à l'annexe I, au tableau 3.1A.

Tableau 3.1 NOMBRE DE COMMUNICATIONS MENSUELLES AVEC L'AGENCE

Nombre de communications	Total des répondantes		
	F	%	% cumul.
1	19	(24,1)	(24,1)
2	34	(43,0)	(67,1)
3	9	(11,4)	(78,5)
4	12	(15,2)	(93,7)
5	2	(2,5)	(96,2)
8	2	(2,5)	(98,7)
10	1	(1,2)	(100,0)
Total	79	(100,0)	(100,0)

Moyenne	2,5
Mode	2
Minimum	1
Maximum	10

Si 79 gardiennes ont fourni l'information à savoir leur nombre de communications, mensuelles avec l'agence, un plus grand nombre d'entre elles, soit 98, ont indiqué les sujets discutés lors de ces communications.

C'est donc une majorité des répondantes, soit 80,3% (n = 98 sur 122), qui ont mentionné les sujets qui étaient discutés lors de ces communications. Lors de l'analyse du contenu de ces 169 réponses, quatre thèmes principaux ont émergé:

- le comportement des enfants
  (50 réponses, 51% des répondantes)
- les rapports d'assiduité des enfants
  (39 réponses, 39,7% des répondantes);
- les convocations pour les réunions ou pour les cours de formation
  (28 réponses, 28,5% des répondantes);
- les relations avec les parents
  (16 réponses, 16,3% des répondantes) (1)

Les autres raisons mentionnées sont très variées; chacune d'entre elles n'originant que d'un maximum de trois personnes, il a été impossible de les catégoriser.

Ainsi, les gardiennes et les responsables des agences communiquent entre elles pour s'échanger de l'information concernant la présence et le comportement des enfants, les relations avec les parents et les convocations de réunions pour les gardiennes. Ce dernier item nous amène à explorer le taux de participation des répondantes à ces réunions.

3.2 Réunions convoquées pour les gardiennes par le personnel de l'agence

La majorité des répondantes, soit 73,8% (n = 90 sur 122) affirment qu'il y a des réunions convoquées pour les gardiennes alors que 8,2% (n = 10) disent qu'il n'y en a pas, 9% (n = 11) affirment ne pas le savoir et enfin un autre 9% (n = 11) ne répondent pas à la question. Ces pourcentages varient cependant selon les régions: 91,2% (n = 31) dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec; 81,1% (n = 30) dans la région de Montréal et 72,5% (n = 29) dans la région de l'Outaouais connaissent l'existence des réunions.

Le nombre de réunions annuelles est connu par 57 gardiennes soit 63,3% de celles qui affirment qu'il y a des réunions. Une des raisons de la méconnaissance réside probablement dans le fait qu'une bonne partie des gardiennes (40%) ne font partie de l'agence que depuis moins de 10 mois.

(1) La somme des % est supérieure à 100%, car plusieurs gardiennes ont donné plus d'une réponse.

Ces 57 gardiennes affirment qu'il y a en moyenne 6,9 réunions par année, le nombre absolu variant entre 1 et 24. La répartition de ces réponses apparaît au tableau 3.2. On peut observer d'importantes différences selon les régions, bien que ces dernières soient inégalement représentées par le nombre de répondantes car 25 des 57 qui ont indiqué le nombre de réunions annuelles proviennent des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec. Si l'on utilise le mode (statistique) comme critère de comparaison, on observe que dans la région de l'Outaouais, il est de 4 alors qu'il est de 10 dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec et de 12 dans la région de Montréal.

Tableau 3.2 NOMBRE DE RÉUNIONS ANNUELLES, SELON LES RÉGIONS

Régions / Nombre de réunions annuelles	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des gardiennes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
1-4	8	(32,0)	6	(37,5)	13	(81,3)	27	(47,3)
5-8	4	(16,0)	2	(12,5)	1	(6,2)	7	(12,2)
9-12	11	(44,0)	7	(43,7)	2	(12,5)	20	(35,0)
13-16	-	-	-	-	-	-	-	-
17-20	2	(8,0)	-	-	-	-	2	(3,5)
21-24	-	-	1	(6,3)	-	-	1	(1,5)
Total	25	(100,0)	16	(100,0)	16	(100,0)	57	(100,0)
Moyenne:	8		8,2		3,8		6,9	
Mode:	10		12		4		4	
Minimum:	1		2		1		1	
Maximum:	20		24		12		24	

Les résultats présentés au tableau 3.3 montrent que le taux de participation aux réunions varie selon les régions. En effet, même si dans l'ensemble on observe que le quart des répondantes (n = 26) ne participent jamais aux réunions, ce groupe de non participantes est presque nul (2,9%) dans les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec et de près de 50% (n = 16, 48,5%) dans la région de Montréal alors que dans l'Outaouais, on en retrouve 25%. De plus, parmi les répondantes, c'est dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec que l'on retrouve le taux de participation régulière le plus élevé, soit 64,7% (n = 22) alors qu'il est faible dans la région de Montréal (12,1%, n = 4) et moyen dans la région de l'Outaouais (47,2%, n = 43).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences régionales, dont la fréquence de ces réunions et la durée de l'expérience de la gardienne à titre de gardienne reconnue. Ces facteurs n'ayant pas été contrôlés, la prudence s'impose quant à l'interprétation de ces résultats.

Tableau 3.3 FRÉQUENCE D'ASSISTANCE AUX RÉUNIONS SELON LES RÉGIONS

Fréquence d'assistance aux réunions \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Jamais	1	(2,9)	16	(48,5)	9	(25,0)	26	(25,3)
À l'occasion	11	(32,4)	13	(39,4)	10	(27,8)	34	(33,0)
Régulièrement	22	(64,7)	4	(12,1)	17	(47,2)	43	(41,7)
Total	34	(100)	33	(100)	36	(100)	103	(100)

3.3 Visites du personnel de l'agence

En général, la plupart des gardiennes, soit 80,3% (n = 98 sur 122) ont reçu la visite du personnel de l'agence au cours des 6 mois précédant l'enquête; 16,4% (n = 20) n'ont pas été visitées et 3,3% (n = 4) n'ont pas répondu à la question. La situation diffère selon les régions: dans la région de l'Outaouais, 90,7% des gardiennes (n = 39) ont été visitées, 89,5% (n = 34) dans la région de Montréal et 67,6% (n = 25) dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec.

Nous avons également demandé aux gardiennes le nombre de visites qu'elles avaient reçues dans les six mois précédant l'enquête. Bien sûr, la prudence s'impose dans l'interprétation de ces données puisque le nombre de visites reçues par une gardienne dépend entre autres de la durée de son appartenance à une agence.

Les résultats présentés au tableau 3.4 indiquent que la moyenne est de 3,8 visites pour l'ensemble des gardiennes, alors qu'elle est de 5,2 dans les régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec, de 3,8 dans la région de Montréal et de 2,8 dans l'Outaouais.

Les moyennes étant influencées par la présence de valeurs extrêmes (ex. 25 visites dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec), on peut utiliser le mode (statistique) comme indicateur de ce qui est le plus fréquemment rencontré. C'est ainsi que le nombre de visites reçues par le plus grand nombre de gardiennes est de 3 dans les régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec, de 2 dans l'Outaouais et de 1 dans la région de Montréal.

Tableau 3.4 NOMBRE DE VISITES DU PERSONNEL DE L'AGENCE DANS LES 6 MOIS PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE, SELON LES RÉGIONS

Nombre de visites \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
1	5	(20,8)	8	(25,0)	10	(26,3)	23	(24,5)
2	3	(12,5)	5	(15,6)	11	(28,9)	19	(20,2)
3	7	(29,2)	5	(15,6)	9	(23,7)	21	(22,3)
4-6	3	(12,5)	11	(34,3)	6	(15,8)	20	(21,3)
7-9	1	(4,1)	-	-	-	-	1	(1,0)
10-25	5	(20,8)	3	(9,4)	2	(5,3)	10	(10,6)
Total	24	(100)	32	(100)	38	(100)	94	(100)
Moyenne:	5,2		3,8		2,8		3,8	
Mode:	3		1		2		1	
Minimum:	1		1		1		1	
Maximum:	25		12		13		25	

Il était également demandé aux gardiennes, dans une question ouverte, d'indiquer quels étaient les motifs de ces visites. La plupart des gardiennes, soit 90,8% (n = 89 sur 98) qui ont reçu de telles visites ont exprimé leur opinion. L'analyse des 126 motifs mentionnés nous a permis de dégager 6 grandes catégories de motifs. Le tableau 3.5 présente la fréquence d'occurence de ces motifs.

Tableau 3.5 FRÉQUENCE DE MENTION DES MOTIFS DES VISITES DU PERSONNEL DE L'AGENCE SELON LA PERCEPTION DES GARDIENNES

Motifs	F	%	% des répondantes*
1. Connaissance du comportement, de l'évolution, de la santé de l'enfant	31	(24,6)	34,8
2. Visite de routine, sans motif précis. Ex.: "voir si tout va bien."	28	(22,2)	31,4
3. Contrôle, vérification de la maison (ordre, propreté, sécurité, hygiène)	23	(18,3)	25,8
4. Questions administratives (rapports de présence, signature de contrats, recrutement des enfants, information générale)	19	(15,1)	21,3
5. Distribution de jouets ou de matériel éducatif	17	(13,5)	19,1
6. Autres motifs non classés	8	(6,3)	8,9
Total des réponses	126	(100)	

*La somme des % dépasse 100% car plusieurs répondantes ont mentionné plus d'un motif. Ces pourcentages ont été calculés sur 89 répondantes.

Deux observations méthodologiques s'imposent concernant les catégories que nous avons créées. D'une part, ces motifs ne sont pas exclusifs, les répondantes ayant souvent mentionné plus d'une raison motivant la visite de la responsable de l'agence. D'autre part, la catégorie "visite de routine, sans motif précis" souvent exprimée par l'expression "Voir si tout va bien." est une catégorie extrêmement large pouvant englober une multitude d'éléments dont certains sont classifiées dans d'autres catégories, par exemple, les conversations au sujet des enfants. La décision d'utiliser cette catégorie comme catégorie distincte, bien que vague dans sa définition, a été basée sur le fait qu'elle a été mentionnée spécifiquement par plusieurs répondantes et qu'elle signifie probablement qu'un certain nombre de gardiennes considèrent ces visites comme n'ayant pas de but spécifique.

Compte tenu de ces réserves, on peut observer, à la lecture des résultats du tableau 3.5, que le motif mentionné par le plus grand nombre de répondantes (n = 31, 34,8%) concerne le comportement des enfants, il a été souvent exprimé par "Voir si l'enfant se développe bien, est en santé".

Par ordre décroissant de fréquence, suivent les visites de routine (31,4%), le contrôle et la vérification de la maison (25,8%), les questions administratives (21,3%) (rapports d'assiduité et autres) et enfin, la distribution de jouets ou de matériel éducatif (19,1%).

3.4 Perception des services offerts par les agences

Parmi la gamme des services offerts par les différentes agences, il est particulièrement intéressant d'explorer la perception qu'ont les gardiennes des services dont elles peuvent se prévaloir.

L'observation du tableau 3.6 révèle que 88,7% des répondantes (n = 102) affirment qu'un cours de formation est offert par leur agence alors qu'environ la moitié (n = 56) disent avoir accès à un service de dépannage et à un service de prêt de jouets ou de matériel éducatif (n = 57). Par ailleurs, 71,2% (n = 79) indiquent qu'elles peuvent consulter le personnel de l'agence lorsqu'elles ont des problèmes administratifs, 77,9% (n = 88) peuvent obtenir de l'aide à la résolution de difficultés avec les parents et 78,4% (n = 87) peuvent obtenir de la consultation à propos des enfants.

Tableau 3.6 PERCEPTION DES SERVICES OFFERTS PAR LES AGENCES, SELON LES RÉGIONS

Services \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Cours de formation								
Oui	33	(91,7)	29	(82,9)	40	(90,9)	102	(88,7)
Non	2	(5,6)	3	(8,6)	1	(2,3)	6	(5,2)
Ne sais pas	1	(2,8)	3	(8,6)	3	(6,8)	7	(6,1)
Total	36	(100)	35	(100)	44	(100)	115	(100)
Service de dépannage								
Oui	14	(38,9)	18	(58,1)	24	(57,1)	56	(51,4)
Non	17	(47,2)	6	(19,4)	6	(14,3)	29	(26,6)
Ne sais pas	5	(13,9)	7	(22,6)	12	(28,6)	24	(22,0)
Total	36	(100)	31	(100)	42	(100)	109	(100)
Consultation à propos des enfants								
Oui	30	(83,3)	25	(73,5)	32	(78,0)	87	(78,4)
Non	4	(11,1)	2	(5,9)	4	(9,8)	10	(9,0)
Ne sais pas	2	(5,6)	7	(20,6)	5	(12,2)	14	(12,6)
Total	36	(100)	34	(100)	41	(100)	111	(100)
Aide à la résolution de difficultés avec les parents								
Oui	32	(86,5)	23	(69,7)	33	(76,7)	88	(77,9)
Non	4	(10,8)	5	(15,2)	4	(9,3)	13	(11,5)
Ne sais pas	1	(2,7)	5	(15,2)	6	(14,0)	12	(10,6)
Total	37	(100)	33	(100)	43	(100)	113	(100)
Prêts de jouets ou matériel éducatif								
Oui	28	(77,8)	22	(66,7)	7	(17,5)	57	(52,3)
Non	8	(22,2)	4	(12,1)	18	(45,0)	30	(27,5)
Ne sais pas	-	-	7	(21,2)	15	(37,5)	22	(20,2)
Total	36	(100)	33	(100)	40	(100)	109	(100)
Service d'information sur problèmes administratifs								
Oui	31	(86,8)	20	(64,5)	28	(63,6)	79	(71,2)
Non	2	(5,6)	4	(12,9)	4	(9,1)	10	(9,0)
Ne sais pas	3	(8,3)	7	(22,6)	12	(27,3)	22	(19,8)
Total	36	(100)	31	(100)	44	(100)	111	(100)

Lorsqu'on analyse les résultats régionaux, on observe que c'est dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec que l'on retrouve les pourcentages les plus élevés de gardiennes qui peuvent recevoir tous les services mentionnés, à une exception près, à savoir le service de dépannage qui semble, dans ces régions, être accessible à moins de gardiennes qu'ailleurs.

Dans la région de Montréal, le pourcentage de gardiennes affirmant qu'elles ont accès aux services mentionnés est souvent plus bas qu'ailleurs à l'exception du service de dépannage accessible à 58,1% des gardiennes, taux plus élevé qu'ailleurs mais proche de celui de l'Outaouais.

Dans cette dernière région, l'Outaouais, bien qu'un minimum de 57% de répondantes aient accès à la plupart des services mentionnés, il y a une exception, en ce qui concerne le prêt de jouets ou de matériel éducatif. En effet, seulement 17,5% (n = 7) de gardiennes de cette région affirment que ce service leur est disponible.

3.5 Utilisation et satisfaction des gardiennes vis-à-vis les services offerts par les agences

Nous avons vu à la section précédente qu'il y a des différences entre les gardiennes des différentes régions au niveau de la perception qu'elles ont des services que leur offre leur agence. Il est donc intéressant de connaître le taux d'utilisation de ces services de même que le niveau de satisfaction face à leur utilisation.

La question 46, telle que formulée, demandait aux gardiennes d'indiquer leur degré de satisfaction des services sur une échelle graduée de 1 à 5 (1) ou d'utiliser la case "ne s'applique pas" lorsqu'elles n'avaient pas reçu ou ne recevaient pas actuellement le service mentionné.

Les résultats présentés au tableau 3.7 contiennent ces deux types d'information: d'une part, on peut y lire les taux de satisfaction des gardiennes qui ont reçu ces services et d'autre part, la colonne "ne s'applique pas" indique le nombre de gardiennes qui n'ont pas reçu ou ne reçoivent pas actuellement ces services.

(1) 1 signifiant très satisfaite et 5 signifiant très insatisfaite.

Nous considérerons, en premier lieu, le pourcentage de gardiennes qui ont reçu ces services.

3.5.1 Utilisation des services des agences

Selon les indications présentées au tableau 3.7, on peut observer que les trois quarts des répondantes (n = 81) ont reçu ou reçoivent un cours de formation (cf. 25% de réponses "ne s'applique pas") et qu'une même proportion (n = 78) a utilisé les services d'information sur les problèmes administratifs. Les deux autres services les plus utilisés (par environ 70% des répondantes) sont les services d'aide à la résolution de conflits avec les parents (n = 76)et les services de consultation à propos des enfants (n = 72). Enfin, près de 60% (n = 61) des répondantes ont utilisé le service de prêts de jouets ou de matériel éducatif et 44% (n = 43) le service de dépannage.

Ces proportions varient cependant selon les régions. C'est dans la région de Montréal que l'on retrouve les pourcentages les plus élevés de gardiennes qui n'ont pas reçu ou ne reçoivent pas actuellement quatre des six services mentionnés, à savoir: le cours de formation (n = 16, 50%); la consultation à propos des enfants (n = 14, 45,2%); l'aide à la résolution de difficultés avec les parents (n = 15, 48,8%); le service d'information sur les problèmes administratifs ou financiers (n = 12, 40%). Rappelons que c'est dans cette région que nous avons également observé un taux plus faible, par rapport aux autres régions, de gardiennes affirmant qu'elles avaient accès à ces services.

Par ailleurs, 64,7% (n = 22) des gardiennes des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec n'ont pas reçu de service de dépannage. Ce taux est le plus élevé des régions que nous avons étudiées. Nous avons noté précédemment que c'est dans ces régions que nous retrouvions le pourcentage le plus élevé de gardiennes qui affirment ne pas avoir accès à ces services. Dans la région de l'Outaouais, on retrouve 69,4% (n = 25) de gardiennes qui n'ont pas reçu ou ne reçoivent pas actuellement de service de prêts de jouets ou de matériel éducatif; c'est dans cette région également qu'il y a le plus faible pourcentage de gardiennes qui affirment y avoir accès.

Tableau 3.7 DEGRÉ DE SATISFACTION DES GARDIENNES FACE AUX SERVICES REÇUS DE L'AGENCE, SELON LES RÉGIONS

Degré de satisfaction* / Services/régions	Très satisfaite		Satisfaite		Ni satisfaite ni insatisfaite		Insatisfaite		Très insatisfaite		N**	Ne s'applique pas***		Nombre total de rép.
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	N	F	%	N
Cours de formation														
Bas St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec	18	(56,2)	13	(40,6)	1	(3,1)	-	-	-	-	32	4	(11,1)	36
Montréal	9	(56,3)	6	(37,5)	1	(6,3)	-	-	-	-	16	16	(50,0)	32
Outaouais	12	(36,4)	11	(33,3)	8	(24,2)	2	(6,0)	-	-	33	7	(17,5)	40
Total	**39**	**(48,1)**	**30**	**(37,0)**	**10**	**(12,3)**	**2**	**(2,6)**	**-**	**-**	**81**	**27**	**(25,0)**	**108**
Service de dépannage														
Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay-Lac St-Jean-Québec	2	(16,6)	7	(58,3)	3	(25,0)	-	-	-	-	12	22	(64,7)	34
Montréal	6	(50,0)	5	(41,6)	1	(8,3)	-	-	-	-	12	17	(58,6)	29
Outaouais	7	(36,8)	9	(47,3)	2	(10,5)	1	(5,3)	-	-	19	16	(45,7)	35
Total	**15**	**(30,8)**	**21**	**(48,8)**	**6**	**(13,9)**	**1**	**(2,3)**	**-**	**-**	**43**	**55**	**(56,1)**	**98**
Consultations à propos des enfants														
Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay-Lac St-Jean-Québec	9	(30,6)	16	(55,8)	3	(11,3)	-	-	-	-	28	9	(25,7)	35
Montréal	6	(35,3)	9	(53,0)	2	(11,8)	-	-	-	-	17	14	(45,2)	31
Outaouais	9	(31)	14	(48,3)	4	(13,8)	2	(6,9)	-	-	29	8	(21,6)	37
Total	**24**	**(33,3)**	**37**	**(51,4)**	**9**	**(12,5)**	**2**	**(2,8)**	**-**	**-**	**72**	**31**	**(30,1)**	**103**
Aide à la résolution de difficultés avec les parents														
Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay-Lac St-Jean-Québec	7	(26,9)	16	(61,5)	3	(11,5)	-	-	-	-	26	10	(27,8)	36
Montréal	6	(37,5)	7	(43,7)	-	(1,0)	2	(12,5)	1	(6,2)	16	15	(48,4)	31
Outaouais	8	(23,5)	20	(58,8)	5	(14,7)	1	(2,9)	-	-	34	6	(15,0)	40
Total	**21**	**(27,6)**	**43**	**(56,5)**	**8**	**(10,5)**	**3**	**(3,9)**	**1**	**(1,3)**	**76**	**31**	**(29,0)**	**107**
Prêts de jouets ou matériel éducatif														
Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay-Lac St-Jean-Québec	12	(42,8)	13	(46,4)	3	(10,7)	-	-	-	-	28	8	(22,2)	36
Montréal	8	(36,4)	12	(54,5)	1	(4,5)	1	(4,5)	-	-	22	10	(31,3)	32
Outaouais	3	(27,3)	4	(36,3)	1	(27,3)	1	(9,0)	-	-	11	25	(69,4)	36
Total	**23**	**(37,7)**	**29**	**(47,5)**	**7**	**(11,5)**	**2**	**(3,3)**	**-**	**-**	**61**	**43**	**(41,3)**	**104**
Service d'information sur problèmes administratifs														
Bas St-Laurent - Gaspésie														
Saguenay-Lac St-Jean-Québec	6	(20,0)	21	(70,0)	3	(10,0)	-	-	-	-	30	5	(14,3)	35
Montréal	5	(44,4)	9	(50,0)	-	-	-	-	1	(5,5)	18	12	(40,0)	30
Outaouais	6	(20,0)	20	(66,6)	4	(13,3)	-	-	-	-	30	10	(25,0)	40
Total	**20**	**(25,6)**	**50**	**(64,1)**	**7**	**(8,9)**	**-**	**-**	**1**	**(1,2)**	**78**	**27**	**(25,7)**	**105**

* Les pourcentages ont été calculés sur le nombre de répondantes qui ont reçu le service.

** Ce "N" signifie le nombre de gardiennes qui ont reçu les services.

*** Il était spécifié dans le questionnaire d'utiliser la catégorie "Ne s'applique pas" lorsque la personne n'avait pas reçu ou ne recevait pas actuellement le service.

Il est important de noter que nous n'avons pas exploré de façon systématique les raisons pour lesquelles un service n'a pas été ou n'est pas reçu par un certain nombre de gardiennes. Une telle analyse devrait se faire à partir des services offerts par chaque agence de même qu'à partir de la durée de l'expérience de gardienne reconnue et des besoins exprimés par ces dernières. Les données que nous avons recueillies ne nous permettent pas d'accéder à ce niveau d'analyse.

3.5.2 Degré de satisfaction des gardiennes face aux services reçus par les agences

Les résultats concernant le degré de satisfaction des gardiennes révèlent qu'en général ce taux est très élevé (fig. 3.1) quel que soit le service utilisé. En effet, le pourcentage de gardiennes qui se disent insatisfaites ou très insatisfaites est inférieur à 4% quel que soit le service mentionné. Les données régionales présentées au tableau 3.7 se doivent d'être interprétées avec prudence car un taux d'insatisfaction plus élevé dans une région peut réfléter l'opinion d'un petit nombre de répondantes. (Ex. même si 18.7% de gardiennes de la région de Montréal se disent insatisfaites ou très insatisfaites de l'aide qu'elles ont reçue face à la résolution de difficultés avec les parents, ce pourcentage est basé sur trois répondantes.)

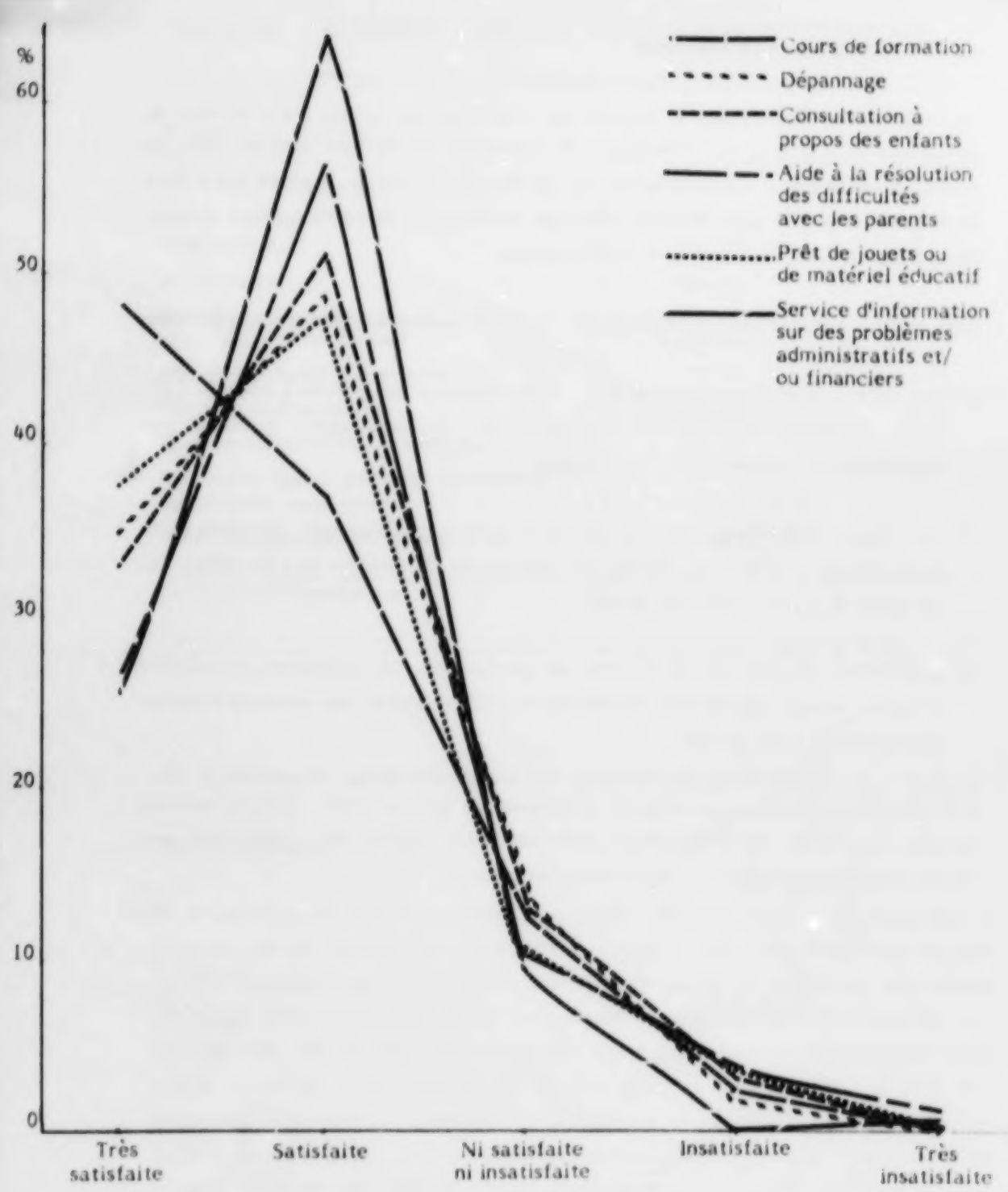

FIGURE 3.1 Distribution des gardiennes selon leur degré de satisfaction face aux services reçus de l'agence.

3.6 Contenu du cours de formation

Le cours de formation étant le service qui a été reçu par le plus grand nombre de gardiennes (n = 81), il est intéressant de connaître les thèmes abordés dans ce cours. A cette fin, il a été demandé aux gardiennes d'indiquer, à partir d'une liste de thèmes proposés, quels étaient ceux que contenaient le cours qu'elles avaient reçu, 79 gardiennes ont répondu à cette question.

Les résultats apparaissent au tableau 3.8. On peut distinguer trois groupes d'items:

1) Les thèmes étudiés par plus de 80% des gardiennes: les premiers soins (n = 68, 86%), l'alimentation (n = 67, 84,8%), le développement physique et psychologique de l'enfant (n = 67, 84,8%);

2) Les thèmes étudiées par environ les deux tiers des gardiennes: l'hygiène et la santé des enfants (n = 56, 70,8%), les techniques d'animation (n = 49, 62%), les questions financières (n = 49, 62%);

3) Les thèmes étudiés par 50 et 60% des gardiennes: les problèmes spécifiques avec les enfants (agressivité, sexualité) (n = 47, 59,5%) et les relations parents-gardiennes (n = 38, 48,1%).

Les données régionales apparaissent en annexe, au tableau 3.8A. Compte tenu du nombre peu élevé de répondantes dans certaines régions (ex. Montréal), une certaine prudence s'impose quant à leur interprétation.

Tableau 3.8 ÉLÉMENTS CONTENUS DANS LE COURS DE FORMATION

Éléments du cours de formation	F	%
Premiers soins	68	(86,0)
Alimentation	67	(84,8)
Développement physique et psychologique de l'enfant	67	(84,8)
Hygiène et santé des enfants	56	(70,8)
Techniques d'animation	49	(62,0)
Questions financières (ex. impôt)	49	(62,0)
Problèmes spécifiques avec les enfants (agressivité, sexualité)	47	(59,5)
Relations parents- gardiennes	38	(48,1)
Nombre de répondantes	79	

3.7 Réactions des gardiennes face à leur appartenance à une agence

3.7.1 Avantages

A la question qui leur était posée, à savoir, "selon vous, y a-t-il des avantages à être une famille de garde reconnue par une agence?", 108 sur 115 répondantes, soit 93,9%, répondent par l'affirmative alors que 7 (6,1%) affirment n'y voir aucun avantage. Parmi les personnes qui considèrent avantageux d'être reconnue par une agence, 104, soit 96,3%, ont nommé ces avantages. Les 179 réponses que nous avons recueillies furent regroupées en trois grandes catégories sur la base des personnes auxquelles se référaient ces avantages, soit la gardienne elle-même, les parents et les enfants. Les résultats apparaissent au tableau 3.9. Etant donné la grande diversité des réponses et par conséquent les fréquences peu élevées de chacune d'entre elles, l'analyse des données régionales offrait peu de pertinence.

Tableau 3.9 AVANTAGES D'ÊTRE UNE GARDIENNE RECONNUE PAR UNE AGENCE

Avantages	Nombre de réponses	%	% des répondantes*
A. Avantages pour les gardiennes			
Aide et support de la part du personnel de l'agence	32	(17,8)	30,7
Protection pour la famille de garde (due aux règlements de l'agence et à l'entente avec les parents)	23	(12,8)	22,1
Cours de formation	20	(11,2)	19,2
Recrutement des enfants	20	(11,2)	19,2
Possibilité "d'échanger" avec les autres gardiennes	12	(6,7)	11,5
Reconnaissance sociale du travail de la gardienne	8	(4,5)	7,7
Amélioration des conditions de travail (ex. congés payés)	3	(1,6)	2,9
Choix des enfants et des heures de garde	2	(1,1)	5,8
Service de dépannage	2	(1,1)	5,8
Publicité (se faire connaître comme gardienne)	2	(1,1)	5,8
Total	**124**	**(69,2)**	
B. Avantages pour les parents			
Confiance plus élevée à une famille reconnue	17	(9,5)	16,4
Aide financière du gouvernement	5	(2,8)	4,8
Avantages non spécifiés	2	(1,1)	1,9
Total	**24**	**(13,4)**	
C. Avantages pour les enfants			
Protection des enfants (famille reconnue et contrôlée par l'agence**)	10	(5,6)	9,6
Prêts de jouets et organisation d'activités pour les enfants	6	(3,3)	5,8
Total	**16**	**(8,9)**	
D. Réponses diverses non classifiables	15	(8,4)	
Grand total	**179**	**(100)**	

* Le pourcentage total est supérieur à 100% puisque la plupart des répondantes ont exprimé plus d'un avantage; les % ont été calculées sur 104 répondantes.

** Cet avantage pourrait également être perçu comme un avantage pour les parents et a été classé ici sous la rubrique avantage pour les enfants parce que les répondantes avaient spécifiquement indiqué le mot "protection pour les enfants".

La compilation, par catégories, du nombre d'avantages nommés, indique que les gardiennes perçoivent plus d'avantages pour elles-mêmes (69,2% des réponses) que pour les parents (13,4% des réponses) ou pour les enfants (8,9% des réponses). Cependant, il est important de noter que cette mesure strictement quantitative ne permet pas d'évaluer l'importance relative de chaque avantage mentionné.

Les avantages mentionnés par le plus grand nombre de répondantes se réfèrent aux services offerts par l'agence, à savoir: l'aide et le support de la part du personnel de l'agence (30,7% des répondantes), la protection pour les gardiennes (protection assurée par les règlements de l'agence et par l'entente conclue avec les parents, 22,1% des répondantes), le cours de formation (19,2%) et la facilitation du recrutement des enfants (19,2%). Notons que cette liste d'avantages correspond à ce que nous avons noté plus tôt concernant les motifs reliés à l'appartenance à une agence. Il y aurait donc une assez grande correspondance entre les attentes des gardiennes face à l'agence et la perception qu'elles ont de ce que leur offre l'agence. C'est ainsi que peut s'expliquer le taux élevé de satisfaction des gardiennes face aux services offerts par l'agence.

Bien que la plupart des avantages mentionnés soient pour les gardiennes, un certain nombre s'adresse aux parents. En effet, près de 20% des répondantes (n = 17, 16,4%) affirment que les parents peuvent avoir confiance dans une personne reconnue et qu'ils peuvent aussi bénéficier de l'aide financière du gouvernement. Le sentiment de confiance qui se dégage des personnes reconnues peut aussi être bénéfique pour les enfants tel que le note 9,6% des répondantes.

Bref, selon les gardiennes, les avantages qu'elles peuvent tirer de l'agence se réfèrent aux services que cette dernière peut leur offrir. Il est par ailleurs étonnant que peu de gardiennes (2,9%) perçoivent que l'agence peut contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail, bien qu'une proportion un peu plus élevée (7,7%) considèrent avantageuse la reconnaissance sociale de leur travail que leur procure l'appartenance à une agence.

3.7.2 Désavantages

La grande majorité des gardiennes, soit 79,8% (n = 83 sur 104) affirment qu'elles ne voient pas de désavantages à être reconnue par une agence. Par ailleurs, parmi les 21 personnes (20,2%) qui perçoivent des désavantages, 17 ont donné des détails sur la nature de ces désavantages. Le désavantage le plus souvent mentionné, bien que ce soit par un très petit nombre de répondantes (n = 6) est l'obligation de donner un reçu d'impôt. Les autres désavantages ont trait à la "paperasse" des fiches d'assiduité (n = 4) et à la restriction du nombre d'enfants à garder (n = 3). Nous n'avons pas mentionné les autres explications qui sont variées et n'ont été fournies que par une seule répondante.

Résumé

- La majorité des gardiennes (78%, n = 92) affirment qu'il y a une personne permanente à l'emploi de leur agence. En moyenne, il y a 2,5 communications mensuelles entre le personnel de l'agence et les gardiennes. Les sujets qui sont discutés lors de ces communications concernent le comportement et l'assiduité des enfants, les relations avec les parents et les convocations pour les réunions ou pour les cours de formation des gardiennes.

- La plupart des gardiennes, soit 73,8% (n = 90) affirment qu'il y a des réunions convoquées pour elles. Le nombre de réunions annuelles est connu par 57 d'entre elles, soit 63,3%; le nombre moyen de ces réunions est de 6,9 par année mais notons, cependant, que le mode statistique (valeur qui a la fréquence la plus élevée) est de 4 par année. Quant à la participation aux réunions, 25,3% (n = 26) affirment n'y avoir jamais participé, alors que 33,0% (n = 34) y participent à l'occasion et 41,7% (n = 43) régulièrement. Il est cependant important de noter que la fréquence des réunions convoquées par l'agence, de même que la durée de l'expérience à titre de gardienne reconnue, variable selon les individus, influence directement la régularité de la participation à ces réunions.

- Les gardiennes ont reçu en moyenne 3,8 visites du personnel de l'agence (basé sur 94 gardiennes) au cours des six mois précédant l'enquête. Selon les gardiennes, les motifs de ces visites concernent le comportement de l'enfant, les visites de "routine", le contrôle et la vérification de la maison, les questions administratives (rapports d'assiduité et autres) et enfin la distribution de jouets ou de matériel éducatif.

- Concernant les services offerts par les agences, les résultats indiquent que c'est le cours de formation qui est le plus répandu (88,7% de gardiennes, n = 102) disent y avoir accès; suivent, par ordre décroissant de la proportion de gardiennes y ayant accès, la consultation à propos des enfants (78,4%), l'aide à la résolution de difficultés avec les parents (77,9%), le service d'information sur les problèmes administratifs (71,2) et enfin le prêt de jouets et de matériel éducatif (52,3%) et le service de dépannage (51,4%). Exception faite du cours de formation, accessible à plus de 80% de gardiennes dans toutes les régions, l'accessibilité aux autres services mentionnés varie selon les régions.

- Les données concernant l'utilisation des services ont été extraites à partir des réponses à la question portant sur le taux de satisfaction des services reçus; en effet, il était demandé aux gardiennes d'utiliser la case "ne s'applique pas" si elles n'avaient pas reçu ou ne recevaient pas actuellement les services mentionnés. Selon ces indications, on observe que les 3/4 des gardiennes (n = 81) qui ont répondu à cette question ont suivi un cours de formation et qu'une même proportion a utilisé le service d'information sur les problèmes administratifs. Les deux autres services les plus utilisés (par 70% des répondantes) sont les services de consultation à propos des enfants et d'aide à la résolution de conflits avec les parents. Enfin, près de 60% des répondantes ont utilisé le service de prêts de jouets ou de matériel éducatif et 44%, le service de dépannage. Ces taux d'utilisation varient selon les régions.

- En général, parmi les personnes qui ont utilisé ces services, le degré de satisfaction est très élevé.

- Les thèmes du cours de formation abordés par environ 85% des gardiennes sont: les premiers soins, l'alimentation et le développement physique et psychologique de l'enfant. Suivent, par ordre décroissant: l'hygiène et la santé des enfants (70,8%), les techniques d'animation (62%), les questions financières (62%) les problèmes spécifiques avec les enfants (agressivité, sexualité), (59,5%) et enfin les relations parents-gardiennes (48,1%). Notons cependant que ces pourcentages ont été calculés sur 79 gardiennes qui ont répondu à cette question.

- La grande majorité des gardiennes (93,9%) considèrent qu'il y a des avantages à être reconnues par une agence. Ces avantages se réfèrent aux services offerts par l'agence, à savoir, l'aide et le support de la part du personnel de l'agence, la protection pour les gardiennes (protection assurée par les règlements de l'agence et par l'entente conclue avec les parents), le cours de formation et la facilitation du recrutement des enfants. Par contre, 20% (n = 21) des gardiennes indiquent qu'il y a des désavantages à être reconnues; ces désavantages se réfèrent à l'obligation de donner un reçu pour fin d'impôt, la "paperasse" des fiches d'assiduité et la restriction du nombre d'enfants qu'elles peuvent garder.

CHAPITRE 4
LA CLIENTÈLE

Introduction

Les informations que nous avons recueillies portent sur 345 enfants; ces informations concernent l'âge, le sexe, l'horaire de garde (nombre d'heures par jour et nombre de jours par semaine où l'enfant est gardé) et enfin la durée de l'expérience de garde de l'enfant avec sa gardienne actuelle.

4.1 Garde régulière et garde occasionnelle

Il était demandé aux gardiennes d'indiquer pour chaque enfant gardé, le nombre d'heures par jour et le nombre de jours par semaine où l'enfant était gardé. L'analyse des réponses obtenues concernant l'horaire de garde de l'enfant a révélé que cette façon de poser la question ne s'adaptait pas aux situations où l'enfant était gardé occasionnellement. Dans ce cas, il n'était pas possible pour la gardienne de nous indiquer l'horaire de garde de l'enfant.

C'est ainsi que nous avons créé, a posteriori, deux groupes d'enfants sur la base des informations que nous possédions concernant la régularité de leur présence chez la gardienne: les enfants gardés régulièrement et les enfants gardés occasionnellement. Ces derniers sont ceux pour lesquels la gardienne a noté qu'elle faisait de la garde d'occasion ou ceux pour lesquels la gardienne a utilisé des expressions "jamais pareil" ou "tout dépend" pour signifier l'horaire de garde de l'enfant. Les autres enfants furent considérés comme étant gardés régulièrement.

Cette procédure élaborée après la réception des questionnaires incite à la prudence quant au degré d'exactitude des résultats. Selon cette classification, 314 enfants sur 345 (91%) seraient gardés régulièrement et 31, soit 8,9%, le seraient occasionnellement. Notons que parmi ces 31 enfants, 25 (80,6%) proviennent de la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie.

4.2 Sexe des enfants

Sauf pour un enfant pour lequel l'information n'a pas été donnée, parmi les 345 enfants gardés, soit régulièrement soit occasionnellement, on compte 190 garçons (55%) et 154 filles (44,6%).

4.3 Âge des enfants gardés

L'âge moyen de tous les enfants gardés régulièrement ou occasionnellement est de 3,5 ans; de plus, on n'observe pas de différence significative entre l'âge moyen des enfants gardés régulièrement (moyenne = 3,5 ans) et celui des enfants gardés occasionnellement (moyenne = 3,6 ans).

La figure 4.1 illustre la distribution de 312 des 314 enfants gardés régulièrement selon les classes d'âge. Les trois classes d'âge les plus représentées sont, par ordre décroissant:

- les enfants d'âge scolaire (6 à 15 ans) 19,2% (n = 60)
- les enfants de 2 ans 18,9% (n = 59)
- les enfants de 12 à 23 mois 18,3% (n = 57)

Mais tel qu'on peut l'observer au tableau 4.1, cette répartition des classes d'âge varie considérablement selon les régions: les enfants d'âge scolaire représentent 36,5% de la clientèle de la région de Montréal alors qu'ils ne représentent que 12,7% de celle des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie, Saguenay - Lac St-Jean - Québec et 14,7% de la région de l'Outaouais. Par ailleurs, c'est dans cette dernière région que le pourcentage d'enfants de moins de 2 ans est le plus élevé, soit 38,5%, comparé à 20% dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec et à 19,0% dans la région de Montréal. Il est possible qu'une des explications de ces différences régionales réside dans le taux d'activité des mères. En effet, c'est dans la région de l'Outaouais que l'on retrouvait, en 1981, le taux d'activité le plus élevé chez les mères qui ont au moins un enfant de 0 à 3 ans, soit 52,4%, comparé à 43,2% pour l'ensemble du Québec (1).

---

(1) Source: Statistique Canada. Groupe de l'enquête sur la population active, compilation effectuée pour le compte de l'Office des Services de garde à l'enfance.

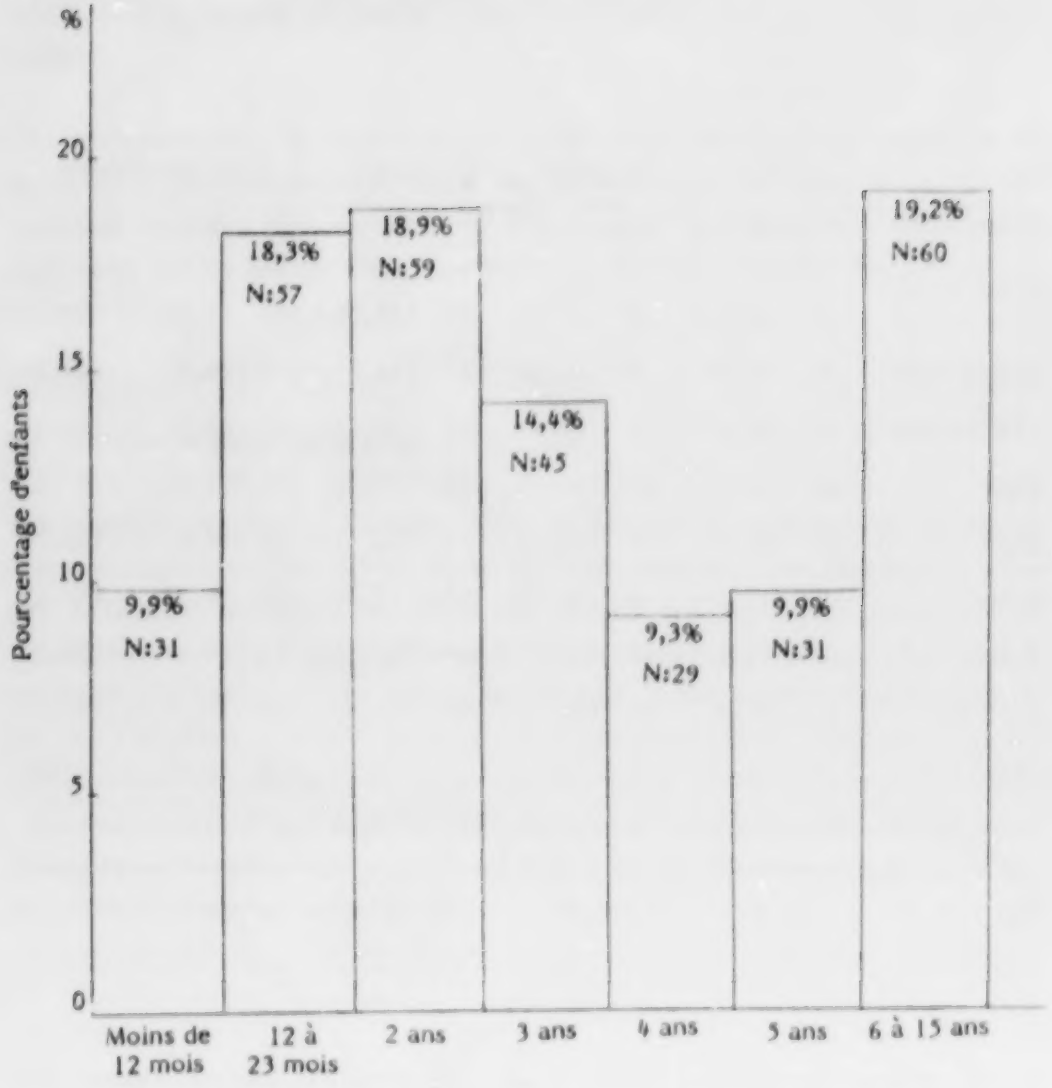

FIGURE 4.1: Distribution des enfants gardés régulièrement, selon l'âge

Tableau 4.1 DISTRIBUTION DES ENFANTS GARDÉS RÉGULIÈREMENT, SELON LEUR ÂGE ET SELON LES RÉGIONS

Âge \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des enfants		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins de 12 mois	6	(6,3)	5	(6,8)	20	(14,0)	31	(9,9)	(9,9)
12 à 17 mois	6	(6,3)	5	(6,8)	22	(15,4)	33	(10,6)	(20,5)
18 à 23 mois	7	(7,4)	4	(5,4)	13	(9,1)	24	(7,7)	(28,2)
2 ans	14	(14,7)	12	(16,2)	33	(23,1)	59	(18,9)	(47,1)
3 ans	21	(22,7)	9	(12,2)	15	(10,5)	45	(14,4)	(61,5)
4 ans	13	(13,7)	6	(8,1)	10	(7,0)	29	(9,3)	(70,8)
5 ans	16	(16,8)	6	(8,1)	9	(6,3)	31	(9,9)	(80,8)
6 à 9 ans	11	(11,6)	23	(31,1)	20	(14,0)	54	(17,3)	(98,1)
10 à 15 ans	1	(1,1)	4	(5,4)	1	(0,7)	6	(1,9)	(100)
Total	95	(100)	74	(100)	143	(100)	312	(100)	
Âge moyen	3,6 ans		4,4 ans		2,9 ans		3,5 ans		

Si l'on compare ces résultats à ceux obtenus par Brouillet, Mercier, Tessier, dans leur enquête sur les garderies (1), on observe que la clientèle de jeunes enfants (moins de 2 ans) est proportionnellement deux fois plus nombreuse (28,1%) chez les gardiennes reconnues que dans les garderies (14,1%).

(1) BROUILLET, C. C. MERCIER ET R. TESSIER, op. cit., p. 23.

Par ailleurs, alors que les enfants âgés de 3 et 4 ans représentent 49,1% de la clientèle des garderies (1), cette même classe d'âge ne représente que 23,7% de celle de l'ensemble des gardiennes reconnues; elle descend même à 17,5% dans la région de l'Outaouais et à 20,3% dans la région de Montréal, alors qu'elle est de 36,4% dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec.

Ces différences dans la répartition des classes d'âge des clientèles respectives des garderies et des gardiennes reconnues sont accentuées en partie par le fait que les garderies reçoivent très peu d'enfants d'âge scolaire (3,3% d'enfants ont 6 ans et plus) alors que ce groupe d'âge représente 19,2% de la clientèle des familles de garde.

4.4 Semaine de garde des enfants

Les résultats présentés au tableau 4.2 indiquent que les enfants sont gardés en moyenne 7.67 heures par jour et ce, 4.2 jours par semaine. Non seulement y a-t-il des différences considérables entre les enfants (cf. les valeurs minimum et maximum), mais il y a également des différences selon les régions. C'est dans la région de l'Outaouais où l'on observe la moyenne la plus élevée d'heures de garde par jour (moyenne = 8.2) et de jours par semaine (moyenne = 4.6) alors que ces moyennes sont légèrement plus basses dans les régions du Bas-St-Laurent -Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec (7,1 heures par jour et 3,4 jours par semaine). La région de Montréal se situe entre les deux avec une moyenne de 7,28 heures par jour et de 4,6 jours par semaine.

---

(1) BROUILLET, C., C. MERCIER et R. TESSIER, op. cit., p. 23

Tableau 4.2 MOYENNE DU NOMBRE D'HEURES PAR JOUR ET DE JOURS PAR SEMAINE OÙ L'ENFANT EST GARDÉ, SELON LES RÉGIONS

Régions / Période de garde	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec	Montréal	Outaouais	Total
Nombre d'heures par jour	Moy: 7,10	Moy: 7,28	Moy: 8,2	Moy: 7,67
	E.t.: 2,1	E.t.: 2,62	E.t.: 2,4	E.t.: 2,42
	Min.: 1,5 h	Min.: 1 h	Min.: 1,5 h	Min.: 1 h
	Max.: 10 h	Max.: 11 h	Max. 24 h	Max.: 24 h
	N.: 96	N.: 71	N.: 141	N.: 308
Nombre de jours par semaine	Moy: 3,43	Moy: 4,62	Moy: 4,66	Moy: 4,27
	E.t.: 1,66	E.t.: 1	E.t.: 0,87	E.t.: 1,32
	Min: 0,5	Min.: 1	Min.: 1	Min.: 0,5
	Max.: 5	Max.: 6	Max.: 7	Max.: 7
	N.: 96	N.: 73	N.: 143	N.: 312

Le nombre d'heures de garde hebdomadaire a également été calculé pour chaque enfant. Ces données apparaissent au tableau 4.3

Tableau 4.3 DISTRIBUTION DES ENFANTS GARDÉS RÉGULIÈREMENT, SELON LES RÉGIONS ET SELON LE NOMBRE D'HEURES DE FRÉQUENTATION PAR SEMAINE

Régions / Heures de fréquentation par semaine	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des enfants		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
1 - 7,9 h	8	(8,3)	4	(5,8)	3	(2,1)	15	(4,9)	(4,9)
8 - 15,9 h	30	(31,3)	5	(7,2)	5	(3,5)	40	(13,1)	(18,0)
16 - 23,9 h	9	(9,4)	11	(15,9)	14	(9,9)	34	(11,1)	(29,1)
24 - 31,9 h	8	(8,3)	8	(11,6)	15	(10,6)	31	(10,1)	(39,2)
32 - 39,9 h	14	(14,6)	4	(5,8)	13	(9,2)	31	(10,1)	(49,3)
40 - 47,9 h	26	(27,1)	21	(30,4)	75	(53,2)	122	(39,9)	(89,2)
48 h et plus	1	(1,0)	16	(23,2)	16	(11,3)	33	(10,8)	(100,0)
Total	96	(100,0)	69	(100,0)	141	(100,0)	306	(100,0)	
Moyenne	23,9 h/sem		33,9 h/sem		38,9 h/sem		33,1 h/sem		
Écart type	14,2		14,9		16,1		16,5		

On observe que la situation la plus fréquente, indiquée par le mode statistique, est celle où les enfants sont gardés entre 40 et 48 heures par semaine (n = 122, 39,9%). Par ailleurs, près de la moitié des enfants (n = 151, 49,3%) sont gardés moins de 40 heures par semaine. Ce pourcentage fluctue considérablement selon les régions. En effet, dans les régions Bas-St-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, on retrouve proportionnellement deux fois plus d'enfants gardés moins de 40 heures (71,9%) que dans la région de l'Outaouais (35,3%); la région de Montréal se situe entre ces deux extrêmes avec 46,3% d'enfants. Ces différences sont reflétées par la moyenne d'heures de garde selon les régions. Dans les régions Bas-St-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, cette moyenne est de 23,9 heures par semaine, alors qu'elle est de 33,9 dans la région de Montréal et de 38,9 dans la région de l'Outaouais.

4.5 Nombre d'heures de garde par semaine selon l'âge des enfants

La figure 4.2 illustre le nombre moyen d'heures de garde hebdomadaires des enfants (N = 305) selon leur âge. On y observe que plus les enfants sont jeunes, plus ils sont gardés longtemps. En effet, la moyenne ($\bar{x}$ = 40,7h) d'heures de garde la plus élevée se retrouve chez les enfants de 12 à 17 mois, et la plus basse ($\bar{x}$ = 23,2 heures) chez les enfants d'âge scolaire de 6 à 15 ans. En regroupant certaines classes d'âge, on observe de plus que les enfants de moins de 3 ans sont gardés en moyenne pendant 38,8 heures par semaine alors que ceux de 3,4 et 5 ans le sont pendant 30,4 heures et ceux d'âge scolaire pendant 23,2 heures.

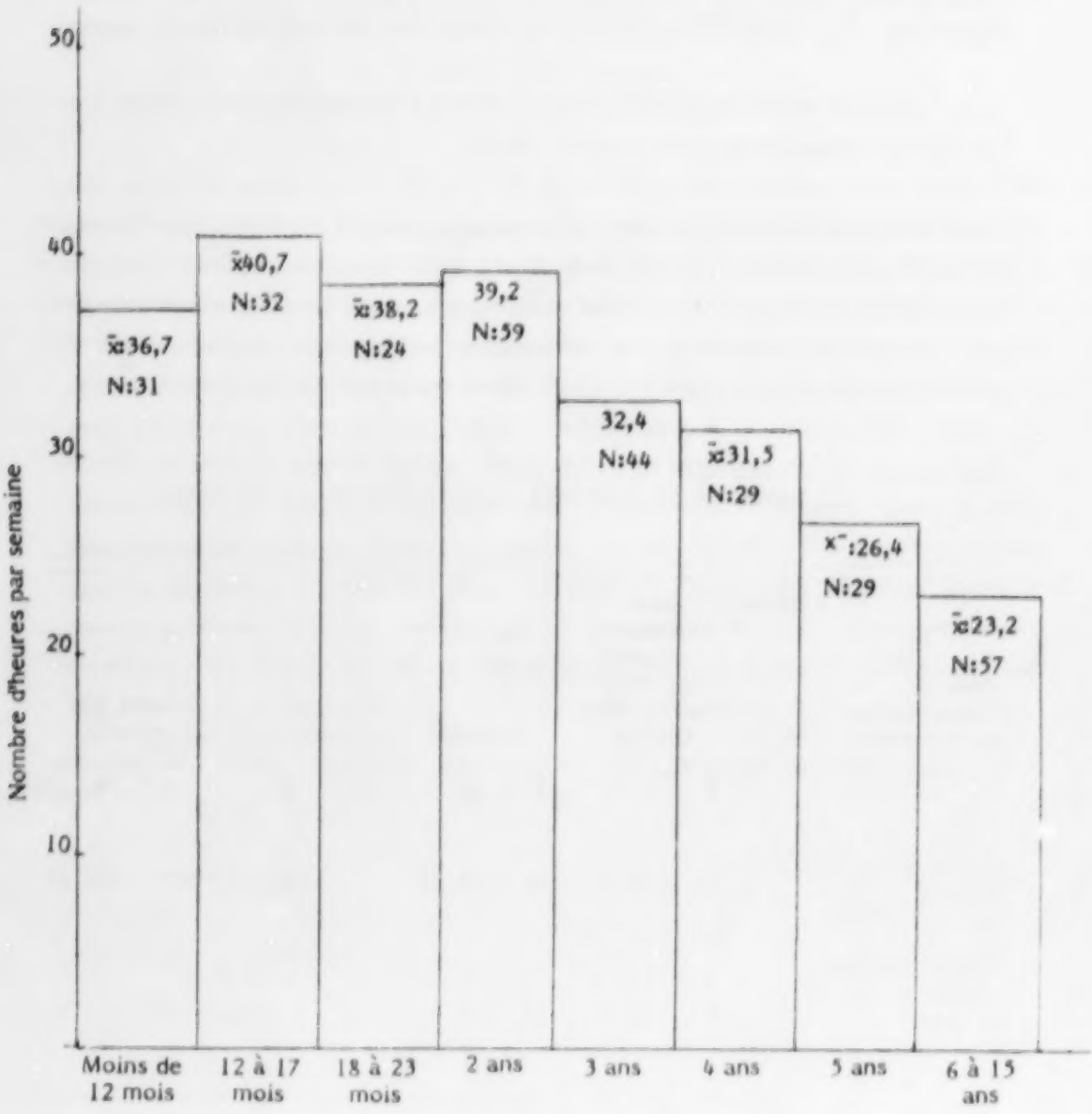

FIGURE 4.2 Nombre moyen d'heures de garde hebdomadaires des enfants selon leur âge

Les données régionales apparaissent en annexe, au tableau 4.1A. Le petit nombre d'enfants dans certains groupes d'âge rend difficile l'interprétation des différences régionales.

4.6 Garde à temps plein, garde à temps partiel

Selon le critère utilisé à l'Office des services de garde à l'enfance, un enfant est considéré comme étant à temps plein s'il est gardé 5 heures et plus par jour, et à temps partiel s'il est gardé moins de 5 heures par jour. La compilation effectuée pour chaque enfant révèle que la majorité des enfants, soit 84,1% (n = 259) sont gardés à temps plein et 15,9% (n = 49) le sont à temps partiel (tableau 4.4).

Tableau 4.4 DISTRIBUTION DES ENFANTS GARDÉS RÉGULIÈREMENT SELON LE MODE DE FRÉQUENTATION ET SELON LES RÉGIONS

Régions / Mode de fréquentation par semaine	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des enfants	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Temps plein (5 h et plus par jour)	76	(79,2)	56	(78,9)	127	(90,1)	259	(84,1)
Temps partiel (moins de 5 h par jour)	20	(20,8)	15	(20,0)	14	(9,9)	49	(15,9)
Total	**96**	**(100)**	**71**	**(100)**	**141**	**(100)**	**308**	**(100)**

Les résultats du tableau 4.4 révèlent certaines différences régionales. En effet, dans la région de l'Outaouais, on retrouve deux fois moins d'enfants (9,9%) gardés à temps partiel que dans les deux autres régions (20,8% et 20%).

4.7 Durée de l'expérience de garde de l'enfant avec sa gardienne actuelle

Les résultats présentés au tableau 4.5 révèlent qu'en moyenne les enfants sont gardés depuis 8 mois et demi par leur gardienne. Cette période varie selon les régions; elle est plus courte dans la région de l'Outaouais ($\bar{x}$ = 6,7) qu'à Montréal (9,6 mois) ou que dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec (10,7). En effet dans cette dernière région, seulement 5,3% des enfants étaient gardés depuis moins de 3 mois alors que pour la même période il y avait 17,1% des enfants de la région de Montréal et 35% de ceux de l'Outaouais.

Les raisons qui peuvent expliquer ces différences régionales sont variées, l'expérience de garde de l'enfant est fonction de son âge de même que l'expérience avec la gardienne actuelle est aussi fonction de l'expérience de cette dernière comme gardienne reconnue par une agence. Ce sont là des phénomènes qui restent à explorer. On ne sait pas par exemple quel est la stabilité de l'un et de l'autre (de la gardienne et de l'enfant).

Tableau 4.5 DURÉE DE L'EXPÉRIENCE DE GARDE DE L'ENFANT AVEC SA GARDIENNE ACTUELLE, SELON LES RÉGIONS

Régions / Période	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des enfants		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins de 3 mois	5	(5,3)	12	(17,1)	50	(35,0)	67	(21,8)	(21,8)
3 à 5 mois	19	(20,)	9	(12,9)	20	(14,0)	48	(15,6)	(37,3)
6 à 8 mois	24	(25,3)	22	(31,4)	33	(23,1)	79	(25,6)	(63,0)
9 à 11 mois	13	(13,7)	10	(14,3)	13	(9,1)	36	(11,7)	(74,7)
12 à 17 mois	14	(14,7)	2	(2,9)	19	(13,3)	35	(11,4)	(86,0)
18 à 23 mois	12	(12,6)	7	(10,0)	6	(4,2)	25	(8,1)	(94,2)
24 à 35 mois	8	(8,4)	6	(8,6)	1	(0,7)	15	(4,9)	(99,0)
36 mois et plus	-	-	2	(2,9)	1	(0,7)	3	(1,0)	(100,0)
Total	95	(100,0)	70	(100,0)	143	(100,0)	308	(100,0)	
Moyenne	10,7 mois		9,6 mois		6,7 mois		8,59 mois		
Minimum	2 semaines		2 semaines		1 semaine		1 semaine		
Maximum	2 ans 9 mois		3 ans		3 ans		3 ans		

4.8 Enfants handicapés

Seulement quatre gardiennes reçoivent des enfants handicapés et, parmi celles-ci, deux gardent un enfant handicapé physiquement et deux autres gardent un enfant handicapé mentalement. Ces quatre enfants représentent 1,15% des 345 enfants gardés régulièrement et occasionnellement par une gardienne reconnue par une agence de services de garde en milieu familial.

Résumé

. Les informations que nous avons recueillies portent sur 345 enfants; 91% d'entre eux (n = 314) sont gardés régulièrement et 8,9% (n = 31) le sont occasionnellement.

. 55% (n = 190) de ces enfants sont des garçons et 44,6% (n = 154) sont des filles.

. Leur âge moyen est de 3 ans et demi.

. Les groupes d'âge les plus représentés sont:

- Les enfants d'âge scolaire (6 à 15 ans) 19,3% (n = 60)
- Les enfants de 2 ans 18,9% (n = 59)
- Les enfants de 12 à 23 mois 18,3% (n = 57)

. Les enfants de moins de 2 ans représentent 28,1% de la clientèle enfantine de l'ensemble des gardiennes reconnues; cependant, cette proportion est deux fois plus élevée, soit 38,5%, dans l'Outaouais que dans les régions de Montréal (19,2%) et dans celles du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec (20%).

. Les enfants sont gardés en moyenne 7,6 heures par jour et ce 4,2 jours par semaine. La moyenne d'heures de garde hebdomadaires est de 33,1 heures. Cette moyenne est plus élevée dans la région de l'Outaouais ($\bar{x}$ = 38,9 heures) que dans les régions de Montréal ($\bar{x}$ = 33,9 heures) et celles du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec ($\bar{x}$ = 23,9 heures)

. Plus les enfants sont jeunes, plus ils sont gardés longtemps. En effet, ce sont les enfants de 12 à 17 mois qui sont gardés le plus longtemps, soit 40,7 heures par semaine. De plus, si on calcule la moyenne d'heures de garde hebdomadaires des enfants de moins de trois ans, on observe que ces derniers sont gardés en moyenne 38,8 heures par semaine, comparativement

à 30,4 heures pour les enfants de 3, 4 et 5 ans et à 23,2 heures pour les enfants de 6 à 15 ans.

. La majorité des enfants (84,1%) sont gardés à plein temps; le plein temps étant défini par une présence de 5 heures et plus par jour, indépendamment du nombre de jours par semaine.

. Dans l'ensemble, les enfants sont gardés depuis en moyenne 8 mois et demi par leur gardienne actuelle; cependant, la durée moyenne la plus courte se retrouve dans la région de l'Outaouais ($\bar{x}$ = 6,7 mois) et la plus longue dans les régions du Bas-St-Laurent -Gaspésie -Saguenay -Lac St-Jean -Québec ($\bar{x}$ = 10,7 mois). Dans la région de Montréal, la durée moyenne est de 9,6 mois.

CHAPITRE 5
LES ACTIVITÉS AVEC LES ENFANTS

Introduction

Les enfants vivent une grande partie de leur journée chez leur gardienne. Mais comment s'organise cette journée? Quel genre d'activités leur sont proposées et quelle en est la durée? Dans quelle mesure la gardienne peut-elle profiter et profite-t-elle de ressources communautaires susceptibles de procurer de la variété dans les activités des enfants?

Nous avons exploré, à partir d'une liste suggérée d'activités, la fréquence et la durée de ces activités avec les enfants. Il en est de même pour les diverses ressources communautaires. Quelles sont celles qui sont disponibles et comment sont-elles utilisées?

5.1 Fréquence et durée des activités

La liste des activités suggérées ainsi que leur fréquence respective, telle qu'indiquée par les gardiennes, apparaît au tableau 5.1. On retrouvera les données régionales en annexe, au tableau 5.1A.

Tableau 5.1 FRÉQUENCE DES ACTIVITÉS DES ENFANTS, SELON LES GARDIENNES

Activités \ Fréquence	Quotidiennement à des heures régulières		Souvent		Rarement		Jamais		N
	F	%	F	%	F	%	F	%	
1. Télévision	82	(78,8)	8	(7,7)	13	(12,5)	1	(1,0)	104
2. Lecture d'histoires par l'adulte	15	(15,2)	59	(59,6)	20	(20,2)	5	(5,1)	99
3. Bricolage	23	(22,5)	63	(61,8)	14	(13,7)	2	(2,0)	102
4. Jeux (blocs, casse-tête, etc.	26	(24,8)	75	(71,4)	3	(2,9)	1	(1,0)	105
5. Jeux extérieurs	33	(32,4)	61	(59,8)	4	(3,9)	4	(3,9)	102
6. Aller faire des achats avec l'adulte	1	(0,9)	17	(16,0)	53	(50,0)	35	(33,0)	106
7. Sieste	74	(71,2)	10	(9,6)	9	(8,7)	11	(10,6)	104

Tel qu'on peut l'observer à la lecture du tableau 5.1, chez la majorité des gardiennes (n = 82, 78,8%), les enfants regardent la télévision quotidiennement à des heures régulières. Il en est de même pour la sieste chez 71,2% (n = 74) des gardiennes. Les résultats concernant les 4 autres catégories d'activités mentionnées dans le questionnaire (la lecture d'histoires par l'adulte, le bricolage, les jeux (blocs, casse-tête) et les jeux extérieurs) révèlent que ces activités sont effectuées souvent ou régulièrement chez au moins 75% des gardiennes.

L'activité la moins fréquente est celle où l'enfant accompagne l'adulte lorsque celui-ci fait des achats; en effet, 83% des gardiennes (n = 88) ont indiqué que cela arrivait rarement ou jamais.

Ces résultats sont illustrés par la figure 5.1.

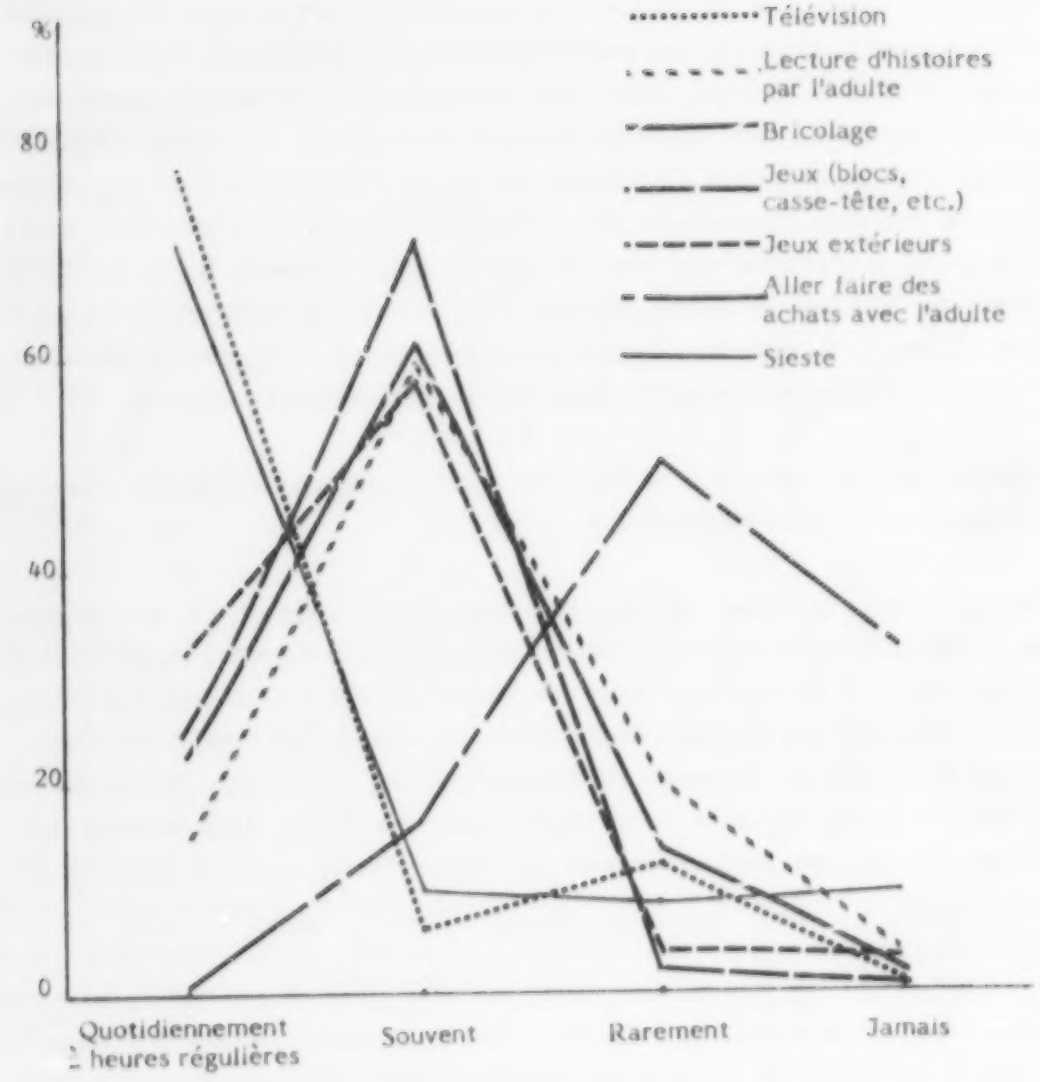

FIGURE 5.1 **Distribution des gardiennes selon la fréquence des activités offertes aux enfants.**

Nous avions également demandé aux gardiennes d'indiquer la durée quotidienne de chaque activité. Les durées moyennes pour l'ensemble des gardiennes sont illustrées par la figure 5.2, alors que les données régionales apparaissent en annexe, au tableau 5.2A. Une observation méthodologique s'impose à la lecture de ces résultats: alors que la plupart des répondantes ont indiqué la fréquence d'occurrence des activités, une proportion plus faible a indiqué la durée moyenne consacrée à cette activité. D'une part, il est possible qu'un certain nombre n'ait pas remarqué qu'il était demandé d'indiquer la durée en plus de la fréquence; d'autre part, on peut faire l'hypothèse que l'horaire des enfants gardés en milieu familial est peu structuré et par conséquent, difficile à disséquer. Il est significatif à cet égard que c'est le facteur temps consacré à l'écoute de la télévision qui a reçu le plus de réponses. Ceci coïncide probablement avec le fait que l'écoute de la télévision se fait quotidiennement et à des heures régulières, donc il est plus facile d'évaluer la proportion du temps qui y est consacré.

Compte tenu du faible taux de réponses à cette question, une grande prudence s'impose quant à leur interprétation.

On constate, à la lecture des résultats illustrés par la figure 5.2, que les deux activités qui occupent le plus les enfants sont les jeux extérieurs (1 heure 42 min) et la sieste (1 h 42 min). Par ordre décroissant, suivent les jeux intérieurs (blocs, casse-tête, etc.) (1 h 25 min), l'écoute de la télévision (1 h 13 min), le bricolage (1 heure) et la lecture d'histoires par l'adulte (31 min). Rappelons que toutes ces activités, à l'exception de celle d'aller faire des achats avec l'adulte, sont effectuées par les enfants souvent et régulièrement chez la majorité des gardiennes.

Il est important, par ailleurs, de souligner que bien qu'il y ait peu d'écart entre les moyennes de chaque région (voir tableau 5.2A, en annexe) il y a parfois des écarts considérables entre les réponses des gardiennes d'une même région; par exemple dans la région de Montréal, le temps consacré aux jeux extérieurs varie entre 30 minutes et 4 heures alors que dans la région de l'Outaouais, le temps consacré à la sieste varie entre 30 minutes et 5 heures. Il en est de même pour le temps consacré à la télévision, période qui varie entre 15 minutes et 3 heures selon les personnes et les régions.

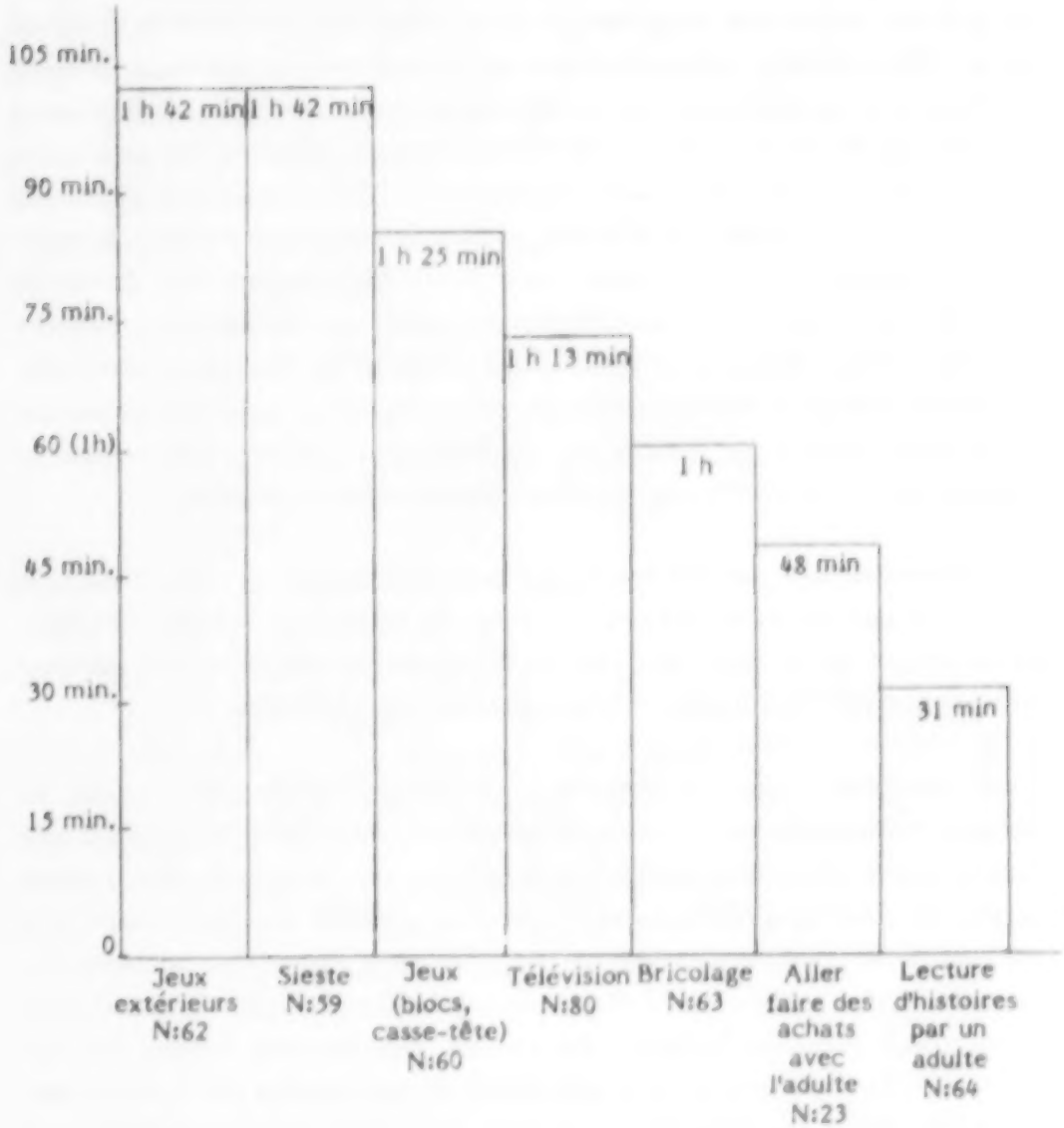

FIGURE 5.2 Durée moyenne (en minutes par jour) des activités des enfants

5.2 Activités libres et activités dirigées

La notion de jeux libres et de jeux dirigés est souvent utilisée lorsque l'on discute des activités des enfants en garderie. Cette notion est plus difficile à cerner lorsqu'il s'agit des activités quotidiennes des enfants dans un environnement non spécifiquement construit pour eux et dans lequel l'adulte exerce parfois d'autres rôles en plus de s'occuper d'eux. Le concept d'initiateur de l'action peut servir d'indice permettant de mieux cerner cette réalité. Ainsi, une activité initiée par l'adulte serait une activité de type dirigée alors qu'initiée par l'enfant, l'activité serait considérée une activité libre. Nous avons donc demandé aux gardiennes d'indiquer quelle était la personne, l'adulte ou l'enfant, qui habituellement initiait 4 types d'activités: l'écoute de la télévision, le bricolage, les jeux (blocs, casse-tête, etc.), et les jeux extérieurs. Les résultats sont illustrés à la figure 5.3. Notons que la catégorie "initiée par l'adulte et l'enfant", bien que non prévue dans le questionnaire, a été utilisée pour rendre compte des réponses obtenues.

L'observation de la figure 5.3 révèle que l'initiateur (adulte ou enfant) varie en fonction du type d'activité: en général, ce sont les enfants qui choisissent d'utiliser certains jouets (blocs, casse-tête, etc.) ou de regarder la télévision alors que c'est l'adulte qui, en général, suggère le bricolage et les jeux extérieurs.

Cette distinction basée sur l'initiateur de l'action permet difficilement de comparer les activités libres et les activités dirigées des enfants gardés en garderie ou en milieu familial, puisque les concepts ne recouvrent pas exactement la même réalité. En effet, dans l'étude sur les garderies de Brouillet, Mercier, Tessier (1), la télévision a été considérée comme une activité dirigée, car initiée par l'adulte et les jeux extérieurs, une activité libre, parce qu'initiée par l'enfant. L'inverse se retrouve dans le milieu familial. Par ailleurs, dans les deux milieux, les jeux intérieurs (blocs, casse-tête, etc.) sont initiés le plus souvent par l'enfant, donc considérés comme des activités libres. Ces distinctions entre la garderie et le milieu familial indiquent que le type d'interaction qui s'établit entre l'adulte et l'enfant varie en fonction du type d'environnement.

---

(1) BROUILLET, C., C. MERCIER, R. TESSIER, op. cit., p. 23.

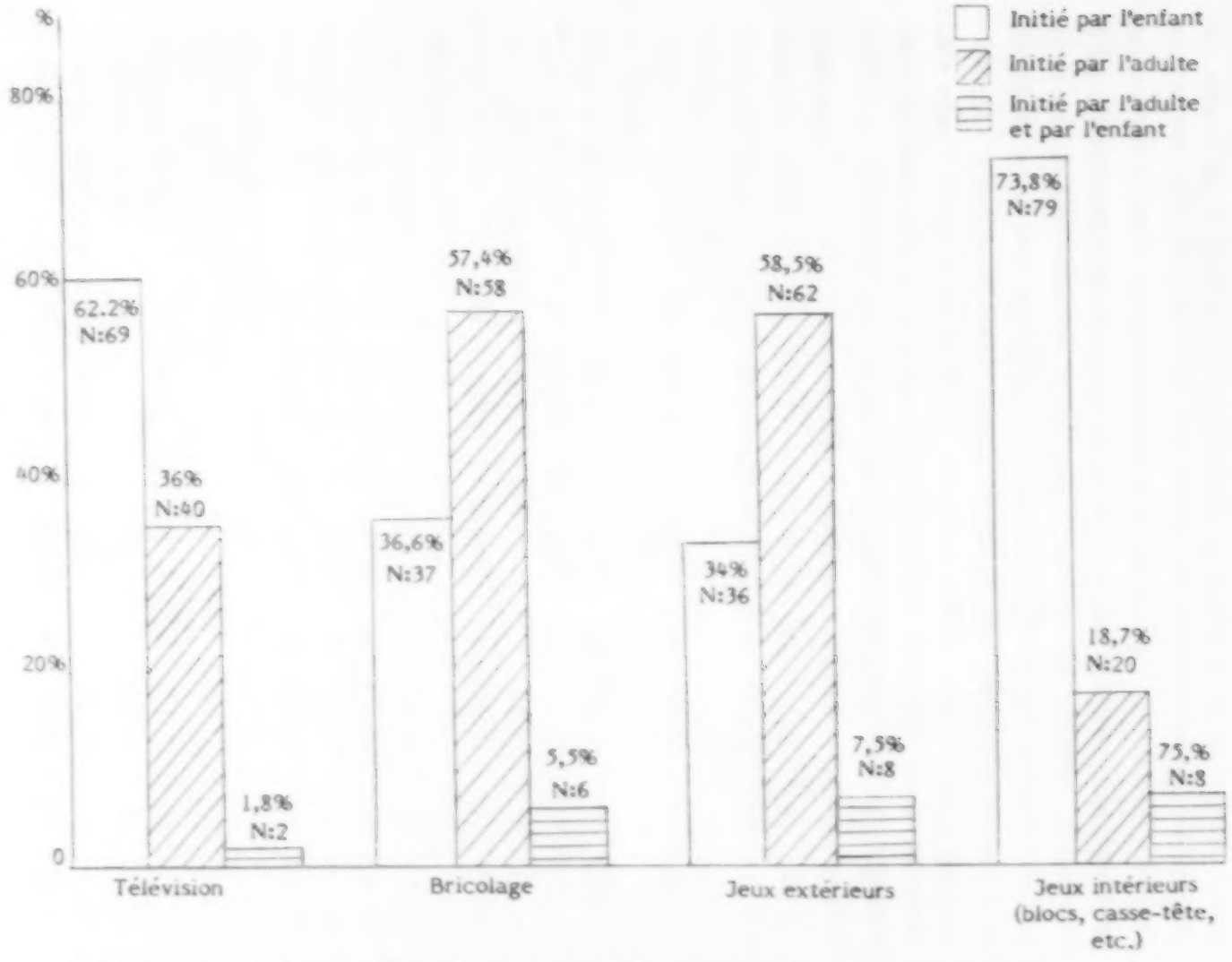

FIGURE 5.3 **Fréquence d'initiation des activités par l'enfant, par l'adulte et par les deux.**

L'observation des données régionales présentées au tableau 5.2 révèle une différence intéressante. En effet, lorsque l'on examine les résultats des régions du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean et de Québec, on observe que la participation des gardiennes qui affirment que l'enfant est l'initiateur de l'activité est toujours plus élevée qu'ailleurs. Dans le cas des jeux extérieurs, alors que la tendance générale est d'affirmer que c'est l'adulte qui le plus souvent initie l'action, on observe que c'est le contraire dans les régions ci-haut mentionnées. Ces différences d'opinions peuvent être dues à des différences au niveau de la clientèle (ex. 53,2% des enfants du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec ont entre 3 et 5 ans alors que ce groupe d'âge forme 28,4% des enfants de Montréal et 23,8% de ceux de l'Outaouais) ou à des différences dans les méthodes d'éducation de l'enfant. Les données de la présente recherche ne permettent pas d'expliquer ces différences.

Tableau 5.2 FRÉQUENCE D'INITIATION DES ACTIVITÉS PAR L'ADULTE ET PAR L'ENFANT, SELON LES RÉGIONS

Activités \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Télévision								
Initié par l'enfant	27	(75,0)	20	(57,1)	22	(55,0)	69	(62,2)
Initié par l'adulte	9	(25,0)	15	(42,9)	16	(40,0)	40	(36,0)
Initié par adulte/enfant	-	-	-	-	2	(5,0)	2	(1,8)
Total	36	(100,0)	35	(100,0)	40	(100,0)	111	(100,0)
Bricolage								
Initié par l'enfant	15	(44,1)	9	(32,1)	13	(33,3)	37	(36,6)
Initié par l'adulte	17	(50,0)	18	(64,3)	23	(59,0)	58	(57,4)
Initié par adulte/enfant	2	(5,9)	1	(2,5)	3	(7,7)	6	(5,9)
Total	34	(100,0)	28	(100,0)	39	(100,0)	101	(100,0)
Jeux extérieurs								
Initié par l'enfant	18	(51,4)	8	(25,0)	10	(25,6)	36	(34,0)
Initié par l'adulte	14	(40,0)	22	(68,8)	26	(66,7)	62	(58,5)
Initié par adulte/enfant	3	(8,6)	2	(6,3)	3	(7,7)	8	(7,5)
Total	35	(100,0)	32	(100,0)	39	(100,0)	106	(100,0)
Jeux intérieurs (blocs, casse-tête, etc.)								
Initié par l'enfant	29	(80,6)	21	(67,7)	29	(72,5)	79	(73,8)
Initié par l'adulte	4	(11,1)	8	(25,7)	8	(20,0)	20	(18,7)
Initié par adulte/enfant	3	(8,3)	2	(6,6)	3	(7,5)	8	(7,5)
Total	36	(100,0)	31	(100,0)	40	(100,0)	107	(100,0)

5.3 Disponibilité et utilisation des ressources communautaires

Nous avons voulu explorer à quel rythme les gardiennes utilisaient, avec les enfants, les ressources communautaires disponibles. A cette fin, nous leur avons demandé d'indiquer, parmi une liste suggérée de ressources, à quelle fréquence (jamais, à l'occasion, régulièrement) elles utilisaient ces services avec les enfants. Si un service mentionné n'était pas disponible dans leur environnement, il était demandé de l'indiquer. Notons que cette question ne s'adressait qu'aux gardiennes qui gardent au moins un enfant de plus de 18 mois.

Nous considérons donc, en premier lieu, la disponibilité de ces ressources. La figure 5.4 illustre, pour chaque ressource mentionnée, le pourcentage de gardiennes dans chaque région qui affirment que ce service n'est pas disponible dans leur environnement. On retrouvera, à l'annexe, au tableau 5.4A, les pourcentages de fréquence d'utilisation et de disponibilité de chaque service, selon les régions.

Tel que l'indique la figure 5.4, la joujouthèque est le service déclaré le moins disponible, 37,5% (n = 36) des répondantes n'y ayant pas accès. Suivent par ordre décroissant, les centres de loisirs, les bibliothèques, les espaces verts ou terrains de jeux, et enfin, les piscines ou cours d'eau baignables. La disponibilité de ces services varie selon les régions. En effet, c'est dans la région de Montréal où la disponibilité est la plus grande alors que c'est dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec, où elle est la plus faible. Dans ces dernières régions, la proportion relativement élevée de répondantes n'ayant pas accès à des espaces verts ou à des terrains de jeux (29,4%) peut apparaître étonnante compte tenu du fait que 84,2% de ces répondantes habitent un milieu rural. Une des hypothèses explicatives réside probablement dans l'interprétation donnée par les répondantes aux expressions "services communautaires" et "espaces verts". En fait, même s'il y a effectivement beaucoup d'espaces verts en milieux ruraux, ces espaces ne sont pas perçus comme étant des services commu-nautaires auxquels les enfants peuvent avoir accès. De plus, comme l'item "terrain de jeux" accompagnait celui d'espaces verts, on peut imaginer que l'attention des répondantes a été orientée vers la réalité "terrain de jeux" organisé plutôt que vers celle d'espaces verts non spécifiquement organisés pour les jeunes enfants.

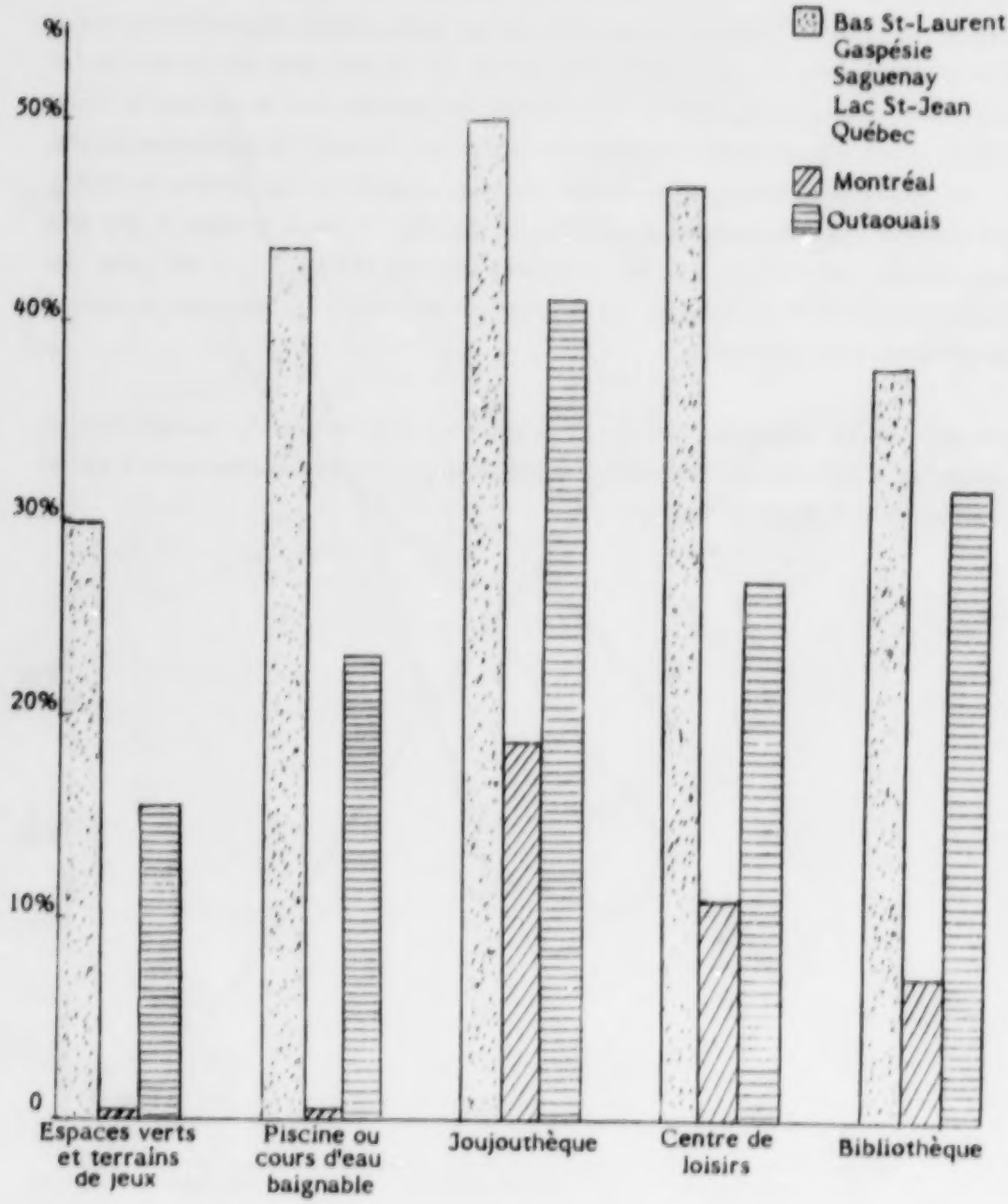

FIGURE 5.4 **Pourcentage de gardiennes n'ayant pas accès à certains services communautaires, selon les régions**

La figure 5.5 illustre le pourcentage de gardiennes qui utilisent ces services communautaires selon leur fréquence d'utilisation. On peut y observer que les espaces verts et les terrains de jeux sont les services utilisés régulièrement par le plus grand nombre de gardiennes, soit 50 sur 88 (56,8%) pour qui le service est disponible. Par contre, c'est la bibliothèque qui semble être le service le moins utilisé, ayant 14% d'usagers réguliers (n = 10) et une majorité de gardiennes (67,6%, n = 48) qui ne l'utilisent jamais. Quant aux joujouthèques et aux centres de loisirs, les données révèlent que les gardiennes se divisent en deux groupes à peu près équivalents, soit celles qui ne l'utilisent jamais (53,3%, n = 32 pour les joujouthèques et 52,2%, n = 35, par les centres de loisirs) et celles qui en font un usage régulier ou occasionnel.

Les différences régionales que l'on peut observer à la lecture du tableau 5.4A en annexe sont difficiles à interpréter compte tenu qu'elles sont basées parfois sur un petit nombre de répondantes.

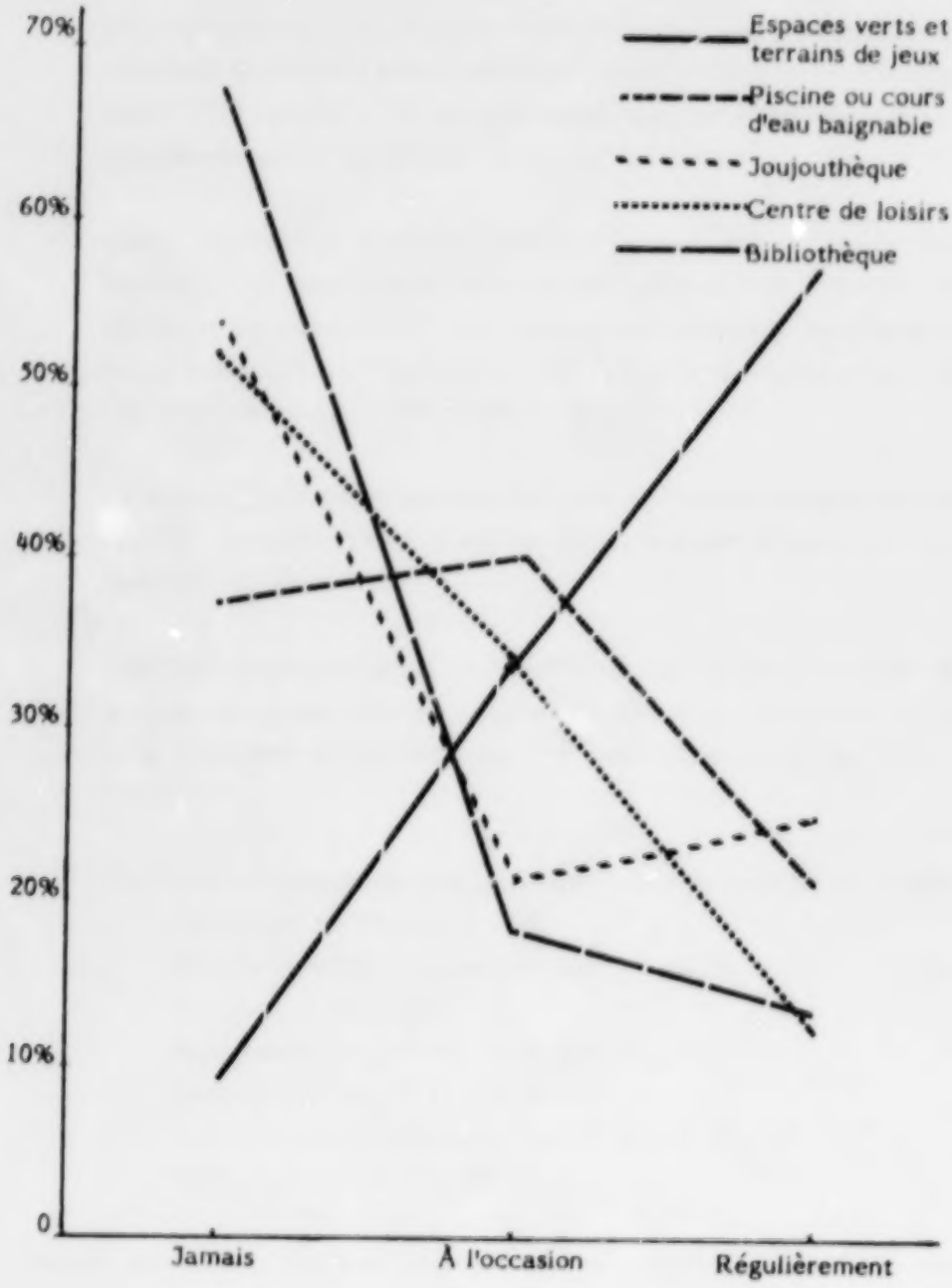

FIGURE 5.5 **Fréquence d'utilisation des ressources communautaires**

Résumé

- Chez la majorité, soit 78,8% (n = 82) des gardiennes, les enfants regardent la télévision quotidiennement à des heures régulières; il en est de même pour la sieste où 71,2% (n = 74) des gardiennes affirment que les enfants dorment quotidiennement à des heures régulières.

- Quant aux autres activités, soit la lecture d'histoires par l'adulte, le bricolage, les jeux (blocs, casse-tête), entre 60 et 71% des gardiennes déclarent que ces activités sont souvent effectuées par les enfants; une plus faible proportion a indiqué que ces activités sont quotidiennes et à des heures régulières (entre 15 et 32% selon l'activité).

- La seule activité peu fréquente, est celle où l'enfant va faire des achats avec l'adulte. En effet, 83% (n = 88) des gardiennes ont déclaré que cela arrivait rarement ou jamais.

- Les résultats concernant la durée moyenne par jour de ces activités incitent à la prudence compte tenu du plus petit nombre de gardiennes qui ont répondu à cette question comparativement à celle concernant la fréquence des activités.

- Les durées moyennes, par jour, de chaque activité, sont les suivantes:
  - Télévision: 1 h 13 min. (n = 80)
  - Écouter un adulte lire une histoire: 31 min. (n = 64)
  - Bricolage: 1 h (n = 63)
  - Jeux (casse-tête, blocs): 1 h 25 min. (n = 60)
  - Jeux extérieurs: 1 h 42 min. (n = 63)
  - Aller faire des achats avec l'adulte: 48 min. (n = 23)
  - Sieste: 1 h 42 min. (n = 59)

Notons également que pour chacune de ces activités, on retrouve des écarts considérables entre les réponses de chaque gardienne.

. Nous avons tenté d'explorer dans quelle mesure les enfants avaient des activités libres et des activités dirigées par l'adulte; pour ce faire, nous avons utilisé le critère de l'initiateur de l'action, qui peut être interprété comme un indice de l'organisation et de la structuration des activités. Les résultats révèlent que l'initiateur de l'action (l'adulte ou l'enfant) varie en fonction du type d'activité: en général, ce sont les enfants qui choisissent de regarder la télévision ou d'utiliser certains jouets (ex. blocs, casse-tête, etc.), alors que c'est l'adulte qui, en général, suggère le bricolage et les jeux extérieurs.

. Concernant les ressources communautaires (espaces verts ou terrains de jeux, piscine ou cours d'eau baignable, joujouthèque, centre de loisirs), une observation importante a trait aux disparités régionales. En effet, quel que soit le service mentionné, c'est dans les régions du Bas-St-Laurent -Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec où l'on observe la proportion la plus élevée de gardiennes n'y ayant pas accès (entre 29,4% et 50% de gardiennes selon le service), alors que c'est l'inverse dans la région de Montréal.

. Les résultats concernant l'utilisation régulière ou occasionnelle de ce service révèlent que 90% (n = 86) des gardiennes utilisent les espaces verts ou terrains de jeux et que 62,2% (n = 46) vont à la piscine (ou dans des cours d'eau baignables); les centres de loisirs, les joujouthèques et les bibliothèques sont utilisés régulièrement ou à l'occasion par respectivement 47,7% (n = 32), 46,6% (n = 28) et 18,3% (n = 23) des gardiennes.

CHAPITRE 6
LES DIMENSIONS DU TRAVAIL DES GARDIENNES

Introduction

L'objet principal de ce chapitre est de décrire les composantes principales du travail de la gardienne, à savoir le nombre d'enfants qu'elle garde, le processus par lequel ces enfants sont recrutés, le nombre d'heures de garde par jour et par semaine, le type de garde offert (de soir, nuit, etc.), de même que les autres services offerts (repas, lavage du linge, etc.).

6.1 Nombre d'enfants gardés régulièrement

Compte tenu que la clientèle occasionnelle est par définition instable, nous n'avons calculé que le nombre d'enfants gardés régulièrement. Notons que ce calcul du nombre d'enfants gardés ne tient pas compte du nombre d'heures pendant lesquelles l'enfant est gardé. Tel qu'on peut l'observer à la figure 6.1, dans l'ensemble, la situation la plus fréquente est celle où la gardienne garde deux enfants. Notons cependant que ce n'est pas le cas dans la région de Montréal où près de la moitié des gardiennes gardent un seul enfant (45,9%, n = 17) et dans l'Outaouais où on observe que les situations les plus fréquentes sont celles où la gardienne garde deux ou trois enfants. Si la moyenne générale est de 2,8 enfants par gardienne, elle est de trois dans la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec, de deux dans la région de Montréal et de 3,2 dans l'Outaouais (voir tableau 6.1).

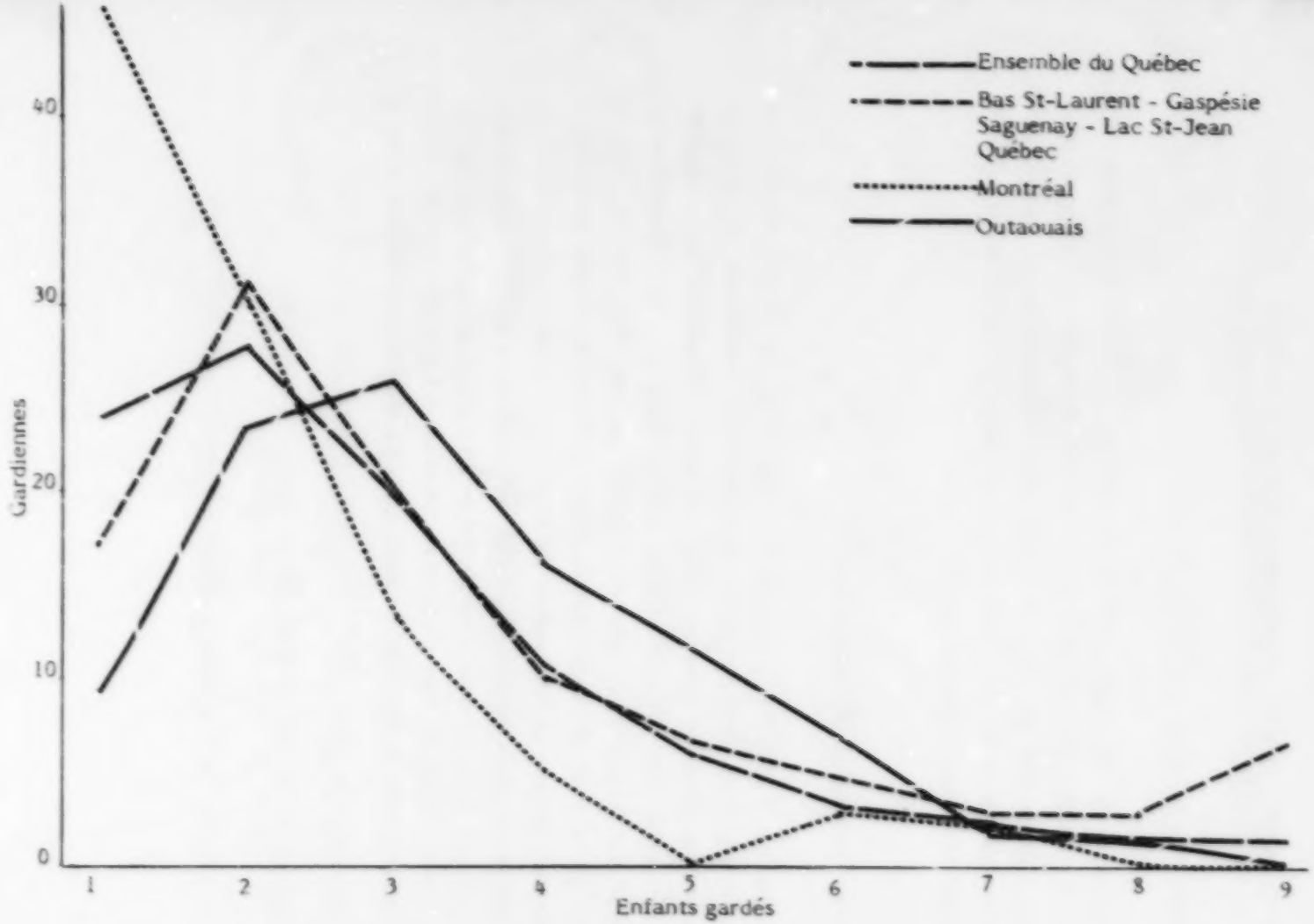

FIGURE 6.1 Répartition des gardiennes selon le nombre d'enfants gardés régulièrement, pour l'ensemble du Québec et pour chaque région étudiée

Tableau 6.1 RÉPARTITION DES GARDIENNES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS RÉGULIÈREMENT, SELON LES RÉGIONS

Régions / Nombre d'enfants	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
1	5	(17,2)	17	(45,9)	4	(9,5)	26	(24,0)	(24,0)
2	9	(31,0)	11	(29,7)	10	(23,8)	30	(27,8)	(51,8)
3	6	(20,6)	5	(13,5)	11	(26,2)	22	(20,4)	(72,2)
4	3	(10,3)	2	(5,4)	7	(16,6)	12	(11,1)	(83,3)
5	2	(6,9)	-	-	5	(11,9)	7	(6,5)	(89,8)
6	-	-	1	(2,7)	3	(7,1)	4	(3,7)	(93,5)
7	1	(3,4)	1	(2,7)	1	(2,4)	3	(2,8)	(96,3)
8	1	(3,4)	-	-	1*	(2,4)	2	(1,9)	(98,2)
9	2*	(6,9)	-	-	-	-	2	(1,9)	(100,0)
Total	29	(100)	37	(100)	42	(100)	108	(100)	
Moyenne**		3,09		2,02		3,25		2,8	

* Ces familles de garde sont composées de deux personnes responsables du service de garde en milieu familial.

** Cette moyenne a été calculée en ajoutant les personnes collaboratrices de la gardienne principale.

6.2 Satisfaction face au nombre d'enfants gardés

La question 29 demandait aux gardiennes d'indiquer si elles aimeraient recevoir plus ou moins d'enfants ou si elles étaient satisfaites de la situation actuelle. Sur les 121 gardiennes qui ont répondu à cette question, la majorité, soit 60,3% (n = 73) estiment qu'elles sont satisfaites du nombre d'enfants qu'elles reçoivent bien qu'un pourcentage assez élevé, soit 39,7% (n = 48) de gardiennes voudraient en recevoir davantage. Aucune gardienne n'a indiqué qu'elle voulait recevoir moins d'enfants.

C'est dans la région de l'Outaouais que l'on retrouve le plus grand nombre de gardiennes (n = 31 sur 44, 70,5%) qui se déclarent satisfaites du nombre d'enfants qu'elles reçoivent. Par ailleurs, plus de la moitié (n = 20 sur 38, 52,6%) des gardiennes des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec et aux environs du tiers de celles de l'Outaouais (n = 13 sur 44, 29,5%) et de Montréal (n = 15 sur 39, 38,5%) préféreraient recevoir plus d'enfants. Notons cependant que nous n'avons pas fait de croisements entre le nombre d'enfants que recevait la gardienne et son taux de satisfaction par rapport à la situation actuelle.

6.3 Recrutement des enfants

6.3.1 Mode de recrutement des enfants

Le recrutement des enfants se fait par l'intermédiaire de l'agence, dans la majorité des cas (74,6%, n = 91 sur 122). Seulement 6,6% (n = 8) des répondantes font elles-mêmes leur publicité dans les journaux ou les lieux publics. Par contre, 36,9% n = 45) des gardiennes reçoivent des enfants suite à une demande directe des parents sans que ceux-ci passent par l'agence et 14,6% (n = 18) gardaient les mêmes enfants avant de joindre l'agence. Ces résultats concernant la méthode habituelle de recrutement indiquent que certaines gardiennes utilisent plus d'une méthode. Les résultats détaillés qui apparaissent au tableau 6.2 révèlent certaines différences régionales.

Tableau 6.2 MODE DE RECRUTEMENT DES ENFANTS, SELON LES RÉGIONS

Mode de recrutement des enfants \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Référence de l'agence	29	(76,3)	20	(50)	42	(95,4)	91	(74,6)
Demande directe des parents sans qu'ils passent par l'agence	19	(50,0)	17	(42,5)	9	(20,4)	45	(36,9)
Offre de service de la gardienne publiée dans les journaux	4	(10,5)	3	(7,5)	1	(2,8)	8	(6,6)
La gardienne gardait déjà les enfants avant d'être reconnue par une agence	6	(15,8)	7	(17,5)	5	(11,7)	18	(14,6)
Autre	1	(2,6)	-	-	1	(2,3)	2	(1,6)
Nombre de répondantes	38		40		44		122	

N.B. La somme est plus que 100% car plusieurs répondantes utilisent plus qu'un mode de recrutement.

En effet, bien que l'agence agisse comme intermédiaire pour la majorité des gardiennes, ce phénomène semble rejoindre presque deux fois plus de personnes dans la région de l'Outaouais (95,4%, n = 42) que dans la région de Montréal (50%, n = 20).

Une autre source importante de recrutement des enfants origine de la demande directe des parents sans que ceux-ci communiquent avec l'agence. La moitié (n = 19) des répondantes des régions Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac-St-Jean - Québec utilisent ce mode de recrutement, comparé à 42,5% (n = 17) dans la région de Montréal et à 20,4% (n = 9) dans la région de l'Outaouais.

Plusieurs facteurs peuvent être responsables de ces différences régionales, dont les règles de fonctionnement que se sont données les diverses agences du Québec.

6.3.2 Critères de sélection

Une majorité de gardiennes, soit 60,3% (70 sur 116) rapportent qu'elles n'ont pas de critères de sélection des enfants et ce, dans la même proportion dans toutes les régions; parmi les 46 gardiennes (39,7%) qui affirment avoir des critères de sélection, ce sont l'horaire de garde et l'âge de l'enfant qui furent mentionnés le plus souvent.

Concernant l'horaire de garde, 12 répondantes ont mentionné ce critère sans toutefois donner de détails sur leurs préférences. Par ailleurs, 6 personnes ont indiqué qu'elles préféraient commencer leur journée entre 7 h et 8 h et 5 personnes veulent terminer vers 5 h l'après-midi, tandis que 3 autres acceptent que les enfants partent entre 17 h 30 et 19 h 30.

Quant à la garde du soir et de fins de semaine, 2 répondantes, dans chaque cas, ont spécifié clairement qu'elles ne voulaient pas garder le soir et les fins de semaine.

Vu le très petit nombre de répondantes, il serait très hasardeux de généraliser ces résultats à l'ensemble des gardiennes.

Les critères relatifs à l'âge des enfants gardés sont variés bien que peu de répondantes aient exprimé leur opinion. Parmi les 25 personnes qui ont mentionné ce critère, 8 n'ont donné aucune indication sur leurs préférences. Les préférences exprimées se répartissent ainsi: 6 répondantes affirment qu'elles acceptent les enfants de moins de 12 mois de même que les plus âgés; 7 préfèrent les enfants de 2 ans et plus et 2 indiquent clairement qu'elles n'acceptent pas les bébés tandis qu'une répondante préfère les enfants de 3 ans et plus et une autre, les enfants de 5 ans et plus.

Par ailleurs, 5 répondantes ont également mentionné qu'elles préféraient des enfants ayant fait l'acquisition de la propreté.

Les autres critères de sélection mentionnés font référence à l'absence d'handicaps chez l'enfant (n = 9), à la personnalité de ce dernier (n = 3) et à sa santé (n = 2).

Les critères mentionnés par une seule personne concernent la personnalité des parents et la compatibilité des valeurs de ces derniers avec celles de la gardienne, le sexe de l'enfant et le nombre d'enfants gardés.

Somme toute, la majorité des gardiennes (60%) n'ont pas de critères en ce qui concerne la sélection des enfants; parmi les 40% qui ont des critères, ce sont l'horaire de garde et l'âge des enfants que l'on retrouve le plus souvent. Il semble y avoir une préférence concernant la garde des enfants de 2 ans et plus et ce à l'intérieur d'une journée qui s'étend de 7h à 18h selon les personnes.

6.4 Nombre d'heures de garde par semaine

Tel que l'indique le tableau 6.3, le nombre moyen d'heures de garde par semaine est de 40,8 heures pour l'ensemble des gardiennes. Non seulement y a-t-il des écarts considérables entre les gardiennes (entre 3 et 72 heures), mais il y a aussi des écarts entre les régions. En effet, 70,4% (n = 24) des gardiennes des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec gardent 40 heures et moins alors que ce groupe représente 51,3% (n = 19) des gardiennes de la région de Montréal et 11,3% (n = 5) de celles de l'Outaouais. Ces différences sont reflétées par le nombre moyen d'heures de garde hebdomadaires qui s'établit à 34,1 dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec, à 39 heures dans la région de Montréal et à 47,4 dans la région de l'Outaouais.

Tableau 6.3 NOMBRE D'HEURES DE GARDE PAR SEMAINE SELON LES RÉGIONS

Nombre d'heures de garde par semaine \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
3 à 8 heures	2	(5,9)	1	(2,7)	-	-	3	(2,6)	(2,6)
9 à 16 heures	6	(17,6)	3	(8,1)	-	-	9	(7,8)	(10,4)
17 à 24 heures	1	(2,9)	3	(8,1)	1	(2,3)	5	(4,4)	(14,8)
25 à 32 heures	3	(8,7)	5	(13,5)	-	-	8	(7,0)	(21,8)
33 à 40 heures	12	(35,3)	7	(18,9)	4	(9,0)	23	(20,0)	(41,8)
41 à 48 heures	7	(20,9)	5	(13,5)	15	(34,1)	27	(23,5)	(65,3)
49 à 56 heures	2	(5,8)	9	(24,3)	22	(50,0)	33	(28,7)	(94,0)
57 et plus	1	(2,9)	4	(10,8)	2	(4,6)	7	(6,0)	(100)
Total	34	(100)	37	(100)	44	(100)	115	(100)	
Moyenne	34,14 h		39,0 h		47,4 h		40,8 h		
Minimum	3 h		5 h		20 h		3 h		
Maximum	72 h		63 h		65 h		72 h		

6.5 Étendue des heures de garde dans une même journée

Les tableaux 6.4 et 6.5 montrent la répartition des répondantes selon l'heure du début et de la fin de leur journée de garde. On peut observer que la majorité (61,1%, n = 69) débutent leur journée avant 8 heures le matin et finissent entre 17 h et 18 h le soir (56,6%, n = 64). Il semble également que les gardiennes reçoivent des clientèles différentes selon les régions, si on considère l'heure d'arrivée de l'enfant

comme étant un indice. En effet, dans les régions Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec, le pourcentage de gardiennes qui débutent leur journée avant 8 heures est de 31,2% (n = 10) alors qu'il atteint 54% (n = 20) dans la région de Montréal et 88,6% (n = 39) dans la région de l'Outaouais. Quant à l'heure de la fin de la journée, dans toutes les régions, la majorité, soit 56,6% (n = 64) des gardiennes terminent entre 17 h et 18 h. Il est intéressant de souligner cependant que pour 13,5% (n = 5) des gardiennes de la région de Montréal, la journée de garde se termine après 19 heures.

Tableau 6.4 HEURE D'ARRIVÉE DU PREMIER ENFANT GARDÉ, SELON LES RÉGIONS

Régions / Heure d'arrivée	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
6 h à 6 h 59	1	(3,1)	6	(16,2)	7	(15,9)	14	(12,4)	(12,4)
7 h à 7 h 59	9	(28,1)	14	(37,8)	32	(72,7)	55	(48,7)	(61,1)
8 h à 8 h 59	16	(50,0)	8	(21,6)	5	(11,4)	29	(25,7)	(86,7)
9 h à 11 h 59	5	(15,6)	3	(8,1)	-	-	8	(7,1)	(93,8)
12 h à 14 h 59	1	(3,1)	1	(2,7)	-	-	2	(1,8)	(95,6)
15 h à 18 h	-	-	5	(13,5)	-	-	5	(4,4)	(100,0)
Total	32	(100)	37	(100)	44	(100)	113	(100)	

Tableau 6.5 HEURE DE DÉPART DU DERNIER ENFANT GARDÉ, SELON LES RÉGIONS

Heure de départ \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
9 h à 11 h 59	-	-	1	(2,7)	-	-	1	(0,9)	(0,9)
12 h à 14 h 59	-	-	1	(2,7)	-	-	1	(0,9)	(1,8)
15 h à 16 h 59	5	(15,6)	5	(13,5)	10	(22,7)	20	(17,7)	(19,5)
17 h à 17 h 59	23	(71,8)	14	(37,8)	37	(61,2)	64	(56,6)	(76,1)
18 h à 18 h 59	1	(3,1)	11	(29,9)	6	(13,6)	18	(15,9)	(92,0)
19 h à 20 h 59	3	(9,4)	3	(8,1)	1	(2,3)	7	(6,2)	(98,2)
21 h et plus	-	-	2	(5,4)	-	-	2	(1,8)	(100,0)
Total	32	(100)	37	(100)	44	(100)	113	(100)	

6.6 Service de garde complémentaire

Les services de garde complémentaires que nous avons étudiés sont les services de garde du soir, de nuit, de fins de semaine et après l'école. Nous avons demandé aux gardiennes d'indiquer la fréquence (jamais, à l'occasion, régulièrement) avec laquelle elles avaient rendu ou rendaient actuellement chacun de ces services. La figure 6.2 illustre les résultats obtenus.

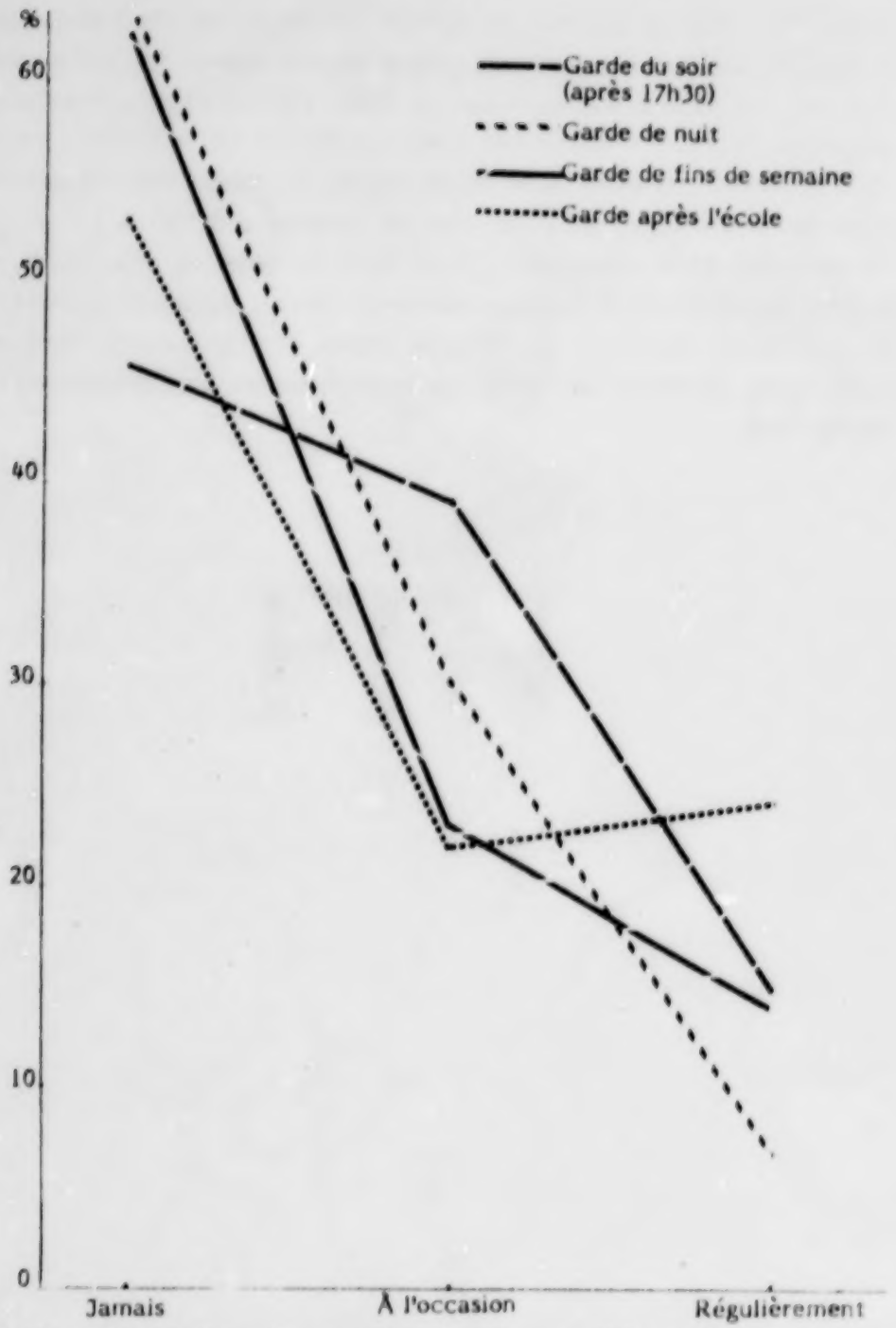

FIGURE 6.2 **Distribution des gardiennes qui ont déjà gardé, ou gardent actuellement, le soir, les fins de semaine, la nuit et après l'école, selon la fréquence de ces services**

On peut donc observer que tous ces services sont rendus sur une base occasionnelle ou régulière par au moins 36,7% des gardiennes (voir tableau 6.6 pour les résultats détaillés). La garde du soir est le service qui est offert par le plus grand nombre de gardiennes (54,2%, n = 65) sur une base régulière ou occasionnelle. Suivent par ordre décroissant, la garde après l'école (46,7%, n = 56 l'offrent régulièrement ou occasionnellement), la garde en fin de semaine (37,5%, n = 45 gardent régulièrement ou occasionnellement) et enfin la garde de nuit (36,7%, n = 44 l'offrent régulièrement ou occasionnellement). Notons cependant que dans tous les cas, exception faite de la garde après l'école, il y a toujours une plus forte proportion de gardiennes qui offrent ces services sur une base occasionnelle plutôt que régulière.

Tableau 6.6 FRÉQUENCE D'OFFRE DES SERVICES DE GARDE DE SOIR, DE NUIT, DE FIN DE SEMAINE ET APRÈS L'ÉCOLE, SELON LES RÉGIONS

Types de services et fréquence d'offre / Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Garde du soir (après 17h30)								
Jamais	15	(41,7)	15	(37,5)	25	(56,8	55	(45,8)
À l'occasion	18	(50,0)	14	(35,0)	15	(34,1)	47	(39,2)
Régulièrement	3	(8,7)	11	(27,5)	4	(9,1)	18	(15,0)
Total	36	(100,0)	40	(100,0)	44	(100,0)	120	(100,0)
Garde de nuit								
Jamais	17	(47,2)	26	(65,0)	33	(75,0)	76	(63,3)
À l'occasion	17	(47,2)	9	(22,5)	10	(22,5)	36	(30,0)
Régulièrement	2	(5,6)	5	(12,5)	1	(2,3)	8	(6,7)
Total	36	(100,0)	40	(100,0)	44	(100,0)	120	(100,0)
Garde de fins de semaine								
Jamais	17	(47,2)	24	(60)	34	(77,3)	75	(62,5)
À l'occasion	16	(44,2)	3	(7,5)	9	(02,5)	28	(23,3)
Régulièrement	3	(8,3)	13	(32,5)	1	(2,3)	17	(14,2)
Total	36	(100,0)	40	(100,0)	44	(100,0)	120	(100,0)
Garde après l'école								
Jamais	17	(47,2)	22	(55,0)	25	(56,8)	64	(53,3)
À l'occasion	10	(27,8)	8	(20,0)	9	(20,5)	27	(22,5)
Régulièrement	9	(25,0)	10	(25,0)	10	(22,7)	29	(24,2)
Total	36	(100,0)	40	(100,0)	44	(100,0)	120	(100,0)

Les résultats régionaux présentés au tableau 6.6 révèlent que c'est dans la région de Montréal que l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de gardiennes qui gardent régulièrement le soir (27,5%, n = 11), la nuit (12,5%, n = 5) et les fins de semaine (32,5%, n = 13). Notons que ces services sont aussi offerts dans les autres régions, mais plus souvent sur une base occasionnelle que régulière. Par ailleurs, la garde scolaire est offerte par des proportions à peu près semblables de gardiennes dans toutes les régions (entre 22,7% et 25% sur une base régulière et entre 20% et 27,8% sur une base occasionnelle, selon les régions).

6.7 Service de repas

La presque totalité des gardiennes (110 sur 122, soit 90,2%) servent des repas et ce, dans toutes les régions. Tel qu'on peut l'observer à la figure 6.3 et au tableau 6.7, le dîner et la collation sont offerts sur une base régulière par respectivement 90,2% (n = 101) et 91,1% (n = 102) des gardiennes, tandis que 37,5% (n = 42) offrent régulièrement le déjeuner et 24,1% (n = 27), le souper. Notons également qu'environ le tiers des gardiennes offrent à l'occasion ces repas. (Fig. 6.3)

Les données régionales (voir tableau 6.7) révèlent certains différences. En effet, dans la région de l'Outaouais, 51,2% (n = 21) des gardiennes offrent régulièrement le déjeuner, comparativement à 36,1% (n = 13) dans la région de Montréal et à 22,9% (n = 8) dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec. Par ailleurs, le souper est offert régulièrement par le tiers (n = 12) des gardiennes de Montréal, par 22,9% (n = 8) de celles du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec et par 17,1% (n = 7) de celles de l'Outaouais. Ces différences concernant les repas offerts reflètent probablement des différences au niveau de la clientèle; en effet, c'est dans l'Outaouais que l'on a observé la plus grande proportion de gardiennes qui débutent leur journée avant 8 h, alors que c'est dans la région de Montréal où on retrouve la plus forte proportion de gardiennes qui finissent leur journée vers 18 h ou à plus tard.

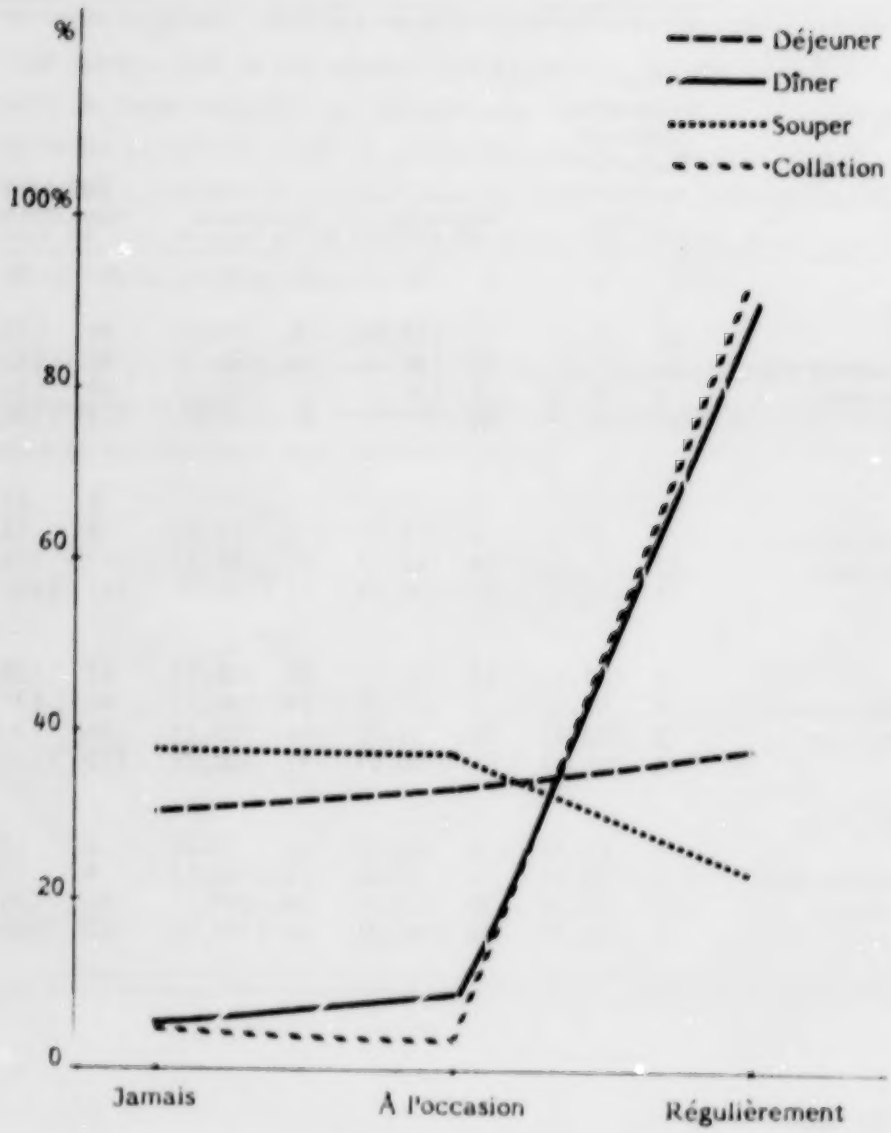

FIGURE 6.3: Fréquence des repas offerts aux enfants

Tableau 6.7 FRÉQUENCE DES REPAS OFFERTS AUX ENFANTS, SELON LES RÉGIONS

Repas / fréquence \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Déjeuner								
Jamais	16	(45,7)	12	(33,3)	6	(14,7)	34	(30,4)
Occasionnellement	11	(31,4)	11	(30,6)	14	(34,1)	36	(32,1)
Régulièrement	8	(22,9)	13	(36,1)	21	(51,2)	42	(37,5)
Total	35	(100,0)	36	(100,0)	41	(100,0)	112	(100,0)
Dîner								
Jamais	-	-	2	(5,6)	-	-	2	(5,6)
Occasionnellement	3	(8,6)	5	(13,9)	1	(2,4)	9	(8,0)
Régulièrement	32	(91,4)	29	(80,6)	40	(97,6)	101	(90,2)
Total	35	(100,0)	36	(100,0)	41	(100,0)	112	(100,0)
Souper								
Jamais	8	(22,9)	15	(41,7)	20	(48,4)	43	(38,4)
Occasionnellement	19	(54,3)	9	(25,0)	14	(34,1)	42	(37,5)
Régulièrement	8	(22,9)	12	(33,3)	7	(17,1)	27	(24,1)
Total	35	(100,0)	36	(100,0)	41	(100,0)	112	(100,0)
Collation								
Jamais	1	(2,9)	4	(11,1)	1	(2,4)	6	(5,4)
Occasionnellement	1	(2,9)	2	(5,6)	1	(2,4)	4	(3,6)
Régulièrement	33	(94,3)	30	(83,3)	39	(95,1)	102	(91,1)
Total	35	(100,0)	36	(100,0)	41	(100,0)	112	(100,0)

6.8 Services supplémentaires

Parmi les services supplémentaires possibles, nous avons exploré à quelle fréquence les gardiennes reconnues rendaient les services suivants: laver le linge d'un enfant, accompagner ce dernier chez le dentiste ou le médecin et enfin aller acheter des vêtements pour l'enfant (vêtements payés par les parents). La figure 6.4 illustre

les résultats que nous avons obtenus. Notons d'abord que tous les services mentionnés sont plus souvent rendus sur une base occasionnelle que régulière. On peut voir que le lavage du linge de l'enfant est le service rendu par le plus grand nombre de gardiennes, soit 45,8% (n = 55) qui le font à l'occasion et 9,2% (n = 11) de façon régulière; ce phénomène est plus répandu dans la région de l'Outaouais (voir tableau 6.8) où l'on observe que 68,1% (n = 30) des gardiennes affirment le faire de façon régulière ou occasionnelle tandis que 45% (n = 18) de celles de Montréal et 50% (n = 18) de celles des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec font la même chose. Notons cependant que dans tous les cas un plus grand nombre de gardiennes le font davantage sur une base occasionnelle que régulière.

Les trois quarts des gardiennes (n = 90) n'accompagnent jamais ce dernier chez le dentiste ou le médecin et la grande majorité, soit 90,8% (n = 109) ne vont jamais acheter des vêtements pour l'enfant.

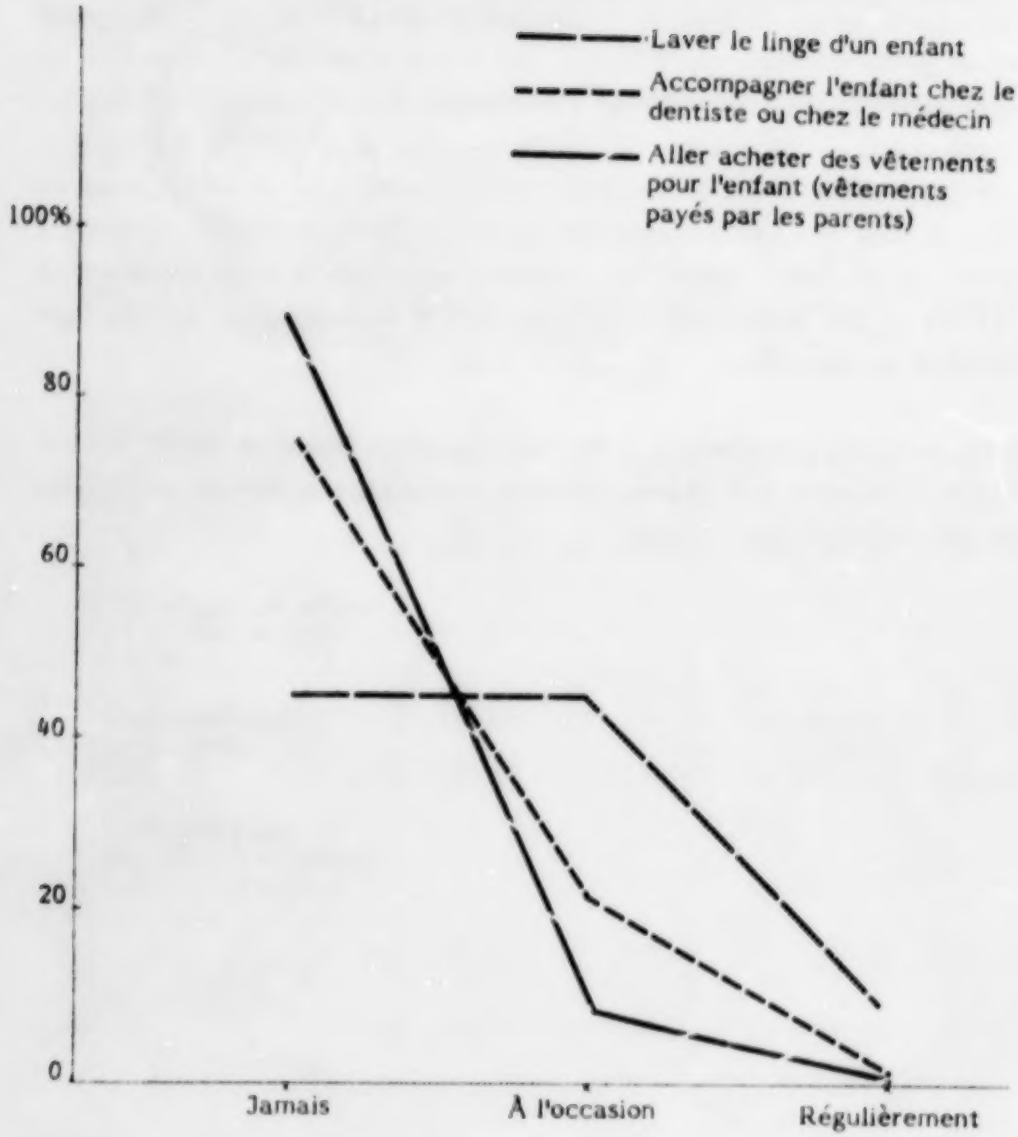

FIGURE 6.4 **Fréquence des services supplémentaires offerts**

Tableau 6.8 FRÉQUENCE D'OFFRE DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES, SELON LES RÉGIONS

Services / fréquence \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Laver le linge d'un enfant								
Jamais	18	(50,1)	22	(55,0)	14	(31,8)	54	(45,0)
Occasionnellement	16	(44,4)	15	(37,5)	24	(54,5)	55	(45,8)
Régulièrement	2	(5,6)	3	(7,5)	6	(13,6)	11	(9,2)
Total	36	(100,0)	40	(100,0)	44	(100,0)	120	(100,0)
Accompagner un enfant chez le dentiste ou le médecin								
Jamais	27	(75,0)	26	(65,0)	37	(84,1)	90	(75,0)
Occasionnellement	9	(25,0)	11	(27,5)	6	(13,6)	26	(21,7)
Régulièrement	-	-	3	(7,5)	1	(2,3)	4	(3,3)
Total	36	(100,0)	40	(100,0)	44	(100,0)	120	(100,0)
Aller acheter des vêtements pour l'enfant (vêtements payés par les parents)								
Jamais	33	(91,7)	34	(85,0)	42	(95,5)	109	(90,8)
Occasionnellement	3	(8,3)	5	(12,5)	2	(4,5)	10	(8,3)
Régulièrement	-	-	1	(2,5)	-	-	1	(0,8)
Total	36	(100,0)	40	(100,0)	44	(100,0)	120	(100,0)

Notons cependant que quelques gardiennes ont noté sur leur questionnaire que ce genre de service ne leur avait jamais été demandé mais qu'elles l'offriraient si le cas se présentait.

6.9 Remplacement en cas d'absences

Les cas où la gardienne ne peut assurer un service de garde doivent être prévus afin que la continuité du service soit assurée. Quelles sont donc les solutions privilégiées par les gardiennes reconnues? Le tableau 6.9 présente la distribution des gardiennes selon la solution qu'elles adoptent généralement ou qu'elles adopteraient le cas échéant. On observe, à la lumière de ces résultats, qu'il n'y a pas de solution unique pour toutes les gardiennes. En effet, les deux solutions qui rallient le plus de gardiennes sont: le recours à l'agence (35,8%, n = 43) et l'initiative personnelle, c'est-à-dire que la gardienne s'occupe elle-même de trouver une remplaçante (32,5%, n = 39). Le recours aux parents est utilisé par 20% des gardiennes (n = 25).

Certaines différences régionales émergent également des données recueillies: 42,5% (n = 17) des gardiennes de la région de Montréal, et 37,8% (n = 14) de celles des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean - Québec ont recours à l'agence tandis que dans l'Outaouais, près de la moitié des gardiennes, soit 48,8% (n = 21) assument elles-mêmes la responsabilité de trouver une remplaçante.

Tableau 6.9 SOLUTION DE REMPLACEMENT EN CAS D'ABSENCE DE LA GARDIENNE, SELON LES RÉGIONS

Solutions \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Recours à l'agence	14	(37,8)	17	(42,5)	12	(27,5)	43	(35,8)
Demande aux parents de trouver une solution	11	(29,7)	9	(22,5)	5	(11,6)	25	(20,8)
La gardienne trouve elle-même une solution	10	(27,0)	8	(20,0)	21	(48,8)	39	(32,5)
Autre ou combinaison des solutions ci-haut	2	(5,4)	6	(15,0)	5	(11,6)	13	(10,8)
Total	37	(100)	40	(100)	43	(100)	120	(100)

Résumé

- Les situations les plus fréquentes sont celles où la gardienne reçoit deux enfants (27,8%, n = 30) ou un (24,0%, n = 26).

- La majorité des gardiennes sont satisfaites du nombre d'enfants qu'elles reçoivent quoique 39,7% (n = 48) d'entre elles voudraient en recevoir davantage.

- Le recrutement des enfants se fait en utilisant souvent plus d'une méthode: 74,6% (n = 91) des gardiennes affirment qu'elles recrutent habituellement leurs enfants par l'intermédiaire de l'agence tandis que 36,9% (n = 45) des gardiennes ont reçu des enfants suite à une demande directe des parents sans que ceux-ci passent par l'agence; 14,6% (n = 18) des gardiennes gardaient déjà des enfants avant d'être reconnues par une agence et 6,6% (n = 8) ont recruté leurs enfants par l'intermédiaire d'une offre de services qu'elles avaient publiée dans les journaux.

- Une majorité de gardiennes, 60,3% (70 sur 116) affirment qu'elles n'ont pas de critères de sélection. Parmi les personnes qui en ont, ce sont l'âge de l'enfant et l'horaire de garde qui sont cités le plus souvent.

- La semaine de travail de la gardienne est d'en moyenne 40,8 heures pour l'ensemble. Cependant, dans l'Outaouais, la moyenne hebdomadaire est de 47,4 heures, alors qu'elle est de 39 dans la région de Montréal et de 34,1 dans les régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie - Saguenay - Lac St-Jean -Québec.

- La majorité des gardiennes, soit 61,1% (n = 69) débutent leur journée avant 8 heures et 56,6% (n = 64) finissent entre 17h et 18h.

- Parmi les services autres que l'habituelle garde de jour, c'est la garde du soir qui est offerte par le plus grand nombre de gardiennes, soit 54,2% (n = 65) à l'occasion ou régulièrement. Suivent la garde para-scolaire (46,7%, n = 56 le font régulièrement ou occasionnellement), la garde de fin de semaine (37,5%, n = 45, régulièrement ou occasionnellement) et enfin la garde de nuit (36,7%, n = 44, régulièrement ou occasionnellement). Notons qu'il y a toujours un plus grand pourcentage de gardiennes qui offrent ces services sur une base occasionnelle que régulière.

- La presque totalité des gardiennes (90,1%, n = 110) offrent des repas; le dîner et la collation sont offerts régulièrement par la très grande majorité, environ 90%, alors que le déjeuner est offert régulièrement ou à l'occasion par 69,6% des gardiennes (n = 78) et le souper par 61,6% (n = 69).

- Les gardiennes rendent aussi des services supplémentaires, à savoir, laver le linge d'un enfant, accompagner ce dernier chez le dentiste ou chez le médecin ou aller faire des achats de vêtements pour l'enfant. Le lavage du linge de l'enfant est le service le plus fréquemment rendu, car 55% des gardiennes (n = 66) affirment le faire régulièrement ou à l'occasion. Le quart des gardiennes (25%, n = 30) accompagnent régulièrement ou occasionnellement l'enfant chez le dentiste ou le médecin tandis que 9,1% (n = 11) affirment faire à l'occasion ou régulièrement des achats de vêtements pour l'enfant. Notons que quel que soit le service mentionné, la proportion de gardiennes qui rendent ce service occasionnellement est toujours plus élevée que celle des gardiennes qui l'offrent régulièrement.

- En cas d'absence, 35,8% (n = 43) des gardiennes ont recours à l'agence, tandis que 32,5% (n = 39) trouvent elles-mêmes une remplaçante et 20,8% (n = 25) demandent aux parents de trouver une solution.

CHAPITRE 7
LA TARIFICATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET LES COÛTS AFFÉRENTS À CES SERVICES

Introduction

Les résultats présentés dans ce chapitre ont trait aux tarifs demandés par les gardiennes de même qu'aux dépenses encourues par ces dernières afin d'offrir ce service.

7.1 Fixation des tarifs

A la question "Les tarifs que vous fixez sont-ils ceux proposés par l'agence?", la majorité, soit 109 sur 117 gardiennes (93,2%) ont répondu par l'affirmative et 8 par la négative.

7.2 Tarifs quotidiens hebdomadaires

La question suivante visait à connaître les tarifs demandés par les gardiennes. A cette fin, parmi la liste suivante d'unités de tarification, avec et sans repas: une demi-journée, une journée, une nuit, une semaine, garder après l'école, à l'heure, fin de semaine, il était demandé aux gardiennes d'indiquer seulement les tarifs qu'elles demandaient.

Il n'a pas été possible d'effectuer des calculs sur toutes les unités de tarification prévues dans le questionnaire, compte tenu du nombre peu élevé de réponses obtenues à certains items.

Compte tenu du peu de répondantes à cette question, les résultats présentés au tableau 6.7 doivent être interprétés avec réserve. Les résultats régionaux apparaissent en annexe au tableau 6.7A

Tableau 7.1 TARIFS AVEC REPAS POUR UNE DEMI-JOURNÉE UNE JOURNÉE ET UNE SEMAINE DE GARDE

Demi-journée avec repas		**F**	**%**
. Moins de 5$		1	(2,0)
. 5$ à 8,89$		48	(94,1)
. 9$ et plus		2	(3,9)
Total		**51**	**(100,0)**
Moyenne	5,85$	Écart-type	1,20$
Minimum	3,00$	Maximum	10,00$
Journée avec repas			
. Moins de 6$		1	(1,3)
. 6$ à 7,99$		4	(5,3)
. 8$ à 9,99$		37	(48,3)
. 10$ et plus		34	(44,7)
Total		**76**	**(100,0)**
Moyenne	9,28$	Écart-type	1,66$
Minimum	4,15$	Maximum	11,00$
Semaine avec repas			
. Moins de 30$		1	(1,8)
. 30$ à 39,99		3	(5,4)
. 40$ à 49,99		28	(50,0)
. 50$ à 59,99		19	(33,9)
. 60$ et plus		5	(8,9)
Total		**56**	**(100,0)**
Moyenne	48,89$	Écart-type	12,25$
Minimum	25,00$	Maximum	87,00$

Tel que l'indique le tableau 7.1, le tarif moyen pour une demi-journée de garde avec repas est de 5,85$, mais l'étendue est assez considérable, à savoir entre 3 $ et 10 $. Le tarif moyen pour une journée avec repas est de 9,28 $ avec une étendue allant de 4,15 $ à 11,00 $. Le tarif hebdomadaire moyen avec repas est de 48,89 $ avec cependant une étendue considérable, soit entre 25 $ et 87 $ par semaine. Il est important de noter que pour chaque gardienne le nombre d'heures de garde dans une semaine peut varier de façon sensible.

A titre de comparaison, voici selon les informations consignées à l'Office des services de garde à l'enfance, la répartition des différents tarifs quotidiens suggérés par les agences au 31 mars 1982.

Tableau 7.2 TARIFS QUOTIDIENS POUR LES USAGERS DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL TELS QUE SUGGÉRÉS PAR LES AGENCES AU 31 MARS 1982

Tarifs pour une journée	Nombre d'agences
6$	3
7	-
8	2
9	9
10	1
11	-
12	1
Total	16

A la lumière de ce tableau, la moyenne que nous avons obtenue (9,28 $) même si elle est basée sur un petit nombre de gardiennes, apparaît plausible.

7.3 Modalités de paiement pour les journées d'absence des enfants

Une des sources de fluctuations des revenus des gardiennes provient de l'assiduité de l'enfant et des modalités de paiement qui régissent les journées d'absences de ces derniers.

Le tableau 7.3 présente la distribution des gardiennes selon ces modalités de paiement selon les régions.

En général, on observe qu'environ la moitié des gardiennes ne reçoivent aucune rémunération pour les journées d'absence non motivées de l'enfant (51,9%, n = 54), celles dues à la maladie de ce dernier (55%, n = 61) et celles dues aux congés fériés des parents (46,4%, n = 51). Par ailleurs, lorsqu'il s'agit des vacances des parents, près des trois quarts des gardiennes (74%, n = 77) ne sont pas payées du tout.

Tableau 7.3 RÉMUNÉRATION DES GARDIENNES POUR LES JOURNÉES D'ABSENCE DES ENFANTS SELON LES RÉGIONS

Journée d'absence/ Rémunération \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Maladie de l'enfant								
Non rémunérée	30	(88,2)	25	(69,5)	6	(14,6)	61	(55,0)
Rémunérée totalement	2	(5,9)	9	(25,0)	22	(53,7)	33	(29,7)
Rémunérée en partie	2	(5,9)	2	(5,5)	13	(31,7)	17	(15,3)
Total	34	(100,0)	36	(100,0)	41	(100,0)	111	(100,0)
Vacances des parents								
Non rémunérée	33	(97,1)	26	(89,7)	18	(43,9)	77	(74,0)
Rémunérée totalement	-	-	1	(3,4)	15	(36,6)	16	(15,4)
Rémunérée en partie	1	(2,9)	2	(6,9)	8	(19,5)	11	(10,6)
Total	34	(100,0)	29	(100,0)	41	(100,0)	104	(100,0)
Congés fériés								
Non rémunérée	25	(71,4)	20	(62,5)	6	(14,0)	51	(46,4)
Rémunérée totalement	5	(14,3)	10	(31,3)	36	(83,7)	51	(46,4)
Rémunérée en partie	5	(14,3)	2	(6,3)	1	(2,3)	8	(7,2)
Total	35	(100,0)	32	(100,0)	43	(100,0)	110	(100,0)
Absences non motivées de l'enfant								
Non rémunérée	31	(93,9)	20	(69,0)	3	(7,1)	54	(51,9)
Rémunérée totalement	2	(6,1)	8	(27,6)	34	(81,0)	44	(42,3)
Rémunérée en partie	-	-	1	(3,4)	5	(11,9)	6	(5,8)
Total	33	(100,0)	29	(100,0)	42	(100,0)	104	(100,0)

La situation des gardiennes varie considérablement selon les régions et selon les raisons qui motivent l'absence de l'enfant. C'est dans la région de l'Outaouais que l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de gardiennes rémunérées totalement pour ces journées d'absence: 53,7% (n = 22) le sont pour les journées de maladie de l'enfant; 36,6% (n = 15) lors des vacances des parents; 83,7% (n = 36) lors des congés fériés et 81% (n = 34) lors des absences non motivées de l'enfant.

Dans les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie - Saguenay-Lac St-Jean - Québec, la proportion de gardiennes non rémunérées pour ces journées d'absence est plus élevée que dans les autres régions, elle varie de 71 à 97% selon les raisons de l'absence. Dans la région de Montréal, 25% de gardiennes (n = 9) sont payées pour les journées de maladie de l'enfant, 3,4% (n = 1) lors des vacances des parents, 31,3% (n = 10) pour les congés fériés et 27,6% (n = 8) pour les absences non motivées de l'enfant.

Les détails que nous avions demandés concernant le paiement d'une partie des frais de garde pour les journées d'absences des enfants n'ont pu être analysés compte tenu de leur imprécision.

Il est important de noter que ces modalités de paiement sont souvent proposées par l'agence et qu'elles font partie de l'entente qui régit les relations entre la gardienne et les parents. Ces modalités diffèrent donc d'une agence à l'autre.

7.4 Coûts afférents au service de garde en milieu familial

L'évaluation de ce qu'il en coûte aux gardiennes d'offrir un service de garde dans leur maison est très difficile à effectuer. Une telle évaluation devrait tenir compte de plusieurs facteurs dont les investissements nécessaires pour l'aménagement de la maison, le coût supplémentaire de l'entretien et de la nourriture, de même que le salaire de la gardienne.

Les gardiennes, en grande majorité (74,6%, 85 sur 114) rapportent qu'elles n'ont jamais estimé ce que leur coûtait ce service. Parmi celles qui l'ont estimé,

quelques gardiennes nous ont donné des indications sur ces coûts. Malheureusement, ces données sont trop peu nombreuses et trop éparses pour que l'on puisse en dégager des informations significatives.

Par ailleurs lorsqu'on leur demande si la garde des enfants les a incitées à faire des aménagements spéciaux à leur domicile, 38,3% des gardiennes (n = 46 sur 120) répondent par l'affirmative; ces aménagements sont très variés, allant de la pose de crochets de sécurité à celle d'un tapis dans le sous-sol. De plus, plusieurs gardiennes affirment avoir fait l'achat de jouets (53,8%, n = 63 sur 117) et de mobilier à l'usage exclusif des enfants (36,8%, n = 39 sur 106). La répartition des gardiennes selon les montants qu'elles ont dépensés, en 1981, pour ces deux items (jouets et mobilier) apparaît aux tableaux 7.4 et 7.5. Le nombre de répondantes étant relativement petit, la ventilation régionale n'apparaît pas pertinente ici. De plus, considérant, d'une part, que la durée de l'expérience de garde à titre de gardienne reconnue n'est pas la même pour toutes les gardiennes, on doit interpréter ces résultats avec prudence. En 1981, 56,3% (n = 26) des gardiennes ont fait des déboursés de moins de 100 $; le déboursé moyen a été de 136 $. Concernant les dépenses pour le mobilier, 56,2% (n = 18) des gardiennes ont dépensé moins de 100 $; le déboursé moyen a été de 159 $. Il est important de noter que ces moyennes sont influencées par la présence d'une valeur extrême, soit 1 750 $ pour l'achat de jouets et 1 000 $ pour le mobilier. Si l'on exclut ces valeurs extrêmes, la moyenne des dépenses est de 100 $ pour les jouets et de 131 $ pour le mobilier.

Concernant le mobilier nécessaire à la garde d'un jeune bébé (chaise haute, bassinette, etc.), la plupart (76,5%, n = 52 sur 68) des gardiennes qui gardent des enfants de 18 mois et moins affirment qu'elles possèdent ce mobilier; seulement 2,9% (n = 2) utilisent un mobilier qui appartient aux parents et pour 4,4% (n = 3) des gardiennes, l'agence a fourni le mobilier; cependant, pour 16,2% (n = 11) des gardiennes, le mobilier appartient à d'autres personnes que celles mentionnées plus haut ou en partie à elles et en partie aux parents.

Tableau 7.4 DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LES JOUETS EN 1981

Déboursés	F	%	% cumulatif
Moins de 50 $	13	28,3	28,3
50 à 99,99 $	13	28,3	56,6
100 à 499,99 $	17	37	93,5
500 $ et plus	3	6,5	100,0

Moyenne: 136,05 $
Écart-type: 264,63 $
Minimum: 15,00 $
Maximum: 1 750,00 $
n = 46

Tableau 7.5 DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LE MOBILIER À L'USAGE DES ENFANTS EN 1981

Déboursés	F	%	% cumulatif
Moins de 50 $	5	15,6	15,6
50 à 99,99 $	13	40,6	56,2
100 à 499,99 $	12	37,5	93,8
500 $ et plus	2	6,3	100,0

Moyenne: 159,00 $
Écart-type: 239,23 $
Minimum: 10,00 $
Maximum: 1 000,00 $
n = 32

Résumé

. Les tarifs moyens sont:
  - pour une demi-journée de garde avec repas: 5,85 $, basé sur 51 gardiennes
  - pour une journée de garde avec repas: 9,28 $, basé sur 79 gardiennes
  - pour une semaine de garde avec repas: 48,89 $, basé sur 56 gardiennes.

. Cependant, 74% (n = 77) des gardiennes ne sont pas rémunérées du tout pour les journées d'absence de l'enfant dues aux vacances des parents, 55% (n = 61) ne sont pas payées lors des journées de maladie de l'enfant, 51,9% (n = 54) ne reçoivent rien lors des absences non motivées de l'enfant et enfin 46,4% (n = 51) n'ont pas de congés fériés payés.

. Par ailleurs, 46,4% (n = 51) des gardiennes sont payées totalement lors des congés fériés, 42,3% (n = 44) le sont lors des absences non motivées de l'enfant alors que seulement 29,7% (n = 33) sont payées pour les journées de maladie de l'enfant et 15,4% (n = 16) pour les journées d'absence de l'enfant conséquents aux vacances des parents. Notons de plus, qu'entre 5,8% et 15,3% de gardiennes reçoivent un paiement partiel pour ces journées. Ce paiement varie selon les raisons de l'absence et selon les régions.

. La situation des gardiennes varie considérablement selon les régions; c'est dans la région de l'Outaouais que l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de gardiennes rémunérées pour les journées d'absence de l'enfant.

. La majorité des gardiennes, soit 74,6% (n = 85) n'ont jamais estimé ce que leur coûte la garde d'enfants, mais 38,3% (n = 46) affirment avoir fait des aménagements spéciaux à leur domicile pour garder ces enfants, 53,8% (n = 63) ont acheté des jouets et 36,8% (n = 39) du mobilier à l'usage exclusif des enfants. En 1981, le déboursé moyen (basé sur 46 gardiennes) a été de 136 $ pour les jouets et de 159 $ pour le mobilier (moyenne basée sur 32 gardiennes).

. Quant au mobilier nécessaire pour garder des jeunes bébés, la majorité des gardiennes qui gardent des enfants de 18 mois et moins (76,5%, n = 52) le possèdent.

CHAPITRE 8
LES RELATIONS DES GARDIENNES AVEC LES PARENTS

Introduction

Les parents sont des partenaires importants des gardiennes lorsqu'il s'agit de la garde de leurs enfants. Ce chapitre décrit les éléments de l'entente formelle ou informelle qui régit les relations parents-gardiennes de même que le taux de satisfaction de ces dernières face au respect de cette entente par les parents.

8.1 Contrat ou entente conclue entre gardiennes et parents

La présence de l'agence de services de garde en milieu familial est susceptible de modifier le type de relation entre la gardienne et le parent utilisateur. L'agence agissant comme intermédiaire, elle propose aux deux parties une entente ou un contrat qui définit les droits et obligations de chacune des parties. Nos résultats indiquent qu'il y a effectivement une entente entre les gardiennes et les parents, dans la majorité des cas, soit 92% (n = 103 sur 112); seulement 8% des gardiennes (n = 9) rapportent que cette entente n'existe pas. Cette entente est plus souvent écrite (n = 56 sur 95, 58,9%) que verbale (n = 38 sur 95, 40%). Cependant, le contenu de cette entente n'est pas uniforme pour tous (voir le tableau 8.1); les deux items que l'on retrouve le plus souvent sont respectivement l'horaire de garde de l'enfant (n = 104, 99%) et les modalités de paiement (n = 93, 88,6%), tandis que les items les moins fréquents sont le remplacement en l'absence de la gardienne (n = 63, 60%) et le mode d'éducation de l'enfant (n = 59, 56,1%).

Tel qu'on peut l'observer au tableau 8.1, la situation est sensiblement la même dans toutes les régions, à une exception près, à savoir, l'item modalités de cessation de service de la part des parents ou de la part de la gardienne. Cet item se retrouve chez 79,5% (n = 35) des gardiennes de l'Outaouais, chez 66,6% (n = 22) de celles de Montréal et chez 53,3% (n = 15) de celles des régions du Bas St-Laurent, de la Gaspésie, du Saguenay-Lac St-Jean et de Québec.

Tableau 8.1 ITEMS PRÉSENTS DANS L'ENTENTE AVEC LES PARENTS, SELON LES RÉGIONS

Items de l'entente avec les parents / Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Horaire de garde de l'enfant	27	(96,4)	33	(100,0)	44	(100,0)	104	(99,0)
Modalités de paiement	27	(96,4)	29	(87,8)	37	(84,0)	93	(88,6)
Modalités de cessation de service de la part des parents ou de la part de la gardienne	15	(53,5)	22	(66,6)	35	(79,5)	72	(68,6)
Mode d'éducation de l'enfant	16	57,1)	20	(60,6)	23	(52,3)	59	(56,1)
Remplacement en l'absence de la gardienne	16	(57,1)	20	(60,6)	27	(61,7)	63	(60,0)
Nombre de répondantes	28		33		44		105	(100,0)

8.2 Satisfaction des gardiennes face à leurs relations avec les parents

Plusieurs éléments peuvent être responsables du taux de satisfaction des gardiennes à l'égard de leurs relations avec les parents. Nous avons choisi d'explorer quelques aspects qui nous semblaient plus pertinents, à savoir: le respect des éléments contenus dans l'entente avec les parents et les conversations concernant les enfants. L'item relations avec les parents se voulait une appréciation globale du climat des relations parents-gardiennes. La figure 8.1 illustre la distribution des gardiennes selon leur degré de satisfaction concernant ces aspects de leurs relations avec les parents.

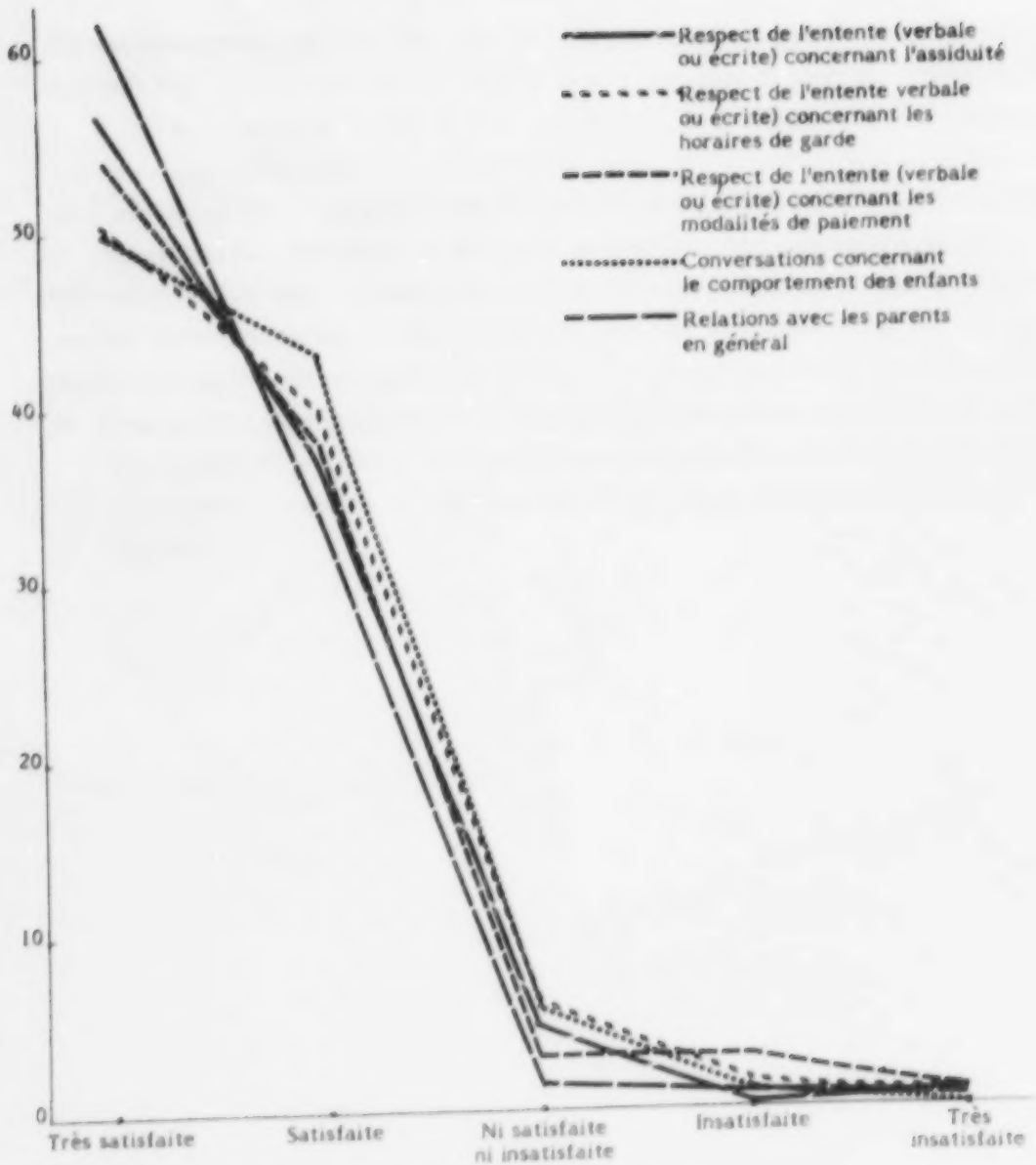

FIGURE 8.1 Distribution des gardiennes reconnues selon leur degré de satisfaction concernant cinq aspects de leurs relations avec les parents

Tel qu'on peut l'observer, la grande majorité des gardiennes sont satisfaites ou très satisfaites de leurs relations avec les parents, du respect de ces derniers du contenu de l'entente (concernant l'assiduité, les horaires de garde et les modalités de paiement) et des conversations concernant le comportement de l'enfant.

Le peu d'insatisfaction que l'on retrouve, et cela concerne peu de répondantes (au plus 4 gardiennes dans chaque cas) a trait aux modalités de paiement et à l'horaire de garde.

La situation est sensiblement la même dans toutes les régions (voir le tableau 8.2A en annexe). Ce taux de satisfaction se reflète également au niveau de la perception des difficultés rencontrées avec les parents. En effet, la grande majorité des gardiennes (n = 107 sur 116, 92,2%) affirment qu'elles n'ont aucune difficulté particulière avec les parents. Les quelques commentaires que nous avons reçus (n = 10) concernent soit les modalités de paiement, le non-respect de l'entente ou les trop grandes exigences des parents.

Résumé

- La majorité des gardiennes (92%) ont conclu une entente avec les parents au sujet de la garde de leurs enfants.

- Cette entente est plus souvent écrite (58,9%) que verbale (40%).

- Les deux items de cette entente les plus souvent rencontrés (entre 88% et 99% des gardiennes) sont l'horaire de garde de l'enfant et les modalités de paiement. Suivent par ordre décroissant de fréquence: les modalités de cessation de service de la part des parents ou de la gardienne (68,6%), le remplacement en cas d'absence de la gardienne (60%) et le mode d'éducation de l'enfant (56,1%).

- En général, les gardiennes de toutes les régions sont satisfaites ou très satisfaites de leurs relations avec les parents, du respect qu'ont ces derniers de l'entente conclue et des conversations concernant le comportement de l'enfant.

CONCLUSION

Un service de garde en milieu familial supervisé implique la collaboration de plusieurs acteurs, soit, les gardiennes reconnues, les responsables des agences de services de garde en milieu familial, le regroupement des agences de services de garde en milieu familial, les parents utilisateurs d'un tel service et enfin, l'Office des services de garde à l'enfance qui a le mandat de développer les services de garde au Québec.

Les gardiennes reconnues et les responsables des agences de services de garde en milieu familial sont, bien sûr, au coeur même de l'existence d'un tel service. Sans la volonté des premières de recevoir les enfants des autres dans leur domicile et sans la persévérance et la détermination des secondes qui ont participé à la mise sur pied de ce service et en assurent maintenant la continuité, l'existence d'un tel service serait sérieusement menacée.

L'Office des services de garde à l'enfance se devait donc de mieux connaître les ressources existantes en matière de garde en milieu familial supervisée et tout spécialement les principales intervenantes dans le dossier, les gardiennes, afin de choisir ses orientations quant à la consolidation et au développement des services de garde en milieu familial. C'est dans cette perspective qu'est née la présente recherche.

Qui sont les gardiennes reconnues? Quelles sont les caractéristiques de la clientèle qu'elles reçoivent? Quelle est la nature des services qu'elles offrent? Quelles sont leurs relations avec le personnel des agences et avec les parents? Quelle est la rémunération qu'elles peuvent retirer de ce travail? Ce sont là les principales questions auxquelles notre enquête par questionnaire voulait répondre.

Au-delà des différences individuelles que nous avons déjà observées, nous essaierons ici de résumer les principales tendances qui se dégagent de l'étude.

Rappelons tout d'abord que les résultats de la présente recherche sont basés sur 122 répondantes des 198 gardiennes qui furent rejointes. Le taux de participation à

l'enquête est donc de 61,6%. Mais qui sont ces personnes qui ont refusé de répondre à notre questionnaire? Sont-elles différentes des autres? Il serait bien hasardeux de vouloir répondre à cette question. De plus, il est important de souligner que nous n'avons rejoint que les gardiennes qui, au moment de l'enquête, recevaient effectivement des enfants. Qu'en est-il de ces femmes qui tout en étant reconnues par une agence de services de garde en milieu familial ne gardent pas d'enfants? Est-ce pour des raisons personnelles ou par manque de clientèle que ces situations se produisent? Notre recherche n'a pas exploré cette dimension de la réalité. Ce sont là des limites qui imposent des réserves quant à la généralisation possible des résultats obtenus.

Il est permis toutefois d'esquisser le profil des gardiennes qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire.

L'on aura sans doute remarqué que ce rapport de recherche, écrit au féminin, décrit un monde de femmes plus précisément un monde de femmes mères. En effet, bien qu'il y ait parmi nos répondantes, 4 gardiennes qui offrent un service de garde avec leur conjoint, la femme est toujours perçue comme étant la personne responsable. Cette situation confirme que la garde des enfants en milieu familial reconnu par une agence est encore, malgré certaines revendications féministes et certains courants de pensée nouveaux chez les hommes, un rôle exercé par les femmes. La même situation se retrouve d'ailleurs dans les garderies où 93,4% du personnel est de sexe féminin (1).

Ces femmes dont l'âge moyen est de 36 ans ont le plus souvent deux enfants et 86,1% d'entre elles vivent avec un conjoint. Dans la majorité des cas, l'âge moyen de ces enfants est de plus de 6 ans, c'est-à-dire qu'ils sont d'âge scolaire. La plupart des gardiennes ont une scolarité ne dépassant pas le niveau secondaire; elles n'ont ni occupé un emploi avant d'être reconnues par une agence, ni gardé des enfants à leur domicile.

(1) BROUILLET, C., C. MERCIER ET R. TESSIER. Op. cit., p. 23.

L'analyse de l'importance relative des raisons qui les motivent à garder des enfants révèle que l'amour de ces derniers est la raison la plus importante pour la grande majorité des gardiennes. Cependant, cela ne signifie pas l'absence d'autres raisons (obtenir un revenu, répondre à un besoin d'activité, avoir un compagnon ou une compagne pour son enfant, rester à la maison tout en gagnant un revenu) mais le degré d'importance qui est accordé à ces autres motifs varie selon les personnes. Il n'y a en effet consensus que sur la très grande importance de l'amour des enfants.

Bien sûr, la méthodologie utilisée qui consistait en l'énumération d'un certain nombre de raisons auxquelles les gardiennes devaient attribuer un degré d'importance, ne permettait pas l'expression spontanée d'autres motivations, conscientes ou insconscientes, que celles qui étaient proposées. La méthodologie utilisée restreint donc le champ des "possibles" au niveau des motivations des gardiennes.

De plus, n'est-il pas permis de penser qu'en raison de leur condition de femmes et compte tenu du niveau de scolarité de ces femmes, le marché du travail, dans la conjoncture économique actuelle, ne leur offre sans doute pas de multiples débouchés sur un travail à l'extérieur de la maison qui soit à la fois intéressant et bien rémunéré? Par ailleurs, être gardienne d'enfants peut également correspondre au désir de certaines femmes.

Mais, quoi qu'il en soit de leurs motivations profondes à garder des enfants et du caractère plus ou moins délibéré de leur choix, il est tout de même intéressant d'explorer pourquoi ces gardiennes ont choisi d'offrir leurs services en se joignant à une agence de services de garde en milieu familial. Quels sont donc les avantages qu'elles en retirent?

Les données de la présente étude révèlent que les gardiennes sont attirées par les services qu'offre l'agence, à savoir, l'aide et le support du personnel de l'agence, le soutien des gardiennes assuré par les règlements de l'agence et par l'entente conclue avec les parents au sujet de la garde de leur(s) enfant(s), l'accès à un cours de formation et la facilitation du recrutement des enfants. Un certain nombre de gardiennes considèrent que la structure de l'agence peut être avantageuse

également pour les parents (ex. possibilité pour eux de recevoir de l'aide financière pour le paiement d'une partie des frais de garde). Il est étonnant d'observer que très peu de gardiennes ont souligné que l'agence pourrait contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Cependant, on retrouve aussi 20% des gardiennes qui affirment qu'il y a des désavantages à faire partie d'une agence; ces désavantages sont surtout reliés à la "paperasse" qu'il faut remplir. Notons que l'on aurait pu s'attendre à ce que le contrôle exercé par l'agence (nombre limite d'enfants à garder, visites de routine, etc.) soit perçu comme un désavantage. Cette situation est-elle due au peu de contrôle exercé par certaines agences ou à la perception qu'en ont les gardiennes? En effet, un contrôle accepté est susceptible de causer moins d'inconvénients qu'un contrôle imposé.

Bref, les gardiennes semblent en général satisfaites des services que leur offre leur agence, bien que ces services diffèrent d'une région à l'autre. Elles semblent trouver dans l'agence une organisation qui correspond à leurs attentes.

La présence de l'agence modifie également les relations entre les gardiennes qui offrent un service de garde et les parents qui désirent un tel service. Le contrat ou l'entente écrite, suggéré par l'agence et présent dans la plupart des cas, définit certaines modalités de ce service, à savoir les horaires de garde de l'enfant, les modalités de paiement, les modalités de cessation du service, le mode d'éducation de l'enfant, etc.; la formulation par écrit de ces divers éléments clarifie les droits et devoirs de chacun et est ainsi susceptible de protéger gardiennes et parents en cas de litige. D'ailleurs, plusieurs gardiennes ont mentionné que les règlements de l'agence sont une source de protection pour elles. Elles se disent satisfaites de leurs relations avec les parents et du respect qu'ont ces derniers de l'entente qui est conclue.

Au niveau de la clientèle reçue, on observe une certaine diversification quant à l'âge des enfants et à leur mode de fréquentation (régulier ou occasionnel, temps plein ou temps partiel). Bien que l'âge moyen des enfants gardés soit de 3 ans et demi, près de 20% des enfants gardés sont d'âge scolaire et 23% ont moins de 2 ans. La clientèle occasionnelle se retrouve plus particulièrement dans la région du Bas

St-Laurent-Gaspésie alors que la clientèle régulière qui est gardée le plus longtemps se retrouve dans l'Outaouais. Ces deux régions semblent à l'opposé en ce qui concerne les clientèles; en effet, dans la région de la Gaspésie-Bas St-Laurent, il y a beaucoup d'enfants gardés occasionnellement et ceux qui sont gardés régulièrement le sont pendant peu d'heures dans la semaine alors que le phénomène est à l'inverse dans l'Outaouais, à savoir une clientèle régulière gardée le plus souvent pendant 40 heures et plus par semaine. Les fluctuations de la clientèle ont des effets directs sur le revenu de la gardienne.

Dans l'ensemble, les heures de garde semblent très flexibles; plusieurs gardiennes commencent leur journée avant 8 h le matin, tandis que d'autres finissent après 18 h. La garde en dehors des heures régulières (le soir, la nuit, les fins de semaine) est aussi offerte quoique plus souvent sur une base occasionnelle que régulière.

La majorité des gardiennes offrent le repas du midi tandis qu'une minorité offre le déjeuner ou le souper. Il leur arrive également d'accepter, à l'occasion, de laver le linge de l'enfant ou d'accompagner ce dernier chez le dentiste ou le médecin.

Cette flexibilité des heures de garde et cette élasticité des classes d'âge des enfants reçus, que nous observons chez les gardiennes reconnues du Québec, confirment l'hypothèse émise par Clifford (1) concernant les avantages de la garde en milieu familial. La souplesse des gardiennes est d'ailleurs exprimée par leur absence de critères de sélection des enfants qu'elles gardent.

L'expérience quotidienne des enfants nous est par ailleurs peu connue. Les données recueillies concernant la régularité des activités (regarder la télévision, jeux extérieurs, jeux intérieurs, blocs, casse-tête, etc., bricolage, lecture d'histoires, sieste) révèlent que chez la majorité des gardiennes, les enfants font la sieste et regardent la télévision quotidiennement et à des heures régulières; quant aux autres activités mentionnées, la majorité des gardiennes ont simplement indiqué que les enfants les faisaient "souvent".

(1) CLIFFORD, HOWARD, "Garde de jour en milieu familial", Canadian Welfare, vol. 50, n° 5, sept.-oct. 1974.

Les résultats concernant la durée quotidienne de ces activités incitent à la prudence compte tenu du faible taux de réponse à cette question; les moyennes observées indiquent que ce sont les jeux extérieurs et la sieste qui occupent le plus les enfants (soit 1 h 42 par jour chacune), suivis des jeux (blocs, casse-tête), de l'écoute de la télévision, du bricolage.

Le peu de programmation des activités dans un environnement comme celui de la famille explique sans doute le faible taux de réponse des gardiennes à la question concernant la durée des activités. On peut se demander à cet égard si les cours de formation reçus influencent chez les gardiennes leur degré d'organisation et de structuration des activités des enfants.

Les résultats obtenus ne nous permettent pas d'évaluer la qualité éducative de ces activités et leur contribution dans le développement de l'enfant. Même une description exhaustive de ces activités, sans une connaissance de la nature de l'échange entre la gardienne et les enfants ne nous permettrait guère d'évaluer la "qualité" si toutefois il est possible d'obtenir une définition unanime de ce concept de qualité et des façons adéquates de la mesurer.

Que reçoivent les gardiennes pour les services qu'elles offrent? Les données révèlent qu'en moyenne, elles sont payées 9,28 $ par jour par enfant; mais elles ne sont pas toujours payées pour les journées d'absence de l'enfant puisque cela dépend des raisons de cette absence et des règles déterminées par l'agence.

Même si l'on sait que la plupart des gardiennes reçoivent deux enfants, en faisant l'hypothèse qu'une gardienne reçoit 4 enfants pendant 5 jours par semaine et qu'elle est payée totalement pour les journées d'absence de l'enfant, son salaire hebdomadaire serait de 185,60 $ pour une moyenne de 40,8 heures par semaine. Ce salaire (4,54 $ l'heure), très près du salaire horaire minimum, apparaît peu élevé surtout si l'on considère que certaines gardiennes ont fait des déboursés pour l'achat de jouets ou de mobiliers à l'usage des enfants et qu'elles ont des frais à rencontrer servant repas du midi et collations et utilisant leur maison pour leur travail. Notons de plus que les gardiennes n'ont pas droit à certains avantages sociaux, tels l'assurance-chômage, la régie des rentes et que leur revenu fluctue en fonction de leur clientèle.

À la lumière de ces données, la perspective féministe qui voit dans ce service la confirmation du rôle traditionnel de la femme comme gardienne d'enfants peu payée et exploitée, incite à une réflexion profonde sur la valeur que notre société accorde au travail des femmes qui assurent le bien-être de nos enfants.

Ce sont là les principales conclusions tirées à partir des données recueillies auprès des gardiennes reconnues. Dans un deuxième temps, il est prévu d'étudier les principales caractéristiques des parents usagers d'un tel service. Il restera cependant encore plusieurs dimensions inconnues de ce service, par exemple quels sont les effets de la structure et de la taille des agences sur le mode de contrôle de la qualité des services, sur les critères de sélection des gardiennes, sur la qualité du programme de formation, sur la participation des gardiennes et des parents au fonctionnement de l'agence?

Actuellement, les structures des agences sont variées, certaines oeuvrant à l'intérieur d'un cadre institutionnel comme le Centre local de services communautaires (C.L.S.C.) ou le Centre de services sociaux (C.S.S.), d'autres étant formées par une association de parents sans affiliation institutionnelle.

Le contexte dans lequel évolue une agence a-t-il une influence sur sa viabilité financière, sur sa capacité d'offrir un service de qualité? On a pu observer, lors de nos rencontres avec les personnes responsables des agences de services de garde en milieu familial, qu'en l'absence de ressources spécialisées et stables, la mise sur pied et la continuité d'un tel service s'avèrent extrêmement difficiles.

Les différences régionales que nous avons observées sont-elles dues à des différences au niveau de la clientèle, à l'ampleur du besoin de garde, ou sont-elles liées à des modes d'implantation différents variant selon les diverses structures des agences?

Le concept même de l'agence est-il une structure adéquate pour tous les milieux indépendamment de leurs caractéristiques économiques ou de leur caractère urbain ou rural? Les services offerts par les gardiennes reconnues sont-ils de meilleure qualité que ceux offerts par les gardiennes non reconnues?

Ce sont là des questions qui restent à explorer dans la mesure où la garde en milieu familial est promise à un certain avenir. Cet avenir du service de garde en milieu familial n'est pas encore défini. D'une part, la réalité est aujourd'hui différente de celle de mars 1982; il y a des agences qui se sont développées davantage, d'autres qui ont vu leur permis diminuer et d'autres qui viennent à peine de naître. D'autre part, les services de garde sont largement préoccupés par le peu de ressources financières qui leur sont attribuées; les agences de services de garde en milieu familial ne font pas exception à cette règle. Il semble qu'il y ait encore un long chemin à parcourir pour que garder chez soi les enfants des autres soit un travail reconnu socialement et rémunéré en conséquence.

ANNEXE I
Résultats régionaux

Tableau 2.1A NIVEAU DE SCOLARITÉ DES GARDIENNES, SELON LES RÉGIONS

Régions / Niveau de scolarité complété	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins que les études primaires	1	(2,6)	2	(5,1)	-	-	3	(2,5)	(2,5)
Études primaires	16	(42,1)	14	(35,9)	19	(43,2)	49	(40,5)	(43,0)
Études secondaires, incluant l'institut familial	14	(36,9)	17	(43,6)	19	(43,2)	50	(41,3)	(84,3)
Études collégiales	7	(18,4)	6	(15,4)	5	(11,3)	18	(14,9)	(99,2)
Études universitaires	-	-	-	-	1	(2,3)	1	(0,8)	(100)
Total	37	(100)	35	(100)	43	(100)	115	(100)	

Tableau 2.2A DURÉE DE L'EXPÉRIENCE COMME GARDIENNE D'ENFANTS AVANT LA RECONNAISSANCE PAR UNE AGENCE, SELON LES RÉGIONS

Régions / Durée de l'expérience de gardienne	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des gardiennes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins d'un an	3	(33,3)	3	(20,0)	2	(10,5)	8	(18,6)	(18,6)
1 an - 1 an 11 mois	1	(11,1)	2	(13,3)	1	(5,3)	4	(9,3)	(27,9)
2 ans - 2 ans 11 mois	-	-	3	(20,0)	3	(15,8)	6	(14,0)	(41,9)
3 ans - 3 ans 11 mois	1	(11,1)	1	(6,7)	3	(15,8)	5	(11,6)	(53,5)
4 ans - 4 ans 11 mois	-	-	-	-	2	(10,5)	2	(4,7)	(58,1)
5 ans et plus	4	(44,4)	6	(40,0)	8	(42,1)	18	(41,9)	(100,0)
Total	9	(100)	15	(100)	19	(100)	43	(100)	
Moyenne	3,5 ans		3,7 ans		4,5 ans		4 ans		
Minimum	1 mois		3 mois		6 mois		1 mois		
Maximum	10 ans		10 ans		11 ans		11 ans		

Tableau 2.4A PÉRIODE DE DÉLAI ENTRE LA RECONNAISSANCE PAR UNE AGENCE ET LA GARDE DU PREMIER ENFANT, SELON LES RÉGIONS

Régions / Expérience de garde	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Pas de délai	3	(5,7)	6	(10,3)	-	-	5	(4,9)	4,9
Moins d'un mois	15	(42,8)	14	(48,3)	14	(36,8)	43	(42,2)	47,1
1 à 1.9 mois	7	(20,0)	5	(17,2)	11	(28,9)	23	(22,5)	69,6
2 à 2.9 mois	2	(5,7)	3	(10,3)	4	(10,5)	9	(8,8)	78,4
3 à 5.9 mois	6	(17,1)	2	(6,9)	6	(15,8)	14	(13,7)	91,8
6 à 12 mois	3	8,7	2	(6,9)	3	(7,9)	8	(7,8)	100,0
Total	35	(100)	29	(100)	38	(100)	102	(100)	
Moyenne	1,8		1,4		1,7		1,6		

Tableau 2.5A IMPORTANCE DES MOTIVATIONS DES GARDIENNES, SELON LES RÉGIONS

Motivations / Degré d'importance	Pas important du tout		Peu important		Important		Très important		Extrêmement important		Ne s'applique pas		Nombre de répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
1. L'amour des enfants														
Bas St-Laurent-Gaspésie														
Saguenay-Lac St-Jean														
Québec	-	-	-	-	7	(18,5)	14	(36,8)	17	(44,7)	-	-	38	(100)
Montréal	3	(8,3)	-	-	6	(16,7)	6	(16,7)	21	(58,3)	-	-	36	(100)
Outaouais	-	-	-	-	4	(9,3)	16	(38,1)	21	(90,0)	1	(2,4)	42	(100)
Total	3	(2,6)	-	-	17	(14,6)	36	(31,0)	59	(50,9)	1	(0,9)	116	(100)
2. Obtenir un revenu														
Bas St-Laurent-Gaspésie														
Saguenay-Lac St-Jean														
Québec	1	(2,6)	7	(18,4)	21	(55,3)	9	(23,7)	-	-	-	-	38	(100)
Montréal	6	(18,7)	11	(34,4)	10	(31,3)	4	(12,5)	1	(3,1)	-	-	32	(100)
Outaouais	1	(2,6)	6	(15,4)	25	(64,1)	6	(15,4)	-	-	1	(2,6)	39	(100)
Total	8	(7,4)	24	(22,0)	56	(51,4)	19	(17,4)	1	(0,9)	1	(0,9)	109	(100)
3. Besoin d'activité														
Bas St-Laurent-Gaspésie														
Saguenay-Lac St-Jean														
Québec	-	-	13	(35,2)	11	(29,7)	11	(29,7)	1	(2,7)	1	(2,7)	37	(100)
Montréal	4	(12,5)	5	(15,6)	10	(31,2)	6	(18,8)	2	(6,3)	5	(15,6)	32	(100)
Outaouais	1	(2,5)	2	(5,0)	18	(45,0)	9	(22,5)	6	(15,0)	4	(10,0)	40	(100)
Total	5	(4,6)	20	(18,3)	39	(35,8)	26	(23,8)	9	(8,3)	10	(9,2)	109	(100)
4. Procurer un(e) ami(e) à votre enfant														
Bas St-Laurent-Gaspésie														
Saguenay-Lac St-Jean														
Québec	1	(2,6)	4	(10,5)	6	(15,8)	7	(18,4)	5	(13,2)	15	(39,5)	38	(100)
Montréal	6	(19,4)	1	(3,2)	6	(19,4)	5	(16,1)	3	(9,7)	10	(32,2)	31	(100)
Outaouais	2	(5,3)	4	(10,5)	5	(13,2)	11	(28,9)	5	(13,2)	11	(28,9)	38	(100)
Total	9	(8,4)	9	(8,4)	17	(15,9)	23	(21,5)	13	(12,2)	36	(33,6)	107	(100)
5. Possibilité de rester à la maison tout en gagnant un revenu														
Bas St-Laurent-Gaspésie														
Saguenay-Lac St-Jean														
Québec	2	(5,3)	4	(10,5)	18	(47,4)	11	(28,9)	-	-	3	(7,9)	38	(100)
Montréal	2	(6,3)	10	(31,2)	8	(25,0)	5	(15,6)	3	(9,4)	4	(12,5)	32	(100)
Outaouais	2	(5,0)	3	(7,5)	20	(50,0)	7	(17,5)	6	(15,0)	2	(5,0)	40	(100)
Total	6	(5,4)	17	(15,5)	46	(41,8)	23	(20,9)	9	(8,2)	9	(8,2)	110	(100)

Tableau 2.8A NOMBRE D'ENFANTS DE LA GARDIENNE PRÉSENTS À LA MAISON, SELON LES RÉGIONS

Nombre d'enfants présents \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
0	6	(15,8)	6	(15,0)	1	(2,3)	13	(10.7)	(10,7)
1	6	(15,8)	11	(27,5)	8	(18,2)	25	(20,5)	(31,1)
2	16	(42,1)	13	(32,5)	27	(61,4)	56	(45,9)	(77,0)
3	8	(21,1)	9	(22,5)	7	(15,9)	24	(19,7)	(96,7)
4	2	(5,3)	-	-	1	(2,3)	3	(2,5)	(99,2)
5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	-	-	1	(2,5)	-	-	1	(0,8)	(100,0)
Nombre de répondantes	38	(100)	40	(100)	44	(100)	122	(100)	

Tableau 2.9A ÂGE MOYEN DES ENFANTS DE LA GARDIENNE PRÉSENTS À LA MAISON, SELON LES RÉGIONS

Âge moyen des enfants \ Régions	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins de 12 mois	1	(3,1)	1	(2,9)	-	-	2	(1,8)	(1,8)
12 à 17 mois	1	(3,1)	1	(2,9)	1	(2,3)	3	(2,8)	(4,6)
18 à 23 mois	-	-	1	(2,9)	-	-	1	(0,9)	(5,5)
2 à 2 ans 11 mois	2	(6,3)	2	(5,9)	2	(4,7)	6	(5,5)	(11,0)
3 à 3 ans 11 mois	2	(6,3)	1	(2,9)	1	(2,3)	4	(3,7)	(14,7)
4 à 4 ans 11 mois	1	(3,1)	2	(5,9)	7	(16,3)	10	(9,2)	(23,9)
5 à 5 ans 11 mois	2	(6,3)	3	(8,8)	5	(11,6)	10	(9,2)	(33,1)
6 à 9 ans 11 mois	12	(37,5)	8	(23,5)	10	(23,3)	30	(27,5)	(60,6)
10 à 14 ans 11 mois	4	(12,5)	6	(17,6)	10	(23,3)	20	(18,3)	(78,9)
15 à 19 ans 11 mois	6	(18,8)	6	(17,6)	6	(14,0)	18	(16,5)	(95,4)
20 ans et plus	1	(3,1)	3	(8,8)	1	(2,3)	5	(4,6)	(100)
Total	32	(100,0)	34	(100,0)	43	(100,0)	109	(100,0)	
Âge moyen	9 ans		10,7 ans		8,8 ans		9,4 ans		
Minimum	10 mois		2 mois		16 mois		2 mois		
Maximum	21 ans		33 ans		23 ans		33 ans		

Tableau 2.10A NIVEAU DE SCOLARITÉ DES CONJOINTS, SELON LES RÉGIONS

Niveau de scolarité complété / Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
Moins que les études primaires	2	(5,9)	-	-	2	(4,7)	4	(3,9)	(3,9)
Etudes primaires	17	(50,0)	10	(38,5)	13	(30,2)	40	(38,8)	(42,7)
Etudes secondaires	9	(26,5)	9	(34,6)	20	(46,5)	38	(36,9)	(79,6)
Etudes collégiales	5	(14,5)	4	(15,4)	4	(9,3)	13	(12,6)	(92,2)
Etudes universitaires	1	(2,9)	3	(11,5)	4	(9,3)	8	(7,8)	(100)
Total	34	(100,0)	26	(100,0)	43	(100,0)	103	(100,0)	

Tableau 2.11A NATURE DE LA PRINCIPALE SOURCE DU REVENU DE LA FAMILLE, SELON LES RÉGIONS

Source de revenus \ Régions	Bas St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Revenus de travail excluant les revenus tirés de la garde	27	(77,1)	24	(66,7)	36	(85,7)	87	(77,0)
Revenus tirés de la garde	4	(11,4)	2	(5,6)	4	(9,5)	10	(8,8)
Aide sociale	1	(2,9)	6	(16,7)	1	(2,4)	8	(7,1)
Assurance-chômage	3	(8,6)	-	-	-	-	3	(2,7)
Autre	-	-	4	(11,1)	1	(2,4)	4	(4,4)
Total	35	(100)	36	(100)	42	(100)	113	(100)

Tableau 3.1A NOMBRE DE COMMUNICATIONS MENSUELLES AVEC L'AGENCE, SELON LES RÉGIONS

Nombre de communications / Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes		
	F	%	F	%	F	%	F	%	% cum.
1	7	(25,9)	3	(11,5)	9	(34,6)	19	(24,1)	(24,1)
2	10	(37,0)	14	(53,8)	10	(38,5)	34	(43,0)	(67,1)
3.	2	(7,4)	4	(15,4)	3	(11,5)	9	(11,4)	(78,5)
4.	6	(22,2)	4	(15,4)	2	(7,7)	12	(15,2)	(93,7)
5	1	(3,7)	-	-	1	(3,8)	2	(2,5)	(96,2)
8	1	(3,7)	-	-	1	(3,8)	2	(2,5)	(98,7)
10	-	-	1	(3,8)	-	-	1	(1,2)	(100,0)
Total	27	(100,0)	26	(100,0)	26	(100,0)	79	(100,0)	
Moyenne	2,5		2,6		2,26		2,5		
Mode	2		2		2		2		
Minimum	1		1		1		1		
Maximum	8		10		8		10		

Tableau 3.8A ÉLÉMENTS CONTENUS DANS LE COURS DE FORMATION, SELON LES RÉGIONS

Éléments du cours de formation / Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Premiers soins	24	(77,4)	11	(78,5)	33	(97,0)	68	(86,0)
Alimentation	23	(74,1)	11	(78,5)	33	(97,0)	67	(86,0)
Développement physique et psychologique de l'enfant	24	(77,4)	11	(78,5)	32	(97,0)	67	(86,0)
Hygiène et santé des enfants	18	(58,0)	11	(78,5)	27	(79,4)	56	(70,8)
Techniques d'animation	18	(58,0)	8	(57,1)	26	(76,4)	49	(62,0)
Questions financières (ex. impôt)	20	(64,5)	3	(21,4)	26	(76,4)	49	(62,0)
Problèmes spécifiques avec les enfants (agressivité, sexualité)	21	(67,7)	9	(64,2)	17	(50,0)	47	(59,5)
Relations parents-gardiennes	17	(54,8)	5	(35,7)	16	(47,0)	38	(48,1)
Nombre de répondantes	31		14		34		79	

Tableau 4.1A MOYENNES ET ÉCART-TYPE DES HEURES DE GARDE HEBDOMADAIRES SELON L'ÂGE DES ENFANTS ET SELON LES RÉGIONS

Âge \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	$\bar{x}$	(E.t.)	$\bar{x}$	(E.t.)	$\bar{x}$	(E.t.)	$\bar{x}$	(E.t.)
0 à 11 mois	20,8	(13,2) n :6	41,3	(10,3) n :5	40,4	(9,5) n:20	36,7	(12,8) n:31
12 à 17 mois	31,5	(13,7) n :6	49,5	(4,4) n :5	41,2	(11,9) n:21	40,7	(12,4) n:32
18 à 23 mois	31,0	(19,6) n :7	39,2	(5,3) n :4	41,7	(12,0) n:13	38,2	(14,2) n:24
2 ans	26,0	(13,5) n:14	36,4	(15,1) n:12	45,8	(23,5) n:33	39,2	(21,4) n:59
3 ans	28,0	(14,7) n:21	35,6	(16,0) n :8	36,7	(11,2) n:15	32,4	(14,2) n:44
4 ans	25,2	(14,3) n:13	38,0	(12,7) n :6	35,9	(10,0) n:10	31,5	(13,5) n:29
5 ans	19,8	(12,8) n:16	19,0	(16,7) n :4	41,4	(6,4) n :9	26,4	(15,3) n:29
6 à 9 ans	12,0	(3,7) n:11	28,7	(14,5) n:22	23,7	(12,1) n:19	23,4	(13,5) n:52
10 à 15 ans	15,0	(0,0) n :1	24,0	(16,3) n :3	20,0	(0,0) n :1	21,4	(12,3) n :5
Moyenne	23,95 h		33,9 h		38,9 h		33,13 h	
Écart-type	14,2		14,9		16,4		16,56	
N	N:95		N:69		n:141		N:305	

Tableau 5.1A: DISTRIBUTION DES GARDIENNES SELON LA FRÉQUENCE DES ACTIVITÉS OFFERTES AUX ENFANTS, SELON LES RÉGIONS

Activités/fréquence \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec		Montréal		Outaouais		Total des répondantes	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Télévision								
Quotidiennement à heures régulières	26	(78,8)	24	(75,0)	32	(82,1)	82	(78,8)
Souvent	2	(6,1)	4	(12,5)	2	(5,1)	8	(7,7)
Rarement	5	(15,2)	4	(12,5)	4	(10,3)	13	(12,5)
Jamais	-	-	-	-	1	(2,6)	1	(1,0)
Total	33	(100,0)	32	(100,0)	39	(100,0)	104	(100,0)
Lecture d'histoire par l'adulte								
Quotidiennement à heures régulières	2	(6,5)	4	(12,9)	9	(24,3)	15	(15,2)
Souvent	22	(71,0)	18	(58,1)	19	(51,4)	59	(59,6)
Rarement	5	(16,2)	6	(19,4)	9	(24,3)	20	(20,2)
Jamais	2	(6,5)	3	(9,7)	-	-	5	(5,1)
Total	31	(100,0)	31	(100,0)	37	(100,0)	99	(100,0)
Bricolage								
Quotidiennement à heures régulières	3	(10,0)	10	(30,3)	10	(25,6)	23	(22,5)
Souvent	23	(76,7)	16	(48,5)	24	(61,5)	63	(61,8)
Rarement	4	(13,3)	5	(15,2)	5	(12,8)	14	(13,7)
Jamais	-	-	2	(6,1)	-	-	2	(2,0)
Total	30	(100,0)	33	(100,0)	39	(100,0)	102	(100,0)
Jeux (blocs, casse-tête, etc.)								
Quotidiennement à heures régulières	6	(18,8)	13	(38,2)	7	(17,9)	26	(24,8)
Souvent	24	(75,0)	19	(55,9)	32	(82,1)	75	(71,4)
Rarement	2	(6,3)	1	(2,9)	-	-	3	(2,9)
Jamais	-	-	1	(2,9)	-	-	1	(1,0)
Total	32	(100,0)	34	(100,0)	39	(100,0)	105	(100,0)
Jeux extérieurs								
Quotidiennement à heures régulières	8	(24,2)	10	(31,3)	15	(40,5)	33	(32,4)
Souvent	23	(69,7)	17	(53,1)	21	(56,8)	61	(59,8)
Rarement	1	(3,0)	2	(6,3)	1	(2,7)	4	(3,9)
Jamais	1	(3,0)	3	(9,4)	-	-	4	(3,9)
Total	33	(100,0)	32	(100,0)	37	(100,0)	102	(100,0)
Aller faire des achats avec l'adulte								
Quotidiennement à heures régulières	-	-	1	(3,0)	-	-	1	(0,9)
Souvent	4	(12,5)	11	(33,3)	2	(4,9)	17	(16,0)
Rarement	21	(65,6)	12	(36,4)	20	(48,8)	53	(50,0)
Jamais	7	(21,9)	9	(27,4)	19	(46,3)	35	(33,0)
Total	32	(100,0)	33	(100,0)	41	(100,0)	106	(100,0)
Sieste								
Quotidiennement à heures régulières	20	(62,5)	18	(52,9)	36	(94,7)	74	(71,2)
Souvent	4	(12,5)	6	(17,6)	-	-	10	(9,6)
Rarement	6	(18,8)	3	(8,8)	-	-	9	(8,7)
Jamais	2	(6,3)	7	(20,6)	2	(5,3)	11	(10,6)
Total	32	(100,0)	34	(100,0)	38	(100,0)	104	(100,0)

Tableau 5.2A MOYENNES ET ÉCART-TYPE DE LA DURÉE DES ACTIVITÉS DES ENFANTS SELON LES RÉGIONS

Activités \ Régions	Bas-St-Laurent Gaspésie Saguenay Lac St-Jean Québec	Montréal	Outaouais	Total des répondantes
Télévision				
Moyenne:	1 h 12 min	1 h 20 min	1 h 9 min	1 h 13 min
Écart-type:	30 min	43 min	35 min	36 min
Minimum:	30 min	30 min	15 min	15 min
Maximum:	3 h	3 h	2 h 15 min	3 h
N.:	25	20	31	80
Écouter un adulte lire une histoire				
Moyenne:	24 min	36 min	26 min	31 min
Écart-type:	10 min	27 min	12 min	18 min
Minimum:	5 min	15 min	10 min	5 min
Maximum:	1 h	2 h	1 h	2 h
N.:	19	17	28	64
Bricolage				
Moyenne:	1 h	1 h 10 min	56 min	1 h
Écart-type:	35 min	43 min	29 min	30 min
Minimum:	30 min	20 min	20 min	20 min
Maximum:	2 h	3 h	2 h	3 h
N.:	22	15	26	63
Jeux (blocs, casse-tête, etc.)				
Moyenne:	1 h 20 min	1 h 22 min	1 h 30 min	1 h 25 min
Écart-type:	51 min	30 min	60 min	52 min
Minimum:	30 min	30 min	20 min	20 min
Maximum:	4 h	2 h	4 h	4 h
N.:	20	16	24	60
Jeux extérieurs				
Moyenne:	1 h 30 min	1 h 47 min	1 h 43 min	1 h 42 min
Écart-type:	44 min	55 min	52 min	50 min
Minimum:	30 min	30 min	45 min	30 min
Maximum:	3 h 30 min	4 h	3 h 30 min	4 h
N.:	17	15	30	62
Aller faire des achats avec adultes				
Moyenne:	36 min	1 h	45 min	48 min
Écart-type:	14 min	29 min	16 min	24 min
Minimum:	30 min	35 min	30 min	30 min
Maximum:	1 h	2 h	1 h	2 h
N.:	7	10	6	23
Sieste				
Moyenne:	1 h 10 min	1 h 44 min	1 h 57 min	1 h 42 min
Écart-type:	30 min	30 min	49 min	47 min
Minimum:	30 min	1 h	30 min	30 min
Maximum:	2 h	2 h 30 min	5 h	5 h
N.:	17	16	26	59

Tableau 5.4A FRÉQUENCE D'UTILISATION ET DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES SELON LES RÉGIONS

Activités / Régions / Fréquence	FRÉQUENCE D'UTILISATION* Jamais F	%	À l'occasion F	%	Régulièrement F	%	N.***	NON DISPONIBILITÉ** Services non disponibles F	%	N. de répondantes
Espaces verts et terrains de jeux										
. Bas St-Laurent-Gaspésie Saguenay-Lac St-Jean-Québec	-	-	9	(37,5)	15	(62,5)	24	10	(29,4)	34
. Montréal	4	(12,9)	11	(35,5)	16	(51,6)	31	-	-	31
. Outaouais	4	(12,1)	10	(30,3)	19	(57,5)	33	6	(15,4)	39
Total	8	(9,0)	30	(34,0)	50	(56,8)	88	16	(15,4)	104
Piscine ou cours d'eau baignables										
. Bas St-Laurent-Gaspésie Saguenay-Lac St-Jean-Québec	6	(35,3)	11	(64,7)	-	-	17	13	(43,3)	30
. Montréal	11	(40,7)	11	(40,7)	5	(18,5)	27	-	-	27
. Outaouais	11	(36,6)	8	(26,8)	11	(36,6)	30	9	(23,1)	39
Total	28	(37,8)	30	(40,5)	16	(21,6)	74	22	(22,9)	96
Joujouthèque										
. Bas St-Laurent-Gaspésie Saguenay-Lac St-Jean-Québec	5	(33,3)	4	(26,6)	6	(40,0)	15	15	(50,0)	30
. Montréal	14	(63,6)	5	(22,7)	3	(13,6)	22	5	(18,5)	27
. Outaouais	13	(56,5)	4	(17,4)	6	(26,0)	23	16	(41,0)	39
Total	32	(53,3)	13	(21,6)	15	(25,0)	60	36	(37,5)	96
Centre de loisirs										
. Bas-St-Laurent-Gaspésie Saguenay-Lac St-Jean-Québec	8	(50,0)	6	(37,5)	2	(12,5)	16	14	(46,6)	30
. Montréal	13	(54,2)	9	(37,5)	2	(8,3)	24	3	(11,1)	27
. Outaouais	14	(51,8)	8	(29,6)	5	(18,5)	27	10	(27,0)	37
Total	35	(52,2)	23	(34,3)	9	(13,4)	67	27	(28,1)	94
Bibliothèque										
. Bas-St-Laurent-Gaspésie Saguenay-Lac St-Jean-Québec	10	(52,6)	6	(31,6)	3	(15,8)	19	11	(36,7)	30
. Montréal	18	(69,2)	5	(19,2)	3	(11,5)	26	2	(7,1)	28
. Outaouais	20	(76,9)	2	(7,7)	4	(15,4)	26	12	(31,6)	38
Total	48	(67,6)	13	(18,3)	10	(14,0)	71	25	(26,0)	96

* Les pourcentages de fréquence d'utilisation ont été calculés sur le nombre de gardiennes pour lesquelles le service est disponible.

** Les pourcentages relatifs à la non-disponibilité des services sont calculés sur l'ensemble des répondantes.

*** Ce **N** signifie le nombre de gardiennes qui ont répondu à la question concernant la fréquence d'utilisation (jamais, à l'occasion, régulièrement) des services mentionnés.

Tableau 8.2A DEGRÉ DE SATISFACTION DES GARDIENNES CONCERNANT CINQ ASPECTS DE LEURS RELATIONS AVEC LES PARENTS, SELON LES RÉGIONS

Services/régions \ Degré de satisfaction*	Très satisfaite		Satisfaite		Ni satisfaite ni insatisfaite		Insatisfaite		Très insatisfaite		N**	Ne s'applique pas***		Nombre total de rép.
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	N	F	%	N
Respect de l'entente (verbale ou écrite) concernant l'assiduité des enfants														
Bas St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec	10	(32,3)	18	(5,8)	3	(9,7)	-	-	-	-	31	6	(16,2)	37
Montréal	23	(67,6)	9	(26,4)	1	(2,9)	-	-	1	(2,9)	34	1	(2,9)	35
Outaouais	29	(65,9)	14	(31,8)	1	(2,3)	-	-	-	-	44	-	-	44
Total	62	(56,8)	41	(37,6)	5	(4,9)	-	-	1	(0,9)	109	7	-	116
Respect de l'entente (verbale ou écrite) concernant les horaires des enfants														
Bas St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec	13	(39,4)	18	(54,5)	2	(6,0)	-	-	-	-	33	4	(10,8)	37
Montréal	19	(54,3)	13	(37,1)	2	(5,7)	-	-	1	(2,9)	-	-	-	35
Outaouais	25	(56,8)	14	(31,8)	3	(6,8)	2	(4,5)	-	-	-	-	-	44
Total	57	(50,8)	45	(40,2)	7	(6,2)	2	(1,8)	1	(0,8)	112	4	(3,4)	116
Respect de l'entente (verbale ou écrite) concernant les modalités de paiement														
Bas St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec	15	(45,4)	17	(51,5)	1	(3,0)	-	-	-	-	33	4	(10,8)	37
Montréal	17	(51,5)	12	(36,4)	1	(3,0)	2	(6,0)	1	(3,0)	33	1	(2,9)	34
Outaouais	27	(6,3)	13	(30,2)	2	(4,6)	1	(2,3)	-	-	43	1	(2,3)	44
Total	59	(54,1)	42	(38,5)	4	(3,6)	3	(2,7)	1	(0,9)	109	6	(5,2)	115
Conversations concernant le comportement des enfants														
Bas St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec	16	(44,4)	18	(50,0)	2	(5,5)	-	-	-	-	36	2	(5,5)	38
Montréal	19	(55,9)	14	(41,2)	-	-	1	(2,9)	-	-	34	1	(2,8)	35
Outaouais	22	(50,0)	17	(38,6)	5	(11,4)	-	-	-	-	44	-	-	44
Total	57	(50,0)	49	(43,0)	7	(6,1)	1	(0,8)	-	-	114	3	(2,6)	117
Relations en général avec les parents														
Bas St-Laurent-Gaspésie-Saguenay-Lac St-Jean-Québec	20	(54,0)	15	(40,5)	1	(2,7)	-	-	1	(2,7)	37	1	(2,6)	38
Montréal	23	(67,6)	10	(29,4)	-	-	1	(2,9)	-	-	34	1	(2,8)	35
Outaouais	28	(65,1)	14	(32,5)	1	(2,3)	-	-	-	-	43	-	-	43
Total	71	(62,2)	39	(34,2)	2	(1,7)	1	(0,8)	1	(0,8)	114	2	(1,7)	116

* Les pourcentages de degré de satisfaction sont calculés en excluant les cas "ne s'applique pas".

** Ce "N" signifie le nombre de gardiennes qui ont indiqué leur degré de satisfaction.

*** Ce pourcentage est calculé sur l'ensemble des répondantes.

ANNEXE II

Questionnaire

QUESTIONNAIRE AUX FAMILLES DE GARDE

Le présent questionnaire vise à obtenir de l'information servant à décrire la situation des familles de garde reconnues par des agences au Québec.

S'il y a *deux* éducatrices ou un éducateur et une éducatrice offrant un même service de garde, *les sections I et II (identification et motivation)* devront être remplies par les *deux* éducatrices ou éducateurs. À cette fin, une deuxième copie de ces questions est incluse dans *l'Annexe I*.

Les *sections III* à *X* devront être remplies par *une seule personne, celle qui reçoit* les enfants dans sa résidence.

SECTION I

IDENTIFICATION

1. *Citoyenneté* ☐ CANADIENNE ☐ AUTRE — Sexe ☐ F ☐ M

2. *Âge* _____

3. Quel est le *nom* de *votre* agence de garde? _____

4. Dans quelle *région* est située *votre* résidence?

☐	01	Bas St-Laurent-Gaspésie	☐	6A	Montréal
☐	02	Saguenay-Lac St-Jean	☐	6B	Laurentides-Lanaudière
☐	03	Québec	☐	6C	Sud de Montréal
☐	04	Trois-Rivières	☐	07	Outaouais
☐	05	Cantons-de-l'Est	☐	08	Nord-Ouest
			☐	09	Côte-Nord

5. Dans quelle *municipalité* est située *votre* résidence?

_____

6. *Votre* résidence est-elle située dans un *milieu*:

☐ RURAL ou URBAIN — ☐ 50 000 habitants et moins ☐ plus de 50 000 habitants

7. Dans quel *type* d'habitation demeurez-vous?

MAISON UNIFAMILIALE Nombre de pièces____

DUPLEX OU TRIPLEX Nombre de pièces____ Étage____

MAISON D'APPARTEMENTS Nombre de pièces____ Étage____

8. Êtes-vous? ☐ PROPRIÉTAIRE ☐ LOCATAIRE

9. Indiquez *votre dernier* niveau d'études?
(*Cochez une seule case*)

	COMPLÉTÉES	NON COMPLÉTÉES	EN COURS
Études primaires			
Études secondaires			
Études collégiales discipline:			
Études universitaires discipline:			
Institut familial			
Autre (spécifier)			

10. a) Avez-vous des enfants? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, quel âge ont-ils? ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____

b) Est-ce que *tous* vos enfants vivent actuellement avec vous?

☐ OUI ☐ NON

Si non, quel âge ont *ceux qui vivent* avec vous? ____ ____ ____ ____

11. Vivez-vous avec un conjoint? ☐ OUI ☐ NON

12. Y a-t-il d'autres personnes (autres que vous, votre conjoint et vos enfants) qui vivent avec vous?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, combien? _____

Âge de cette (ces) personne(s) ____ ____ ____ ____ ____ ____

13. Depuis combien de temps êtes-vous une famille reconnue par une agence?

_____ an(s) _____ mois _____ semaine(s)

14. Combien de temps s'est-il écoulé entre le moment de votre accréditation et le moment où vous avez reçu votre premier enfant?

_____ mois _____ semaine(s)

15. Étiez-vous une famille de garde avant de devenir une famille reconnue par une agence?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, combien de temps avez-vous gardé?

_____ an(s) _____ mois _____ semaine(s)

16. Occupiez-vous un emploi avant de devenir une famille de garde?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, lequel? _____

FIN DE CETTE SECTION

SECTION II

MOTIVATION

17. Plusieurs raisons ont pu vous amener à offrir un service de garde.

En utilisant le code suivant:
1 - pas important du tout
2 - peu important
3 - important
4 - très important
5 - extrêmement important
9 - ne s'applique pas (lorsque la raison mentionnée ne s'applique pas dans votre cas)

Veuillez indiquer pour *chacune des raisons* mentionnées ci-dessous leur degré d'importance, selon vous.

N.B. Répondre à tous les items. Pour chaque raison, *cochez une seule case.*

	PAS IMPORTANT DU TOUT	PEU IMPORTANT	IMPORTANT	TRÈS IMPORTANT	EXTRÊMEMENT IMPORTANT	NE S'APPLIQUE PAS
	1	2	3	4	5	9
L'amour des enfants						
Obtenir un revenu						
Votre besoin d'activité						
Procurer un(e) ami(e) à votre enfant						
La possibilité de rester à la maison tout en gagnant un revenu						
Autre (spécifier) _____						

18. Comment avez-vous *débuté* à offrir un service de garde en tant que famille reconnue par une agence? *(Cochez une seule case)*

a) Suite à une demande de la part d'un ou des parents cherchant un service de garde pour leur(s) enfant(s). ☐

b) Suite à votre propre initiative. ☐

c) Suite à une publicité de l'agence. ☐

d) Autre (spécifier) _____ ☐

19. Qu'est-ce qui vous a incité à devenir une famille de garde *reconnue par une agence?*

_____

_____

_____

_____

FIN DE CETTE SECTION

SECTION III

SERVICES À LA CLIENTÈLE

20. Recevez-vous des enfants *handicapés?*

	OUI	NON	Si oui, combien?
a) handicapés physiques	☐	☐	_____
b) handicapés mentaux	☐	☐	_____

21. En général, à quelle heure *arrive le premier enfant?* _____

En général, à quelle heure *part le dernier enfant?* _____

22. Actuellement, combien d'heures par semaine, *en moyenne*, gardez-vous des enfants?

_____

23. Pour chaque enfant que vous gardez (à temps plein ou à temps partiel), veuillez indiquer: a) son *sexe* (F ou M), b) son *âge* (ans, mois), c) le nombre d'*heures* par jour où l'enfant est gardé, d) le nombre de *jours* par semaine où l'enfant est gardé, e) depuis combien de *temps* vous gardez cet enfant.

N.B. Répondre à *tous* les items.

	SEXE: M ou F	ÂGE: (ANS ou MOIS)	NOMBRE D'HEURES PAR JOUR OÙ L'ENFANT EST GARDÉ	NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE OÙ L'ENFANT EST GARDÉ	DEPUIS COMBIEN DE TEMPS GARDEZ-VOUS CET ENFANT? (MOIS, SEMAINE(S))
1er enfant					
2e enfant					
3e enfant					
4e enfant					
5e enfant					
6e enfant					
7e enfant					
8e enfant					
9e enfant					

24. Que faites-vous, ou que feriez-vous, dans le cas où il *vous est impossible d'assurer le service de garde* (raison de maladie ou autre). (Cochez une seule case)

a) Vous avez recours à l'agence ☐

b) Vous demandez aux parents de trouver une solution ☐

c) Vous trouvez vous-mêmes une remplaçante ☐

d) Autre (spécifier) _____ ☐

25. Indiquer la fréquence (JAMAIS, À L'OCCASION, RÉGULIÈREMENT) avec laquelle vous avez rendu ou rendez actuellement chacun des services mentionnés ci-dessous.

N.B. Répondre à tous les items. Pour *chaque item, cochez une seule case.*

	JAMAIS	À L'OCCASION	RÉGULIÈREMENT
Garder le soir (après 17 h 30)			
Garder la nuit			
Garder les fins de semaine			
Garder après l'école			
Laver le linge d'un enfant			
Accompagner un enfant chez le dentiste ou chez le médecin			
Aller acheter des vêtements pour l'enfant (vêtements payés par les parents)			

Si vous gardez *seulement* des bébés ne buvant que du lait, passez à la question 27.

26. Servez-vous des repas? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels? *(Répondre à tous les items)*

		JAMAIS	À L'OCCASION	RÉGULIÈREMENT
a)	Déjeuner	☐	☐	☐
b)	Dîner	☐	☐	☐
c)	Souper	☐	☐	☐
d)	Collation(s)	☐	☐	☐

FIN DE CETTE SECTION

SECTION IV

RECRUTEMENT DES ENFANTS

27. Depuis que vous êtes une famille de garde reconnue, *comment* recrutez-vous habituellement les enfants que vous gardez? *(Cochez plus d'une case, s'il y a lieu)*

a) Suite à une référence de l'agence ☐

b) Suite à une demande directe des parents sans qu'ils passent par l'agence ☐

c) Suite à votre offre de service publiée dans les journeaux ou dans des lieux publics ☐

d) Vous gardiez ces enfants avant de devenir une famille reconnue ☐

e) Autre (spécifier) _____ ☐

_____

28. Avez-vous des *critères pour la sélection* des enfants que vous gardez? (Ex. âge, propreté de l'enfant, handicaps, horaire de garde demandé, etc.)

☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels? _____

_____

_____

_____

29. Aimeriez-vous recevoir *(cochez une seule case)*

a) Plus d'enfants ☐

b) Moins d'enfants ☐

c) Vous êtes satisfaite de la situation actuelle ☐

FIN DE CETTE SECTION

SECTION V

ACTIVITÉS

Si vous gardez *seulement* des très jeunes enfants (moins de 18 mois) passez à la question 33.

30. Si vous gardez un ou des enfants de 18 mois et plus, veuillez indiquer si vous utilisez (JAMAIS, À L'OCCASION, RÉGULIÈREMENT) avec les enfants les services communautaires mentionnés ci-dessous.

Utilisez la case SERVICES NON DISPONIBLES si le service n'existe pas dans votre environnement.

N.B. *Pour chaque item, cochez une seule case.*
Répondre à tous les items.

	SERVICES NON DISPONIBLES	JAMAIS	À L'OCCASION	RÉGULIÈREMENT
Espaces verts et terrains de jeux				
Piscine ou cours d'eau baignable				
Bibliothèque				
Joujouthèque				
Centre de loisirs				
Autre (spécifier)_____				

31. Si vous gardez des enfants de plus de 18 mois, veuillez indiquer, pour chacune des activités mentionnées ci-dessous si:

1) si ces activités arrivent tous les jours à des heures régulières, JAMAIS, RAREMENT ou SOUVENT et

2) combien de temps durent ces activités.

N.B. Répondre à *tous les items*

ACTIVITÉS	TOUS LES JOURS À DES HEURES RÉGULIÈRES	SOUVENT PAS À DES HEURES RÉGULIÈRES	RAREMENT	JAMAIS	COMBIEN DE TEMPS DURE L'ACTIVITÉ PAR JOUR
Regarder la télévision					
Écouter un adulte lire une histoire					
Faire du bricolage (découpage, peinture, dessins, etc.)					
Jouer avec (blocs, casse-tête, poupées, automobiles, etc.)					
Jeux extérieurs (quand le temps le permet)					
Aller faire des achats avec vous à l'épicerie ou dans les magasins					
Faire la sieste					
Autre (spécifier) _____					

32. Pour chaque activité mentionnée ci-dessous indiquer si:

A) l'activité est habituellement initiée par l'enfant (les enfants);

OU

B) l'activité est habituellement initiée par *vous*

ACTIVITÉ	A	B
Regarder la télévision		
Faire du bricolage et des arts plastiques (découpage, coloriage, dessin, peinture, pâte à modeler, etc.)		
Jeux extérieurs (quand le temps le permet)		
Jeux de blocs, casse-tête, poupées, automobiles, etc.		

FIN DE CETTE SECTION

SECTION VI

TARIFS

33. Les *tarifs* que vous fixez, sont-ils ceux proposés par l'agence?

☐ OUI ☐ NON

34. N.B. Indiquer *seulement les tarifs que vous demandez.*
Quels sont *vos tarifs* pour:

	SANS REPAS	AVEC REPAS
1/2 journée		
1 journée		
1 nuit		
1 semaine		
garder après l'école		
à l'heure		
fin de semaine		

35. En général, les parents paient-ils pour les *journées d'absence* des enfants? Pour chaque item, cochez une seule case. Répondre à tous les items.

		NON	OUI COMPLÈTEMENT	OUI EN PARTIE
a)	Journées de maladie de l'enfant	☐	☐	☐
b)	Vacances des parents	☐	☐	☐
c)	Congés fériés	☐	☐	☐
d)	Absences non motivées	☐	☐	☐

Si les parents paient en partie, quelles sont les modalités de paiement?

_____

_____

_____

_____

FIN DE CETTE SECTION

SECTION VII

DÉPENSES

36. Avez-vous déjà estimé ce que *vous coûte la garde* d'un enfant?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, pouvez-vous nous donner des précisions en fonction de votre clientèle et cela pour une semaine de garde?

_____

_____

_____

_____

37. Si *vous* gardez des enfants de 18 mois et moins, répondre à cette question, *sinon* passez à la question 38.

La majorité du mobilier nécessaire à un bébé (chaise haute, bassinette, etc.):

a) vous appartient ☐

b) appartient aux parents de l'enfant ☐

c) appartient à l'agence ☐

d) autre (spécifier) _____ ☐

38. Depuis que vous avez débuté votre service de garde, avez-vous fait des *déboursés additionnels* pour l'achat de:

a) jouets ☐ OUI ☐ NON

Si oui, environ combien avez-vous déboursé au cours de l'année 1981? _____

b) mobilier à l'usage exclusif des enfants? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, environ combien avez-vous déboursé au cours de l'année 1981? _____

39. Est-ce que la garde des enfants vous a incité à faire des aménagements spéciaux à votre domicile?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, préciser lesquels? _____

_____

_____

_____

FIN DE CETTE SECTION

SECTION VIII

RELATIONS AVEC VOTRE ACENCE DE GARDE

40. Y a-t-il une ou des personnes permanente(s) à l'emploi de votre agence?

☐ OUI ☐ NON ☐ NE SAIS PAS

41. En moyenne, combien de *fois par mois*

a) communiquez-vous avec l'agence ou l'agence communique-t-elle avec vous? (Communication verbale ou écrite) _____

b) quels sont les sujets discutés?

_____

_____

_____

_____

42 Y a-t-il des *réunions* de l'agence convoquées pour les éducatrices?

☐ OUI ☐ NON ☐ NE SAIS PAS

Si non, ou si vous ne le savez pas, passez à la question 44.

Si oui, combien y a-t-il de réunions par année? _____

43. Depuis que vous êtes reconnue par l'agence, avez-vous *assisté* aux réunions de l'agence convoquées pour les gardiennes?

☐ JAMAIS ☐ À L'OCCASION ☐ RÉGULIÈREMENT

44. Au cours des six derniers mois, avez-vous reçu la visite du personnel de l'agence?

☐ OUI ☐ NON

a) Si oui, combien de fois? _____

b) Si oui, quel était le motif de ce(s) visite(s)?

_____

_____

_____

_____

45. Parmi les services mentionnés ci-dessous, quels sont les services qui sont offerts par votre agence?

N.B. Pour chaque item, cochez une seule case. Répondre à tous les items.

	OUI	NON	NE SAIS PAS
Cours de formation			
Service de dépannage (ex. en cas de maladie ou d'accident)			
Consultation à propos de l'éducation des enfants			
Aide à la résolution de difficultés avec les parents			
Prêts de jouets ou matériel éducatif			
Service d'information sur des problèmes administratifs et/ou financiers			
Autre (spécifier) _____			

46. En vous référant à la liste de services mentionnés ci-dessous indiquer pour *chaque service* votre degré de satisfaction.
En utilisant le code suivant:

1 - très satisfaite
2 - satisfaite
3 - ni-satisfaite ni-insatisfaite
4 - insatisfaite
5 - très insatisfaite
9 - ne s'applique pas

N.B. Utiliser la case NE S'APPLIQUE PAS si vous n'avez pas reçu ou ne recevez pas actuellement ce service. Pour chaque item, cochez une seule case. Répondre à tous les items.

	TRÈS SATISFAITE	SATISFAITE	NI-SATISFAITE NI-INSATISFAITE	INSATISFAITE	TRÈS INSATISFAITE	NE S'APPLIQUE PAS
	1	2	3	4	5	9
Cours de formation						
Service de dépannage (ex. en cas de maladie ou d'accident)						
Consultation à propos de l'éducation des enfants						
Aide à la résolution de difficultés avec les parents						
Prêts de jouets ou matériel éducatif						
Service d'information sur des problèmes administratifs et/ou financiers						
Autre (spécifier) _____						

47. Si vous avez reçu un *cours de formation* de l'agence, (si non passez à la question 48), quels étaient, parmi la liste suivante, les sujets qui ont été abordés? *Cochez plus d'une case, s'il y a lieu.*

- ☐ alimentation
- ☐ développement physique et psychologique de l'enfant
- ☐ hygiène et santé des enfants
- ☐ premiers soins
- ☐ problèmes spécifiques avec les enfants (ex. enfants agressifs, sexualité des enfants, langage, etc.)
- ☐ questions financières (ex. impôt)
- ☐ techniques d'animation (arts plastiques, bricolage, musique, etc.)
- ☐ relations parents-gardiennes
- ☐ autre (spécifier) _____

48. Selon vous, y a-t-il des *avantages* à être une famille de garde reconnue par une agence?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels? _____

_____

_____

_____

49. Selon vous, y a-t-il des *désavantages* à être une famille reconnue par une agence?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels? _____

_____

_____

_____

FIN DE CETTE SECTION

SECTION IX

RELATIONS AVEC LES PARENTS

50. Avez-vous conclu une *entente* avec les parents concernant la garde des enfants?

☐ OUI ☐ NON

Si non, passez à la question 51.

Si oui, cette entente est-elle ☐ VERBALE ou ÉCRITE ☐

Si oui, parmi les items mentionnés ci-dessous, *cochez* ceux sur lesquels vous avez une entente avec les parents:

a) l'horaire de garde de l'enfant ☐

b) les modalités de paiement ☐

c) les modalités de cessation de service de la part des parents/ou de la part de la famille de garde) ☐

d) le mode d'éducation de l'enfant ☐

e) le remplacement en votre absence ☐

f) autre (spécifier) ☐

_____

51. En général, rencontrez-vous des *difficultés* ou *problèmes* avec les parents?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels? _____

_____

_____

_____

_____

52. Concernant les items mentionnés ci-dessous, indiquer votre degré de *satisfaction, en utilisant le code suivant:*

1 - très satisfaite
2 - satisfaite
3 - ni-satisfaite ni-insatisfaite
4 - insatisfaite
5 - très insatisfaite

N.B. Utiliser la case NE S'APPLIQUE PAS lorsque cet item ne vous concerne pas. Pour chaque item, cochez une seule case. Répondre à tous les items.

	TRÈS SATISFAITE	SATISFAITE	NI-SATISFAITE NI-INSATISFAITE	INSATISFAITE	TRÈS INSATISFAITE	NE S'APPLIQUE PAS
	1	2	3	4	5	9
Le respect de l'entente (verbale ou écrite) concernant l'assiduité des enfants.						
Le respect de l'entente (verbale ou écrite) concernant les horaires de garde.						
Le respect de l'entente (verbale ou écrite) concernant les modalités de paiement.						
Les conversations concernant le comportement des enfants.						
Vos relations en général avec les parents.						

FIN DE CETTE SECTION

SECTION X

GÉNÉRALITÉS

53. En 1981, quelle était la principale source de revenu de votre famille? *(Cochez une seule case)*

a) Revenus de travail *excluant* les revenus tirés de la garde ☐

b) Revenus tirés de la garde ☐

c) Aide sociale ☐

d) Assurance-chômage ☐

e) Autre (spécifier) ☐

_____

54. En 1981, dans quelle *catégorie* se situait le revenu de votre famille (*excluant les revenus provenant de la garde*) avant les déductions d'impôt? *(Cochez une seule case)*

a) Moins de 5000 $ ☐

b) 5001 $ à 10 000 $ ☐

c) 10 001 $ à 15 000 $ ☐

d) 15 001 $ à 20 000 $ ☐

e) 20 001 $ à 30 000 $ ☐

f) 30 001 $ et plus ☐

55. Si vous vivez avec un *conjoint*, indiquer

a) Sa citoyenneté: ☐ CANADIENNE ou AUTRE ☐

b) Son âge _____

c) Son dernier niveau d'études. *Cochez une seule case.*

	COMPLÉTÉE	NON COMPLÉTÉE	EN COURS
. Études primaires	_____	_____	_____
. Études secondaires	_____	_____	_____
. Études collégiales	_____	_____	_____
. Études universitaires	_____	_____	_____
. Autre (spécifier) _____	_____	_____	_____

. Son occupation _____

FIN DU QUESTIONNAIRE

Merci de votre collaboration.

Veuillez retourner ce questionnaire à l'adresse suivante:

OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE
Service recherche et information
201, place Charles-Lemoyne
3e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

AVANT LE 8 AVRIL 1982

À RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

ANNEXE I

Cette annexe devra être complétée *seulement par le(la) deuxième éducateur/éducatrice, s'il y a lieu.*

SECTION I

IDENTIFICATION

1. *Citoyenneté* ☐ CANADIENNE ☐ AUTRE — *Sexe* ☐ F ☐ M

2. Âge _____

3. Quel est le *nom* de *votre* agence de garde? _____

4. Dans quelle *région* est située *votre* résidence?

☐	01	Bas St-Laurent-Gaspésie	☐	6A	Montréal
☐	02	Saguenay-Lac St-Jean	☐	6B	Laurentides-Lanaudière
☐	03	Québec	☐	6C	Sud de Montréal
☐	04	Trois-Rivières	☐	07	Outaouais
☐	05	Cantons-de-l'Est	☐	08	Nord-Ouest
			☐	09	Côte-Nord

5. Dans quelle *municipalité* est située *votre* résidence?

_____

6. *Votre* résidence est-elle située dans un *milieu*:

☐ RURAL ou URBAIN

☐ 50 000 habitants et moins

☐ plus de 50 000 habitants

7. Indiquez *votre dernier* niveau d'études?
(*Cochez une seule case*)

	COMPLÉTÉES	NON COMPLÉTÉES	EN COURS
Études primaires			
Études secondaires			
Études collégiales discipline: _____			
Études universitaires discipline: _____			
Institut familial			
Autre (spécifier) _____			

8. a) Avez-vous des enfants? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, quel âge ont-ils? _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

b) Est-ce que *tous* vos enfants vivent actuellement avec vous?

☐ OUI ☐ NON

Si non, quel âge ont *ceux qui vivent* avec vous? _____ _____ _____ _____

9. La personne avec laquelle vous gardez les enfants est:

- votre conjoint(e) ☐
- votre frère ou soeur ☐
- votre oncle ou tante ☐
- votre ami(e) ou voisin(e) ☐
- autre (spécifier) ☐

_____

10. Depuis combien de temps êtes-vous une famille reconnue par une agence?

_____ an(s) _____ mois _____ semaine(s)

11. Combien de temps s'est-il écoulé entre le moment de votre accréditation et le moment où vous avez reçu votre premier enfant?

_____ mois _____ semaine(s)

12. Étiez-vous une famille de garde avant de devenir une famille reconnue par une agence?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, combien de temps avez-vous gardé?

_____ an(s) _____ mois _____ semaine(s)

13. Occupiez-vous un emploi avant de devenir une famille de garde?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, lequel? _____

FIN DE CETTE SECTION

SECTION II

MOTIVATION

14. Plusieurs raisons ont pu vous amener à offrir un service de garde.

En utilisant le code suivant:
1 - pas important du tout
2 - peu important
3 - important
4 - très important
5 - extrêmement important
9 - ne s'applique pas (lorsque la raison mentionnée ne s'applique pas dans votre cas)

Veuillez indiquer pour *chacune des raisons* mentionnées ci-dessous leur degré d'importance, selon vous.

N.B. Répondre à tous les items. Pour chaque raison, *cochez une seule case.*

	PAS IMPORTANT DU TOUT	PEU IMPORTANT	IMPORTANT	TRÈS IMPORTANT	EXTRÊMEMENT IMPORTANT	NE S'APPLIQUE PAS
	1	2	3	4	5	9
L'amour des enfants						
Obtenir un revenu						
Votre besoin d'activité						
Procurer un(e) ami(e) à votre enfant						
La possibilité de rester à la maison tout en gagnant un revenu						
Autre (spécifier) _____						

15. Comment avez-vous *débuté* à offrir un service de garde en tant que famille reconnue par une agence? *(Cochez une seule case)*

a) Suite à une demande de la part d'un ou des parents cherchant un service de garde pour leur(s) enfant(s). ☐

b) Suite à votre propre initiative. ☐

c) Suite à une publicité de l'agence. ☐

d) Autre (spécifier) _____ ☐

16. Qu'est-ce qui vous a incité à devenir une famille de garde *reconnue par une agence?*

_____

_____

_____

_____

FIN DE CETTE SECTION

ANNEXE III

Classification des emplois

ANNEXE III

Classification des emplois

1. Professionnels	- banquier - conseiller en orientation - comptable - informaticien - musicien - pasteur - professeur
2. Ouvriers spécialisés et techniciens	- apiculteur - boucher - contremaître - cuisinier - dessinateur - ébéniste - électricien - machiniste - mécanicien - menuisier - opérateur de machines lourdes - opérateur forestier - peintre - technicien (électronique, électricité, gaz naturel) - typographe
3. Ouvriers non spécialisés	- chauffeur d'autobus ou de camion - entretien ménager - employé dans une laiterie - ferrailleur - journalier
4. Cols blancs	- agent d'assurance - commis de bureau - fonctionnaire - gérant ou directeur de service - moniteur de conduite automobile - préposé aux bénéficiaires - représentant
5. Propriétaires de petites entreprises	- propriétaire de magasin - contracteur